



Assemblée générale

Distr. générale
21 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 159 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

Exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat.	4
A. Considérations générales	4
B. Utilisation des crédits	5
C. Activités d'appui de la Mission	9
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	9
E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays.	9
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	10
III. Exécution du budget	86
A. Ressources financières	86
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	87
C. Évolution des dépenses mensuelles	87
D. Autres produits et ajustements	88
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	88
F. Contributions non budgétisées	89
IV. Analyse des écarts	89
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	94



Résumé

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (réconciliation politique et application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ; stabilisation des conditions de sécurité ; surveillance et supervision de l'application des arrangements relatifs au cessez-le-feu et protection des civils dans le nord du Mali ; promotion et protection des droits de l'homme et justice ; relèvement rapide dans le nord du Mali ; et appui.)

Soutenue par le Comité de suivi de l'Accord, la mise en œuvre du processus de paix s'est poursuivie lentement dans un contexte marqué par la poursuite des affrontements entre les groupes armés signataires. Toutefois, la réunion de haut niveau organisée par le Comité le 10 février 2017 a donné un nouvel élan à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, les participants ayant accepté d'établir un nouveau calendrier et de nouvelles modalités pour les principales mesures de transition restant à exécuter, à savoir la mise en place d'autorités intérimaires et l'organisation de patrouilles mixtes. Dans le même temps, les parties signataires ont pris des mesures importantes en ce qui concerne l'application des principales mesures, notamment la tenue de la Conférence d'entente nationale à Bamako, du 27 mars au 2 avril 2017. À cet égard, la MINUSMA, par ses bons offices, a contribué à veiller à ce que toutes les parties soient associées à la Conférence en facilitant la participation de tous les signataires ainsi que des délégations de jeunes et de femmes. En outre, la MINUSMA a appuyé la mise en place des autorités intérimaires, y compris la médiation, la logistique et la formation de 91 membres des conseils de transition, ce qui a permis une approche globale du processus.

Pendant l'exercice considéré, la Mission a engagé des dépenses d'un montant de 933,4 millions de dollars, ce qui représente un taux brut d'exécution du budget de près de 100 % (contre des dépenses d'un montant de 923,2 millions de dollars et un taux d'exécution de près de 100% également pour l'exercice 2015/16).

La Mission a redéfini les priorités de son programme de dépenses, afin de répondre à des besoins supplémentaires pour effectuer des travaux essentiels de renforcement de la sécurité du fait des attaques menées contre les installations de l'ONU, ainsi que pour agrandir les camps en vue de permettre le déploiement d'agents en tenue supplémentaires, comme autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2295 \(2016\)](#). Les dépenses engagées au titre du personnel civil ont été supérieures aux prévisions en raison de taux de vacances réels moins élevés que prévu.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	369 148,6	346 773,7	22 374,9	6,1
Personnel civil	142 288,6	155 562,7	(13 274,1)	(9,3)
Dépenses opérationnelles	421 973,8	431 063,2	(9 089,4)	(2,2)
Montant brut	933 411,0	933 399,6	11,4	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	12 336,0	13 098,4	(762,4)	(6,2)
Montant net	921 075,0	920 301,2	773,8	0,1

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	933 411,0	933 399,6	11,4	0,0

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif approuvé ^a	Effectif prévu ^b	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^c
Observateurs militaires	40	40	37	7,5
Contingents	13 249	11 200	10 811	3,5
Police des Nations Unies	350	320	299	6,6
Unités de police constituées	1 570	1 120	1 032	7,9
Personnel recruté sur le plan international	727	727	635	12,7
Personnel recruté sur le plan national	814	814	701	13,9
Volontaires des Nations Unies	182	182	153	15,9
Emplois de temporaire ^d				
Personnel recruté sur le plan international ^e	2	2	1	50,0
Personnel fourni par des gouvernements	16	16	8	50,0

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé, conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité, qui a porté les effectifs de la MINUSMA à 13 289 militaires et 1 920 policiers.

^b Les chiffres qui figurent dans cette colonne correspondent au précédent niveau le plus élevé autorisé pour les contingents, la police des Nations Unies et les unités de police constituées, conformément à la résolution 2227 (2015), qui était en vigueur lorsque le rapport sur le budget a été présenté.

^c Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

^d Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^e Ces chiffres ne tiennent pas compte de trois emplois de temporaire (autre que pour les réunions) créés à titre exceptionnel avec l'autorisation du Contrôleur et déployés pour une période de deux mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Dans son rapport du 28 mars 2016 (A/70/735/Rev.1), le Secrétaire général a présenté le projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, dont le montant brut s'élevait à 945 511 200 dollars (montant net : 933 175 200 dollars). Les ressources prévues devaient couvrir le déploiement de 40 observateurs militaires, 11 200 membres des contingents, 1 440 membres du personnel de police (320 policiers des Nations Unies, 1 120 membres des unités de police constituées), 729 membres du personnel recruté sur le plan international et 814 sur le plan national, dont 144 administrateurs et 2 agents dont les emplois seront financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), ainsi que 182 Volontaires des Nations Unies et 16 membres du personnel fourni par des gouvernements.
2. Au paragraphe 51 de son rapport du 5 mai 2016 (A/70/742/Add.2), le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 944 899 500 dollars (montant net : 932 563 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.
3. Dans sa résolution 70/113 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 933 411 000 dollars (montant net : 921 075 000 dollars) pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.
4. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 2295 (2016), a porté les effectifs de la MINUSMA à 13 289 militaires et 1 920 policiers. Les ressources approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/113 B pour le fonctionnement de la Mission ne prévoyaient pas d'augmenter les effectifs de 2 049 militaires et 480 policiers pour l'exercice 2016/17.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

5. Le mandat de la MINUSMA a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013). Le mandat pour l'exercice considéré dans le présent rapport a été arrêté dans sa résolution 2295 (2016).
6. La Mission a pour mandat d'aider à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la stabilité à long terme au Mali.
7. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (réconciliation politique et application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ; stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision de l'application des arrangements relatifs au cessez-le-feu et protection des civils dans le nord du Mali ; promotion et protection des droits de l'homme et justice ; relèvement rapide dans le nord du Mali ; et appui.)
8. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2016/17, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès

effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

9. Avec le soutien du Comité de suivi de l'Accord, l'application du processus de paix s'est poursuivie lentement dans un contexte marqué par la poursuite des affrontements entre les groupes armés signataires. Toutefois, la réunion de haut niveau organisée par le Comité le 10 février 2017 a donné un nouvel élan à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, les participants ayant accepté d'établir un nouveau calendrier et de nouvelles modalités pour les principales mesures de transition restant à exécuter, à savoir la mise en place d'autorités intérimaires et l'organisation de patrouilles mixtes. Les parties signataires ont également pris des mesures importantes en ce qui concerne l'application des principales mesures, notamment la tenue de la Conférence d'entente nationale à Bamako, du 27 mars au 2 avril 2017. La MINUSMA, par ses bons offices, a contribué à veiller à ce que toutes les parties soient associées à la Conférence en facilitant la participation de tous les signataires ainsi que des délégations de jeunes et de femmes.

10. La MINUSMA a appuyé la mise en place des autorités intérimaires, ce qui a permis une approche globale de la procédure, y compris de la médiation, de la logistique et de la formation de 91 membres des conseils de transition, et du soutien à toutes les parties concernées. Outre la fourniture de mobilier et de matériel de bureau (ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, scanners) par la MINUSMA, un financement de plus de 1 million de dollars a été versé par le Fonds pour la consolidation de la paix en vue d'aider à fournir des services de base aux communautés de Taoudenni et Ménaka. Vers la fin de la période considérée, la MINUSMA a ouvert un bureau régional à Ménaka pour aider à étendre l'autorité de l'État (notamment celle des autorités intérimaires) dans la nouvelle région administrative, un petit nombre d'employés occupant des fonctions clefs telles que les droits de l'homme, les affaires civiles et les services techniques.

11. La Mission a appuyé les élections au Mali en prêtant ses bons offices ainsi qu'en fournissant des conseils techniques, un support logistique et des services de protection, afin de faciliter les élections communales qui se sont tenues en novembre 2016 dans 644 des 703 communes, et pour lesquelles la MINUSMA a engagé 363 agents électoraux locaux à titre temporaire afin d'aider les autorités locales. La MINUSMA a également aidé le Gouvernement à rédiger et réviser des textes législatifs et réglementaires relatifs à la nouvelle constitution ainsi que le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui a été approuvé et présenté aux donateurs à Bamako en décembre 2016.

12. La force de la MINUSMA a présidé 12 réunions de la Commission technique de sécurité, qui ont conduit à la mise en place du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, ce qui représente une première étape importante dans l'appui apporté au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le Mécanisme a également été appuyé par la force de la MINUSMA, en collaboration avec les services organiques de la Mission, dans le cadre de la sélection, de la vérification des antécédents et de la formation des ex-combattants. En outre, un pays donateur a accepté de verser des contributions volontaires au Mécanisme à Gao, ainsi qu'à Tombouctou et à Kidal, ce qui a permis de renforcer l'appui fourni directement par la Mission.

13. Dans le cadre de son soutien au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la Mission a construit huit zones prioritaires de cantonnement ou

de casernement dans les régions de Tombouctou, de Kidal, de Ménaka et de Gao, qui devaient permettre de loger 6 000 combattants. Cependant, le programme n'a pas pu être lancé pour des raisons politiques et des raisons de sécurité, et parce que les parties signataires n'ont pas respecté les délais convenus. La Mission a fourni une expertise technique et logistique dans le cadre de la mise en place de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et de la Commission nationale d'intégration. Les bureaux régionaux de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion ont été rendus opérationnels dans les régions de Gao, Mopti, Tombouctou et Ménaka avec le soutien de la MINUSMA. Au total, 34 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité, qui ont directement aidé 132 571 bénéficiaires dont 60 376 femmes, ont été mis en œuvre au cours de l'exercice 2016/17.

14. La Mission a apporté un appui technique au lancement officiel, le 11 mai 2017, du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et a organisé un atelier de renforcement des capacités du 19 au 22 juin 2017, à l'intention des membres du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et de son Commissariat. La Mission a aidé la Commission nationale des frontières à élaborer et valider le plan d'action pour la politique nationale relative aux frontières et a continué de soutenir le processus de réforme en renforçant les capacités, en donnant des conseils sur la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes et en formant des membres du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et de son Commissariat. Elle a également appuyé la réunion de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité au Mali qui s'est tenue à New York le 8 juin 2017.

15. La MINUSMA a continué de suivre et de recenser les violations du droit international des droits de l'homme et les atteintes à ce droit ainsi que les violations du droit international et d'enquêter sur ces faits. Elle a mené 257 missions de surveillance et 27 missions d'établissement des faits et d'enquête approfondie. Elle a en outre effectué 315 visites dans des centres de détention gérés par les différentes autorités de l'État (286 centres) ou des groupes armés (29 centres) afin de surveiller les conditions de détention ainsi que la légalité de la situation des détenus. La Mission a aidé à mettre en place le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et à améliorer la sécurité dans les prisons grâce à une assistance technique. La MINUSMA s'est employée à renforcer les efforts déployés par les autorités maliennes pour lutter contre les violations des droits de l'homme, enquêter sur ces violations et combattre l'impunité, et a grandement contribué à la poursuite du processus de justice transitionnelle, notamment dans le cadre de son ferme soutien à la Commission vérité, justice et réconciliation et à ses cinq antennes régionales. Elle a continué de renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le domaine des droits de l'homme. Une équipe a été mise en place en vue de surveiller la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme au moyen de 33 projets à l'appui des Forces de défense et de sécurité maliennes.

16. La capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat est limitée par les nombreuses attaques menées contre ses convois, ses patrouilles, ses camps et son personnel dans tout le Mali. Les attaques se sont déplacées vers le sud, en direction du centre du pays. Les convois et escortes de convoi de la MINUSMA ont subi 49 attaques au moyen d'engins explosifs improvisés sur les itinéraires principaux de ravitaillement et 51 attaques ont été menées contre les installations de la MINUSMA et des Forces de défense et de sécurité maliennes. L'insécurité générale dans les régions du nord et du centre a également entravé la circulation des fournitures de la MINUSMA transportées par des sous-traitants et a occupé un grand nombre de contingents, qui ont dû se charger de la protection des escortes et des camps. De plus,

en l'absence d'autorité gouvernementale dans une grande partie des régions du centre et du nord, la Mission a dû étendre le champ de sa présence géographique.

17. Le manque de capacités essentielles, dont des hélicoptères opérationnels, de moyens électroniques de collecte de renseignements et de centre médical de niveau II dans la région de Mopti, ont également compromis le bon fonctionnement de la Mission. Au cours de la période considérée, les capacités de renseignement de la Mission ont été restructurées pour intégrer le Groupe de centralisation du renseignement au service de renseignement du quartier général des forces de la MINUSMA, ce qui impliquait de restructurer le Groupe et de créer un réseau sécurisé vers lequel transférer les données. Dans cet environnement asymétrique, le nombre réduit de véhicules blindés de transport de troupes a limité l'appui à d'autres composantes, telles que les enquêtes sur les violations des droits de l'homme.

18. Pour faire face aux problèmes de sécurité décrits ci-dessus, la MINUSMA a mis à jour sa stratégie de protection des civils en mars 2017. La Mission a également dispensé de nombreuses formations au personnel des Nations Unies, veillé à ce que tous ses agents en tenue travaillant dans des zones à haut risque puissent reconnaître et éviter les engins explosifs improvisés afin de gérer les risques liés à ces derniers et fourni une formation technique et un encadrement sur site à ses équipes de neutralisation des explosifs et munitions. Avec l'appui du Service de la lutte antimines, la MINUSMA s'est consacrée avant tout à aider les autorités nationales, en dispensant des formations sur la réduction des risques liés aux engins explosifs improvisés, la neutralisation des explosifs et munitions et la gestion des armes et des munitions aux Forces de défense et de sécurité maliennes ; en remettant neuf armureries en état ; et en apportant un soutien technique au centre national de coordination des opérations de neutralisation des explosifs et munitions. Conformément à son mandat de protection des civils et à son mandat consistant à aider les agents de l'aide humanitaire, le Service de la lutte antimines a repéré, enlevé et détruit sans incident 139 engins non explosés dans des zones habitées ; mené des activités de sensibilisation aux risques liés aux explosifs auprès de plus de 70 000 civils ; et coordonné les interventions de lutte antimines menées par tous les acteurs locaux et internationaux.

19. La Mission a constamment réévalué ses mesures de sécurité face aux menaces changeantes afin de procéder aux ajustements nécessaires pour réduire les risques et les faiblesses relevés. Elle a mis en place des mesures de sécurité passives telles que des murs pare-souffle Hesco Bastion et des murs pare-éclats en T, des systèmes de vidéosurveillance et des abris souterrains fortifiés ou barrières levantes au niveau des entrées principales de ses locaux. D'autres procédures ont été établies, notamment des fouilles par les équipes cynophiles de détection d'explosifs non seulement aux entrées des divers locaux, mais également dans les aéroports, qui ont été particulièrement ciblés lors de la période considérée.

20. La Mission a déployé des cellules de réaction rapide et effectué des manœuvres conjointes réunissant diverses composantes (sûreté et sécurité, police des Nations Unies et forces de la MINUSMA) ainsi que des exercices d'évacuation destinés au personnel civil, afin d'améliorer les capacités d'intervention et les réactions en cas de situation d'urgence majeure. Une formation aux premiers secours a été organisée à l'intention du personnel parallèlement à la formation obligatoire « Sécurité et sûreté en mission ». Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, la MINUSMA a déployé des moyens considérables pour améliorer la sécurité globale des camps et convois au nord et au centre du Mali, notamment par : a) la fourniture de véhicules à l'épreuve des mines aux pays fournisseurs de contingents, principalement destinés aux compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions ; b) l'installation de systèmes d'alerte au sol à Gao, Kidal et Tombouctou ; et

c) l'installation d'outils de contre-mesure électronique sur les véhicules à l'épreuve des mines. Afin d'améliorer la protection des installations de la Mission telles que les aérodromes, la force de la MINUSMA a examiné et amélioré les plans conjoints de défense intégrée, en coordination avec d'autres parties prenantes, telles que le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, les Forces de défense et de sécurité maliennes et l'Opération Barkhane. Elle a également mis en place des systèmes technologiques de protection tels que des systèmes de surveillance des camps et des dispositifs d'alerte rapide, qui ont été installés à Kidal et seront bientôt installés à Gao, et des services de protection des informations. Il est prévu d'installer une couverture renforcée dans tous les logements dans le nord et le centre du Mali.

21. La police des Nations Unies a continué d'appuyer le renforcement des capacités des unités spécialisées maliennes participant à la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme grâce à des formations, à la co-implantation et à un appui logistique dans le domaine de la criminalistique et des enquêtes. La police des Nations Unies a formé 5 453 agents, dont 648 femmes (11,9 %), et a aidé les Forces de défense et de sécurité maliennes à dispenser une formation de base à 2 685 nouvelles recrues de la police nationale et du service de protection civile, dont 327 femmes (12,2 %), et à 3 185 nouvelles recrues de la gendarmerie nationale, dont 323 femmes (10,1 %). En outre, 17 projets ont été mis en œuvre en vue de remettre en état des structures appartenant aux Forces de défense et de sécurité maliennes et de fournir du matériel visant à renforcer les activités de police et à favoriser le déploiement au nord et au centre du Mali. La force de la MINUSMA a effectué des patrouilles de proximité et de moyenne et longue distance dans les grandes agglomérations. Elle a également mené des opérations indépendantes ou en coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes et les partenaires internationaux dans l'ensemble du pays.

22. Pendant l'exercice considéré, la MINUSMA a engagé des dépenses d'un montant de 933,4 millions de dollars, le solde inutilisé s'établissant à seulement 11 400 dollars. Les dépenses au titre des militaires et du personnel de police ont été inférieures aux prévisions et la Mission a redéfini les priorités de son programme de dépenses, afin de permettre la mise en œuvre de projets d'amélioration des conditions de sécurité du fait des attaques menées contre les installations de l'ONU, ainsi que l'agrandissement des camps existants en vue de loger les contingents supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2295 \(2016\)](#), dont le coût n'a pas été prévu dans le budget approuvé pour l'exercice. Les dépenses au titre du personnel civil ont été supérieures aux prévisions en raison d'un taux effectif moyen de postes vacants plus faible que prévu pour le personnel recruté sur le plan international, les Volontaires des Nations Unies et le personnel fourni par les gouvernements, auquel s'ajoute la promulgation de nouveaux barèmes des traitements pour les agents des services généraux et les administrateurs recrutés sur le plan national au Mali, qui ont pris effet le 1^{er} novembre 2016. Les dépenses opérationnelles ont été plus élevées que prévu en raison de l'achat de bâtiments préfabriqués pour des bureaux et des logements, les camps devant être agrandis pour accueillir les agents en tenue supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2295 \(2016\)](#) ; de l'achat de matériel pour la défense des périmètres afin d'améliorer les conditions de sécurité dans toute la zone d'opérations de la Mission ; de la fourniture de services supplémentaires de détection des mines et de déminage par le Service de la lutte antimines, du fait du déploiement tardif des moyens de déminage de l'ONU (enregistrés au titre des dépenses pour l'armée et la police) ; et des frais de transport supplémentaires liés aux achats plus importants que prévus de bâtiments préfabriqués et de matériel pour la défense des périmètres.

C. Activités d'appui de la Mission

23. En raison de l'augmentation de l'effectif militaire et du personnel de police, autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2295 (2016), il a fallu agrandir immédiatement les camps existants et en faire une priorité au cours de l'exercice considéré. En outre, compte tenu des attaques constantes contre les locaux de l'ONU, il est devenu impératif pour la MINUSMA de lutter contre ces menaces accrues pour la sécurité en renforçant la sécurité personnelle dans tous les camps des Nations Unies, en mettant en place des dispositifs d'alerte rapide et en accordant la priorité à un certain nombre de projets liés à la sécurité.

24. Deux hélicoptères réservés aux évacuations médicales et aux évacuations sanitaires primaires ont été mis à disposition au cours de l'exercice en raison des attaques continues qui font des victimes et de l'absence de soins médicaux spécialisés dans la majorité des zones de déploiement de la Mission. Les hélicoptères ont été équipés de dispositifs de vision nocturne afin que les évacuations puissent avoir lieu de jour comme de nuit.

25. Le principal facteur externe ayant pesé sur l'exécution du budget a été le regain d'insécurité, associé aux dépenses supplémentaires nécessaires pour le déminage, les frais de voyage, les escortes de convois et la reconstruction des locaux endommagés.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

26. La MINUSMA a facilité la tenue de toutes les réunions du Comité de suivi de l'Accord et de la Commission technique de sécurité et a également aidé l'Algérie à organiser une réunion ministérielle de haut niveau du Comité le 10 février 2017, afin de promouvoir les objectifs politiques et institutionnels de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Grâce à ses bons offices, notamment les interactions régulières de sa direction avec les signataires et l'équipe de médiation internationale, ainsi qu'à son soutien logistique, la MINUSMA a joué un rôle de premier plan dans la poursuite du processus de paix. De même, la MINUSMA et la communauté internationale, y compris l'Union africaine par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, le Groupe de cinq pays du Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et l'Union européenne, ainsi que l'Algérie, la France, les États de la sous-région et d'autres États, ont continué d'appuyer le processus de paix. La Mission a également collaboré avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et les gouvernements des pays de la région pour mieux analyser la situation politique et les conditions de sécurité, et encourager une vaste coopération entre les États de la région en mesure de peser sur les parties en conflit dans le nord du Mali ou touchés par le conflit. En matière de sécurité, la MINUSMA a continué de travailler en étroite coopération avec la mission de formation de l'UE au Mali, la Mission PSDC de l'Union européenne au Mali, les forces françaises et, de plus en plus, avec le Groupe de cinq pays du Sahel pour préparer le déploiement de ses forces.

E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

27. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2015-2019 (PNUAD) était au cœur des initiatives d'intégration menées par la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies, ce qui a permis aux deux entités de mobiliser leurs différents avantages comparatifs. La Mission a collaboré avec les institutions spécialisées des Nations Unies pour relancer les groupes thématiques du PNUAD et le Ministère des affaires étrangères du Gouvernement malien. De nets progrès ont été

accomplis en termes d'établissement des programmes de travail annuels et des rapports du PNUAD.

28. L'approche intégrée de la MINUSMA et de l'équipe de pays des Nations Unies a débouché sur des résultats concrets, comme en témoignent les missions d'évaluation conjointes réalisées notamment dans la région de Mopti en novembre 2016, auxquelles ont participé la MINUSMA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat. Le PNUD, l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la MINUSMA ont également mené une mission conjointe dans la région du Liptako-Gourma à la fin de l'année 2016. En février 2017, une mission intégrée, à laquelle ont participé des donateurs bilatéraux, le PNUD, le Programme alimentaire mondial et la MINUSMA, a été menée près du Faguibine dans la région de Tombouctou. Ces activités conjointes ont renforcé l'approche intégrée et favorisé les synergies programmatiques et opérationnelles entre les organismes des Nations Unies dans le nord du Mali.

29. À la demande du Gouvernement, le PNUD a travaillé en étroite collaboration avec la MINUSMA afin de fournir une assistance technique et financière pour la mise en place des autorités intérimaires. Le PNUD et la MINUSMA ont également élaboré un programme commun à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement en vue d'améliorer la gestion des frontières grâce à une plus grande participation des communautés. Le Fonds pour la consolidation de la paix a appuyé le partenariat en finançant des initiatives et programmes communs. En outre, la Mission et les institutions spécialisées des Nations Unies ont déployé des ressources dans la région centrale à l'appui de leur contribution au plan d'ensemble du Gouvernement visant à rétablir la présence de l'État dans le centre du Mali (Plan de sécurisation intégrée des régions du centre). Les dirigeants de la Mission, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, ont effectué et approuvé une évaluation critique de ce programme pour orienter les interventions et les activités des institutions spécialisées et de la Mission dans le nord. Un groupe de travail faisant le lien entre la composante humanitaire et les composantes de développement et de paix a été créé en vue d'améliorer la coordination entre les acteurs de l'aide humanitaire et ceux du développement dans le nord et les mesures prises pour répondre aux besoins locaux en matière de prestation de services, ce qui était essentiel à l'instauration d'une base solide pour le possible transfert futur de services.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : réconciliation politique et application de l'accord de paix

30. Ainsi qu'il est expliqué en détail dans les tableaux qui suivent, la MINUSMA a appuyé la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et contribué à promouvoir la réconciliation nationale et la stabilité, collaborant à cette fin avec un large éventail d'acteurs politiques et de représentants de la société civile. Elle s'est concertée avec les institutions de l'État et les autres acteurs politiques et leur a dispensé des avis sur l'application de l'Accord, de sorte que celui-ci suscite l'adhésion des institutions démocratiques, des partis politiques et des organisations de la société civile. La Mission s'est concentrée sur deux priorités immédiates et interdépendantes, à savoir la fourniture d'un appui technique à la mise en œuvre de l'Accord et la promotion de la réconciliation nationale et de la stabilisation. L'assistance technique et logistique que la Mission a prodiguée à la Conférence d'entente nationale qui s'est tenue à Bamako du 27 mars au 2 avril 2017 mérite particulièrement d'être soulignée. À cet égard, la MINUSMA a parrainé deux conseillers techniques du Médiateur de la République et Président de la Conférence.

Elle a en outre fourni un appui administratif et du matériel de bureau et s'est chargée de l'impression des documents de la Conférence, notamment la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale. La Mission a mis à profit ses moyens de diffusion de l'information, notamment sa station de radio MIKADO FM, afin de permettre à tous les Maliens de suivre la Conférence sur l'ensemble du territoire. Elle a également appuyé l'élaboration de la Charte susmentionnée, présentée au Président malien le 20 juin 2017. Ces activités s'inscrivaient directement dans le cadre de l'application de l'article 5 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

31. La MINUSMA a continué de diriger le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et s'est directement chargée, à ce titre, de la préparation et de l'organisation technique de ses sessions et de celles de ses quatre sous-comités. Elle a organisé et rendu compte de : 10 sessions du Comité, dont cinq au cours des six premiers mois, et cinq pendant la seconde moitié de l'exercice 2016/17 ; 8 sessions du sous-comité chargé des questions politiques et institutionnelles ; 7 sessions du sous-comité chargé de la défense et de la sécurité ; 6 sessions du sous-comité chargé du développement économique, social et culturel ; 6 sessions du sous-comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires. Entre les sessions du Comité, pendant les crises et lors des rivalités intercommunautaires, le Représentant spécial du Secrétaire général a œuvré, en usant de ses bons offices, à l'apaisement des tensions et à la cessation des hostilités tout en amenant les parties à revenir aux mécanismes prévus par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Ces bons offices ont eu pour mérite, notamment, de permettre la présentation des listes de candidats en vue de la formation des autorités intérimaires, le choix de leurs présidents et leur prise de fonctions dans les cinq régions du nord du Mali, et de faciliter l'échange de vues sur les conditions nécessaires au déploiement du Mécanisme opérationnel de coordination et des patrouilles mixtes à Gao et à Kidal.

32. La Mission a consolidé son partenariat stratégique avec les principales institutions maliennes qui participent à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Elle a resserré ses liens et sa coopération avec les partenaires nationaux et internationaux œuvrant en faveur de la cohésion sociale, tout en continuant de privilégier les synergies et les stratégies coordonnées. Elle a fourni une assistance aux fins du rétablissement et de l'extension de l'autorité de l'État, en s'employant notamment à appuyer les acteurs maliens concernés dans leurs activités de sensibilisation et de restitution afin de faciliter l'application de l'Accord. La MINUSMA et son équipe spéciale chargée d'aider les autorités intérimaires ont facilité le déploiement de ces dernières dans les régions de Ménaka, de Gao, de Tombouctou, de Taoudenni et de Kidal dans le cadre d'un projet financé par un fonds d'affectation spéciale. Pour ce faire, elle a fourni une assistance dans les domaines de la logistique, du protocole, de l'information et de la sécurité tout en menant des activités de sensibilisation auprès de la population. Quatre séances de formation organisées à Bamako dans le cadre de ce projet ont également permis de renforcer les capacités des autorités intérimaires. La MINUSMA a appuyé la promotion et la facilitation du dialogue intracommunautaire et intercommunautaire en faveur de la cohésion sociale et a renforcé les capacités locales dans l'optique du règlement des conflits, une attention particulière étant accordée aux autorités locales et à la société civile, notamment aux associations de femmes, afin d'encourager les relations sociales, la coopération, la responsabilité mutuelle et la solidarité, qui constituent les fondements d'une action collective efficace.

33. Outre l'exercice de ses bons offices à l'appui des élections au Mali, la Mission a fourni des conseils techniques, un appui logistique et des services de sécurité afin de faciliter la tenue des élections locales en novembre 2016 dans 644 des 703 communes du pays. Elle a recruté à titre temporaire, formé et déployé sur le terrain 363 agents électoraux locaux et mis à leur disposition 53 véhicules ; organisé

plusieurs séances de renforcement des capacités à l'intention de 400 candidates ; apporté une importante contribution au processus de réforme électorale qui a débouché sur l'adoption d'une nouvelle loi électorale en octobre 2016. Selon les statistiques officielles, 25,5 % des conseillers élus étaient des femmes, contre 8,6 % aux élections municipales de 2009. À l'approche des élections communales, la Mission a prêté son appui au Gouvernement malien pour le transport de 500 agents électoraux et techniciens par voie aérienne et le convoiement de 16 430 kilos de matériel électoral de Bamako aux régions septentrionales et à celle de Mopti. Elle a en outre fourni son appui à l'organisation des deux tours des élections législatives partielles tenues à Barouéli et à Tominian, dans la région de Ségou, en août et en décembre 2016 respectivement, et à Mopti, dans la région du même nom, en janvier 2017. Le référendum constitutionnel censé se tenir le 9 juillet 2017 a été suspendu en raison de manifestations contre la révision de la Constitution et les propositions d'amendement. Dans le cadre des préparatifs du référendum, la Mission avait assuré le transport de 58 agents électoraux et de 4 419 kilos de matériel vers les régions du nord du pays et celle de Mopti. En juin 2017, 76 agents électoraux des services extérieurs ont été recrutés, formés et dépêchés sur place pour un mois. La MINUSMA a en outre prêté son concours à l'organisation de quatre ateliers ayant rassemblé à Bamako, en mai et juin 2017, diverses parties prenantes aux élections (240 participants) pour esquisser les contours d'un mécanisme national de prévention et d'atténuation des violences électorales. En juin 2017, la Mission a organisé trois autres ateliers, dont les 180 participants ont réfléchi aux moyens de faire fond sur le succès que représentait le nombre élevé de femmes élues lors des précédents scrutins communaux. Elle a poursuivi ses diverses activités de renforcement des capacités, notamment la mise au point, à la demande du Gouvernement, d'un logiciel ayant vocation à améliorer la gestion des résultats de différentes élections. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a collaboré plus étroitement avec le PNUD pour continuer à renforcer les capacités de l'administration publique en matière de gestion des opérations électorales.

34. La MINUSMA a continué de s'attacher à garantir la participation pleine et effective des femmes à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali en mettant en œuvre le plan d'action en sept points proposé par le Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix (voir [A/65/354-S/2010/466](#)) et en intégrant la lutte contre les inégalités entre les sexes à toutes ses activités. La Mission a poursuivi son action visant à assurer la participation pleine et active des femmes à l'application de l'Accord, en organisant par exemple une journée de consultations avec 50 femmes issues de toutes les régions du Mali pour définir les priorités et les attentes des femmes en prévision de la Conférence d'entente nationale. Elle a fortement encouragé la participation des femmes à la Conférence au moyen d'activités financées par le Fonds pour la consolidation de la paix. La Mission a soutenu la participation de 10 femmes à une commission spéciale du Médiateur de la République chargée d'élaborer et de diffuser la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale. Dans le cadre du projet de révision de la Constitution, elle a en outre aidé les femmes à exprimer leurs préoccupations dans un document présenté aux députés de l'Assemblée nationale.

Réalisation escomptée 1.1 : Progrès accomplis dans l'amélioration de la gouvernance démocratique

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Adoption d'un nouveau code électoral (2015/16 : 50 % ; 2016/17 : entièrement adopté)

Le 9 septembre 2016, le Parlement malien a adopté une nouvelle loi électorale, promulguée le 17 octobre 2016. Le Gouvernement envisage de procéder à un examen plus approfondi et consensuel de cette loi, conformément aux dispositions de l'accord de paix.

Mise en place d'un système électoral conforme aux normes internationales et aux dispositions de l'accord de paix, comprenant une institution unique gérant l'ensemble des opérations électorales (2015/16 : 3 organes directeurs ; 2016/17 : 1 organe directeur)

3 organismes de gestion des élections étaient opérationnels.

L'organe directeur unique n'a pas été constitué, le Gouvernement ayant programmé de nombreuses élections tout au long de l'année et aucune réforme d'envergure ne peut être menée moins de six mois avant une échéance électorale, conformément au Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance adopté par la CEDEAO.

Création d'assemblées locales (aux niveaux régional et communal et au niveau du district de Bamako) grâce à des élections ouvertes à tous

Le 20 novembre 2016, des élections communales ont eu lieu après plusieurs ajournements. Aucune élection n'a pu se tenir dans 59 des 703 communes. Selon les chiffres publiés par le Gouvernement après les élections, 11 196 des 12 115 sièges disputés avaient été pourvus et 919 demeuraient vacants. Sur les 11 196 conseillers municipaux élus, 2 866 (25,6 %) étaient des femmes, contre 8,6 % lors des élections municipales de 2009. Les élections régionales et les élections des conseillers de cercle ont été reportées à octobre 2017.

Participation accrue des acteurs de la société civile à la prise de décisions administratives au niveau des cercles (2015/16 : 10 ; 2016/17 : 12)

15 organisations de la société civile, parmi lesquelles des plateformes pour les femmes, des associations de jeunes et des structures de coordination de la société civile, ont participé à la prise de décisions au niveau des cercles.

Le niveau de participation a dépassé les prévisions en raison de la création de comités locaux chargés du suivi de l'application d'un décret du Ministère de l'administration imposant aux préfets et aux sous-préfets de convier des membres de la société civile à leurs réunions ordinaires et de les associer à toute prise de décisions.

Accroissement de la participation de groupes de la société civile (notamment les jeunes, les femmes, les chefs traditionnels et religieux et les milieux d'affaires) à la vie politique avec les autorités et les représentants de l'État, y compris dans le cadre de l'accord de paix et d'autres mécanismes (2015/16 : 45 groupes ; 2016/17 : 50 groupes)

Objectif atteint

55 organisations de la société civile, dont des associations de jeunes, des associations féminines de premier plan, des chefs religieux et les milieux d'affaires, ont participé à la vie politique avec les autorités et les représentants de l'État, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et des mécanismes connexes.

La participation a été plus importante que prévu du fait de l'organisation d'ateliers préliminaires à la Conférence d'entente nationale destinés à la société civile et du rôle qu'ils ont joué dès les premières étapes des préparatifs de ladite conférence.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Organisation de 3 ateliers avec les organismes indépendants de gestion des élections et les principaux acteurs politiques afin de recenser, d'évaluer et d'examiner la législation existante en matière d'élections	Oui	13 ateliers axés sur le renforcement des capacités et le recensement et l'évaluation de la législation en matière d'élections ont été organisés à l'intention des organismes de gestion électorale indépendants, des partis politiques et des autres principales parties prenantes électorales. Les ateliers ont été plus nombreux que prévu car il a fallu dispenser la formation à Bamako et dans les différentes régions (Tombouctou, Mopti, Taoudenni, Gao, Kidal et Ménaka).
Activités de plaidoyer et de renforcement des capacités grâce à l'organisation de 5 séminaires et 15 séances de formation et à la fourniture de conseils techniques aux organismes indépendants de gestion des élections, aux groupes de la société civile, aux partis politiques et aux organisations de femmes pour améliorer la gestion des opérations électorales et la participation à ces dernières	Oui	4 ateliers sur la prévention et l'atténuation des violences électorales au Mali ont eu lieu avec des organisations de la société civile, des représentants de médias, des chefs de partis politiques et les organismes de gestion des élections. 3 ateliers ont été organisés dans le but de renforcer les capacités des dirigeants de partis politiques, des médias et des organismes de gestion des élections concernant la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les élections. 5 ateliers sur la loi électorale ont été organisés à l'intention des autorités locales, des magistrats, des partis politiques et de la société civile ; 12 ateliers sur la sensibilisation et le renforcement des capacités concernant cette loi, destinés à diverses parties prenantes maliennes, ont eu lieu dans différentes régions du pays. La MINUSMA a appuyé 10 ateliers de renforcement des capacités visant à renforcer l'autonomie des candidates potentielles.
Fourniture de conseils et d'appui à l'occasion de réunions mensuelles avec la Commission parlementaire des lois et de 3 ateliers avec les organismes indépendants de gestion des élections et les principaux acteurs politiques pour déterminer comment remédier aux principales lacunes de la législation électorale et donner suite à la révision de la loi électorale aux fins de sa mise en conformité avec les normes internationales et l'accord de paix	12	Réunions ont été tenues avec la Commission parlementaire des lois. 5 Ateliers ont été organisés avec les organismes de gestion des élections et les principales parties prenantes électorales. La MINUSMA a participé à l'évaluation et au recensement des principales lacunes de la législation électorale et à la formulation de recommandations pour y remédier ; elle a également fourni un appui technique à la rédaction de textes législatifs et réglementaires tels que l'examen du projet de loi électorale.
Fourniture de conseils techniques à l'occasion de réunions mensuelles avec les organismes indépendants de gestion des élections pour	Oui	La Mission a prodigué des conseils techniques à l'occasion de plus de 30 réunions techniques sur la mise en œuvre de la stratégie civique et

développer et mettre en œuvre des opérations électorales et une stratégie civique et électorale (y compris la cour constitutionnelle), pour actualiser la carte électorale et la liste électorale biométrique et améliorer la cartographie des bureaux de vote, le dépouillement des résultats et la gestion du contentieux électoral

Fourniture de conseils techniques à l'occasion de 3 séances de renforcement des capacités des médias et des journalistes pour leur permettre d'informer le public des principales lois électorales sur la gouvernance démocratique

Organisation de 2 ateliers avec la Commission parlementaire des lois en vue de renforcer sa capacité de mettre en œuvre les réformes électorales

Promotion de la participation à la vie politique, la prise de décisions participative et la gouvernance collaborative en vue de favoriser la participation des organisations de la société civile à la prise de décisions des autorités aux niveaux national, sous-national et local grâce à des activités de sensibilisation et des tables rondes trimestrielles avec les organisations de la société civile et les autorités locales (notamment les organisations de femmes et de jeunes)

Fourniture de conseils et de 4 sessions de formation à l'intention des administrateurs locaux et des représentants de l'État dans le nord du Mali sur les pratiques de bonne gouvernance pour favoriser la réadaptation et la réconciliation au niveau local

Organisation de séances de sensibilisation et d'information mensuelles, y compris des débats communautaires trimestriels avec des représentants des autorités locales et des groupes de la société civile (notamment des groupes de femmes, de jeunes et des organisations religieuses) dans les 4 régions du nord pour éliminer les obstacles au dialogue et à la réconciliation et faciliter leur collaboration à la mise en œuvre de l'accord de

électorale, la cartographie des bureaux de vote, le dépouillement des résultats, la gestion des contentieux électoraux, la liste électorale biométrique et les opérations connexes pendant le cycle électoral.

- 2 Séances de renforcement des capacités ont été organisées à l'intention des médias et des journalistes pour leur permettre d'approfondir leur compréhension du mécanisme de prévention et d'atténuation des violences électorales et d'examiner les principales dispositions de la loi électorale.

En raison d'autres priorités concurrentes les séances ont été moins nombreuses que prévu.

- 6 Ateliers ont été organisés pour permettre aux participants de comprendre les principales dispositions de la loi électorale promulguée le 17 octobre 2016 et les mécanismes d'examen de la Constitution malienne.

D'autres ateliers ont été organisés pour toucher un plus large public dans les régions (Tombouctou, Mopti, Gao, Ménaka et Taoudenni).

En partie La MINUSMA a tenu 1 séance de formation et 1 séance de sensibilisation à l'intention des acteurs de l'administration locale à Bamako et dans chaque région (Gao, Tombouctou, Mopti et Ménaka).

2 ateliers de formation se sont tenus à Bamako à l'intention des membres des 5 conseils provisoires.

En raison de l'insécurité, les activités de sensibilisation et les tables rondes trimestrielles prévues n'ont pu avoir lieu.

- 5 Séances de formation sur la gouvernance inclusive et la décentralisation ont été organisées à l'intention des responsables de l'administration locale, y compris les gouverneurs, les préfets, les sous-préfets, les maires, les conseillers régionaux et la société civile.

Oui Organisation de 29 séances mensuelles de sensibilisation et de 14 forums pour faciliter le dialogue communautaire sur l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et le renforcement des relations entre les communautés et les autorités locales.

paix et au renforcement des relations entre les communautés et les autorités locales

Émissions hebdomadaires sur radio MIKADO (station de la Mission), avec d'éminents invités nationaux et internationaux et des débats mensuels consacrés aux questions de gouvernance démocratique

Oui Des émissions hebdomadaires ont été diffusées. La station radio de la MINUSMA a organisé chaque semaine des entretiens avec plus de 200 invités (dont 10 interviews et 3 tables rondes). Des invités nationaux et internationaux de haut rang ont participé à ces émissions, consacrées aux élections, au référendum et à des questions de gouvernance démocratique.

Diffusion de bulletins quotidiens d'actualité sur la station radio de la Mission, qui encourageront un dialogue ouvert entre les autorités de l'État, les décideurs, la société civile et la population

765 Bulletins d'actualité quotidiens ont été programmés ainsi que des émissions spéciales hebdomadaires, telles que *la Matinale*, le *Grand Format* et le *Débat Citoyen*, au cours desquelles plus de 250 personnes ont été interviewées et ont pu s'exprimer.

Réalisation escomptée 1.2 : Mise en place d'un environnement propice à l'application de l'accord de paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Pleine mise en œuvre du calendrier de l'accord de paix par les institutions gouvernementales (2015/16 : 1 calendrier adopté ; 2016/17 : 1 calendrier pleinement mis en œuvre)

Le calendrier n'a pas été pleinement mis en œuvre en raison de l'absence de consensus sur certaines questions de politique et de sécurité. En juin 2017, les signataires ont entamé des négociations au niveau national en vue d'actualiser le calendrier conformément à une décision du Comité de suivi de l'Accord.

Adoption par le Parlement d'une législation permettant l'application de l'accord de paix, avec le soutien des parties politiques (2015/16 : aucune loi adoptée ; 2016/17 : 1 série de lois adoptées)

Le Parlement a adopté une législation ayant permis l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment une loi portant création d'une direction nationale du service civil (7 juillet 2016), un décret relatif à la nomination des autorités intérimaires et des conseillers spéciaux dans les régions de Gao, de Tombouctou, de Kidal, de Ménaka et de Taoudenni (14 octobre 2016), une loi électorale (17 octobre 2016), un projet de loi sur la révision constitutionnelle (3 juin 2017) et la loi portant programmation de la sécurité intérieure (30 juin 2017).

Tenue de la conférence d'entente nationale prévue par l'accord de paix

Objectif atteint

La Conférence d'entente nationale s'est tenue du 27 mars au 2 avril 2017, avec l'appui technique et logistique de la MINUSMA.

Adoption d'une Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale par le Ministère de la réconciliation nationale

La commission spéciale constituée par le Président malien a rédigé la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale. Elle a été transmise au Président pour approbation le 20 juin 2016 et approuvée le même jour.

Adoption par le Ministère de la réconciliation nationale d'une politique nationale en faveur de la réconciliation

Le Ministère de la réconciliation nationale élabore actuellement la politique de réconciliation nationale, qu'un comité directeur interministériel devrait entériner d'ici à décembre 2017. Le Ministère a créé la Mission d'appui à la réconciliation nationale, chargée d'adopter des mesures préventives de réconciliation au niveau régional.

Représentation de 20 % de femmes dans les mécanismes et les institutions qui seront créées pour l'application de l'accord de paix

La proportion de femmes s'élevait à : 2,6 % pour le Comité de suivi de l'Accord ; 0 % pour la Commission technique de sécurité ; 20 % pour la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion ; 3,4 % pour le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et son Commissariat ; 0 % pour la Commission d'intégration ; 0,13 % pour le Mécanisme opérationnel de coordination ; 5,4 % pour les autorités intérimaires ; 16 % parmi les conseillers spéciaux des gouverneurs ; 32,5 % pour le Comité de préparation de la Conférence d'entente nationale.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Organisation de réunions mensuelles avec les commissions parlementaires et les dirigeants des partis politiques sur l'application de l'accord de paix	En partie	Des réunions informelles se sont tenues à intervalles irréguliers avec des membres et des dirigeants de partis politiques afin d'examiner les principales questions relevant du mandat de la Mission. 4 réunions officielles ont été organisées sur l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.
Appui aux mesures de réconciliation, ainsi qu'à la mise en place de nouvelles institutions régionales, en fournissant des conseils techniques tenant compte de la problématique hommes-femmes	En partie	La MINUSMA a dispensé des conseils techniques tenant compte de la problématique hommes-femmes en organisant des réunions de coordination et des activités de sensibilisation. 8 réunions d'information sur l'élaboration de politiques de réconciliation ont été organisées à l'intention du Ministère de la réconciliation nationale, concourant ainsi à la création d'une « mission d'appui à la réconciliation nationale ».
Organisation de 4 ateliers techniques de renforcement des capacités des commissions spécialisées du Parlement, notamment celles de la Commission des lois constitutionnelles ainsi que de la Commission de défense et de sécurité, du Ministère de la réconciliation nationale et des partis politiques, afin de promouvoir l'application des réformes institutionnelles prévues dans l'accord de paix	Non	En raison des changements intervenus à la tête des commissions spécialisées et de la modification de leurs programmes, le cadre de collaboration prévu n'a pu être mis en œuvre et aucun atelier n'a eu lieu. Les ateliers techniques qu'il était envisagé d'organiser avec le Ministère de la réconciliation nationale n'ont pas eu lieu car c'est le Médiateur de la République, et non le Ministère, qui s'est occupé des réformes institutionnelles prévues dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Un appui technique et logistique a néanmoins été fourni au Médiateur de la République et à son Bureau.
Organisation de 1 séminaire visant à renforcer les capacités des médias et des communicateurs traditionnels pour sensibiliser davantage le public à l'application de l'accord de paix	Non	Ce séminaire a été remplacé par des activités de sensibilisation à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, organisées à l'intention des partis politiques et des organisations de la société civile.

<p>Organisation de 6 réunions avec des partis politiques, 1 réunion avec le Conseil national de la jeunesse et 1 réunion avec des femmes dirigeantes afin de faciliter leur collaboration dans l'application de l'accord de paix</p>	<p>6 Réunions ont été tenues avec des dirigeants de partis politiques.</p> <p>2 Réunions ont été tenues et 2 ateliers ont eu lieu avec le Conseil national de la jeunesse.</p> <p>3 Réunions ont été tenues avec des femmes dirigeantes.</p>
<p>Organisation de 2 ateliers avec des acteurs régionaux nouvellement élus pour renforcer leur aptitude à s'acquitter de leurs nouvelles tâches</p>	<p>Non Aucun atelier n'a été organisé en raison du report des élections régionales. Cependant, des séances de formation ont été organisées à l'intention des membres de l'administration intérimaire.</p>
<p>Organisation de 12 réunions avec des membres des commissions spécialisées du Parlement</p>	<p>Non La MINUSMA a mené des dialogues informels sur les mesures à prendre pour rendre opérationnel le cadre de collaboration. Toutefois, les changements intervenus à la tête des commissions et les modifications apportées à leurs programmes ont empêché la tenue de débats sur l'exécution du cadre. Aucune réunion officielle n'a eu lieu.</p>
<p>Tenue de réunions hebdomadaires avec le Ministère de la réconciliation nationale en vue de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de réconciliation</p>	<p>Oui La Mission a tenu des réunions régulières avec le Ministère de la réconciliation nationale, celui-ci ayant joué un rôle de premier plan sur des aspects essentiels de la réconciliation, tels que l'organisation de la Conférence d'entente nationale.</p> <p>Lorsque le Médiateur de la République a remplacé le Ministère dans cette fonction après sa nomination à la présidence de la commission préparatoire de la Conférence, le 4 novembre 2016, la MINUSMA a commencé de tenir des réunions hebdomadaires avec le Bureau du Médiateur.</p>
<p>Fourniture de compétences techniques en mettant des experts à disposition pour le Ministère de la réconciliation nationale</p>	<p>Oui La MINUSMA a mis ses compétences techniques au service de la commission préparatoire de la Conférence d'entente nationale et de la commission spéciale chargée de rédiger la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale. Ces deux commissions étaient présidées par le Bureau du médiateur de la République.</p>
<p>Fourniture d'un appui à 4 initiatives de paix locales menées au niveau régional par le Gouvernement, les anciens groupes armés et la société civile</p>	<p>3 Initiatives de paix locales dirigées par le Gouvernement, d'anciens groupes armés et la société civile ont bénéficié d'un appui au niveau régional (Mopti, Gao et Kidal).</p>
<p>Appui logistique au Conseil des sages, nouvellement créé, chargé d'élaborer la charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale</p>	<p>Oui Des moyens de transport ont été mis à la disposition de la commission spéciale (au lieu du Conseil des sages) chargée d'élaborer la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale ainsi qu'une cartographie des terroirs.</p>

Appui logistique et technique à l'appui de la Conférence d'entente nationale

Oui Fourniture de services d'impression et de services informatiques, de moyens de transport, de consultants nationaux, d'interprètes et de personnel de coordination à l'appui de la Conférence d'entente nationale.

Rédaction, en coopération avec l'Union africaine, de la note conceptuelle et définition, avec le Médiateur de la République, du mandat de la Conférence

Organisation, avec le Médiateur, d'ateliers rassemblant diverses parties prenantes chargées de définir leurs positions sur le projet de mandat de la Conférence

Tenue de 4 ateliers sur la gestion des conflits à l'intention des autorités locales et des représentants de la société civile dans les régions du nord pour renforcer les capacités administratives, y compris sur l'atténuation et le règlement des conflits, et les dispositifs d'alerte rapide

3 Ateliers sur le lancement des cellules de réconciliation mises en place localement par le Ministère de la réconciliation nationale ont été organisés avec ce dernier, chacun de ces ateliers ayant rassemblé au moins 100 personnes (représentants des autorités locales et membres de la société civile) dans les régions de Mopti, de Ménaka et de Gao.

Prestation de conseils destinés à favoriser une plus grande intégration des femmes dans les mécanismes et les institutions qui doivent être créés pour l'application de l'accord de paix et organisation de 3 ateliers fournissant des conseils techniques sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes

En partie Des activités de sensibilisation ont été menées, notamment un atelier organisé dans le cadre de la Conférence d'entente nationale, auquel ont participé des représentantes des parties signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, ainsi qu'un atelier tenu dans le cadre de l'examen du projet de réforme constitutionnelle.

Organisation de 5 ateliers de formation à l'intention des femmes dirigeantes et des autorités locales pour appuyer la mise en œuvre du Plan national d'action pour l'application de la résolution 1325 sur les femmes et la paix et la sécurité

7 Ateliers ont été organisés (pour lesquels 6 consultations régionales ont eu lieu) afin de prendre acte des priorités et des préoccupations de quelque 350 femmes dans le cadre du calendrier de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et de se pencher sur les questions touchant les femmes et la paix et la sécurité.

Organisation de 5 stages de formation à l'intention des femmes dirigeantes, y compris le réseau de femmes dirigeantes et femmes élues aux conseils législatifs, régionaux et locaux, pour renforcer leur capacité de prise de décisions

Oui 340 candidates potentielles ont participé à 8 ateliers de formation dans 8 localités.

Tenue de 5 ateliers sur la paix et la réconciliation afin d'appuyer les initiatives locales en faveur de la paix et de la réconciliation menées par des femmes

Oui 340 candidates potentielles ont participé à 8 ateliers de formation dans 8 localités.

Organisation de campagnes d'information du public sur la réconciliation nationale, le processus de paix et les droits de l'homme, notamment en sensibilisant la population au problème des

Oui La MINUSMA a organisé 128 activités de sensibilisation (27 à Bamako et 101 dans le nord du pays) axées sur la réconciliation nationale et le processus de paix, les droits de l'homme, les

violences sexuelles liées au conflit dans le nord du Mali et au mandat de la Mission, avec 50 réunions d'information avec les médias, 1 documentaire vidéo, 3 spots vidéo, 3 reportages vidéo, 20 000 brochures, 20 000 t-shirts, 5 000 affiches, 52 programmes radiophoniques, 10 spots radiophoniques en faveur d'une campagne de messages d'intérêt public, 30 manifestations publiques dans les régions du nord et à Bamako et une revue mensuelle

Diffusion quotidienne d'émissions radiophoniques en faveur de la réconciliation politique, notamment sur des sujets d'actualité, avec des participants de tout le pays

violences sexuelles liées aux conflits, le développement dans le nord du Mali et le mandat de la Mission.

Pour ces activités, 20 820 t-shirts, 6 200 affiches et 14 000 brochures ont été fabriqués, et plus de 50 conférences de presse, annonces d'intérêt public et émissions radiophoniques ont eu lieu comme prévu.

Oui La MINUSMA a produit trois émissions récurrentes d'une heure chacune en faveur de la réconciliation politique : 255 émissions Grand Format proposant des reportages, des actualités, des interviews et des reportages de correspondants depuis les régions ; 255 émissions Matinale comprenant interviews, appels d'auditeurs et bulletins d'actualité ; une émission d'une heure intitulée Débat Citoyen, au cours de laquelle au moins deux invités débattent de sujets importants. Des personnes venues de tout le Mali ont participé à ces émissions.

Réalisation escomptée 1.3 : Appui et contrôle de l'application de l'accord de paix, y compris par l'intermédiaire du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et du sous-comité chargé des questions de défense et de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Tenue des sessions plénières du Comité de suivi de l'Accord (2015/16 : 12 ; 2016/17 : 12)

Le Comité de suivi de l'Accord a tenu 10 sessions.

Les sessions ont été moins nombreuses que prévu car le Comité n'en a pas tenu en août 2016, lorsque les parties s'efforçaient de parvenir à un accord de cessez-le-feu à Kidal, ni en mars 2017, aucun progrès n'ayant alors été accompli en matière de politique et de sécurité dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Tenue des sessions plénières des quatre sous-comités thématiques du Comité de suivi de l'Accord (2015/16 : 12 ; 2016/17 : 12)

8 sessions du sous-comité chargé des questions politiques et institutionnelles ont été tenues ainsi que 7 sessions du sous-comité chargé de la défense et de la sécurité ; 6 sessions du sous-comité chargé du développement économique, social et culturel ; 6 sessions du sous-comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires.

Le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord demeure pleinement opérationnel

Le secrétariat a continué d'apporter au Comité de suivi de l'Accord un appui organisationnel et technique avant, pendant et après ses sessions. Des rapports ont été établis et archivés. En septembre et octobre 2016 deux réunions de coordination ponctuelles ont été organisées rassemblant la MINUSMA, en sa qualité d'organe directeur du secrétariat du Comité, d'autres organisations régionales (l'Union africaine par le truchement de sa Mission pour le Mali et le Sahel, l'Union européenne et la CEDEAO) ainsi que l'Algérie en tant que chef de file de l'équipe de médiation internationale.

Visites régulières de l'Observateur indépendant au Mali (2015/16 : aucune visite ; 2016/17 : 4 visites)	Ces visites n'ont pas eu lieu car aucun des candidats à la fonction d'Observateur indépendant n'a été retenu. Le groupe de travail chargé de sélectionner l'Observateur indépendant a été créé à la session du 2 mai 2017 du Comité de suivi de l'Accord.
Le Comité de suivi de l'Accord se penche sur les questions relatives à l'application de l'accord de paix	Tous les aspects de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ont été pris en compte dans les débats tenus lors des sessions du Comité de suivi de l'Accord.
Augmentation du nombre de nouvelles forces intégrées de défense et de sécurité maliennes (2015/16 : aucune ; 2016/17 : 4)	Grâce aux efforts de la mission de formation de l'Union européenne, le Gouvernement malien est parvenu à créer 4 nouvelles forces intégrées de défense et de sécurité pouvant être déployées partout dans le pays.
Augmentation du nombre de réunions de la Commission technique de sécurité (2015/16 : 8 ; 2016/17 : 12)	La Commission technique de sécurité a tenu des réunions tous les mois.
Augmentation du nombre de patrouilles mixtes coordonnées par le Mécanisme opérationnel de coordination (2015/16 : aucune ; 2016/17 : 52)	Le Mécanisme opérationnel de coordination a été mis en place à Gao. Après des retards initiaux, 8 patrouilles mixtes comprenant des éléments de la MINUSMA ont été déployées dans la ville entre mars et juin 2017.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation des sessions mensuelles du Comité de suivi de l'Accord, et participation à ces sessions	10	Sessions du Comité de suivi de l'Accord ont été organisées et la MINUSMA y a participé. Aucune session n'a eu lieu en août 2016, les parties s'efforçant alors de parvenir à un accord de cessez-le-feu à Kidal, ni en mars 2017, en raison de l'absence de progrès sur les plans de la politique et de la sécurité dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.
Organisation des sessions mensuelles des quatre sous-comités thématiques, et participation à ces sessions	8	Sessions du sous-comité chargé des questions politiques et institutionnelles ont eu lieu (juillet, octobre, novembre, décembre 2016 et janvier, février, avril et juin 2017).
	7	Sessions du sous-comité chargé de la défense et de la sécurité ont eu lieu (juillet, septembre, octobre, novembre 2016 et janvier, avril et juin 2017).
	6	Sessions du sous-comité chargé du développement économique, social et culturel ont eu lieu (octobre, novembre, décembre 2016 et janvier, février et juin 2017).
	6	Sessions du sous-comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires ont eu lieu (octobre, novembre, décembre 2016 et janvier, février et avril 2017).

		La nécessité d'accélérer la réalisation des objectifs de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali en matière de politique et de sécurité a conduit à l'annulation de plusieurs sessions des sous-comités.
Coordination de réunions préparatoires du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et de ses quatre sous-comités en prévision des sessions du Comité et de ses sous-comités, et finalisation et archivage des rapports y relatifs	Oui	Des réunions ponctuelles se sont tenues avec le Président du Comité de suivi de l'Accord et les coprésidents de ses sous-comités.
Fourniture d'un appui technique pour les réunions et les travaux du Comité de suivi de l'Accord et de ses sous-comités thématiques	Oui	Un appui technique a été fourni avant, pendant et après les réunions du Comité de suivi de l'Accord et de ses sous-comités.
Archivage de la documentation du Comité de suivi de l'Accord et de ses organes et gestion de ces archives	Oui	Les documents officiels ont été archivés.
Fourniture d'un appui à l'Observateur indépendant, notamment grâce à l'établissement de rapports trimestriels	En partie	Le groupe de travail chargé de sélectionner l'Observateur indépendant a été créé à la session du 2 mai 2017 du Comité de suivi de l'Accord. Les consultations ont débuté immédiatement sous la direction du président du groupe de travail. Aucun candidat n'a toutefois été sélectionné.
Préparation et publication, par le secrétariat, des rapports sur les travaux des sessions du Comité de suivi de l'Accord et de ses sous-comités	Oui	La MINUSMA, en sa qualité d'organe directeur du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord, a participé à l'élaboration et à la publication de tous les rapports du Comité et de ses quatre sous-comités thématiques.
Facilitation du transport des représentants des parties à l'accord de paix de Tombouctou, Gao, Mopti et Kidal à Bamako pour participer aux réunions du Comité de suivi de l'Accord et des quatre sous-comités	Oui	La MINUSMA a facilité le transport des représentants des parties à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de Tombouctou, Gao, Mopti et Kidal à Bamako, où ils devaient participer aux réunions du Comité de suivi de l'Accord et de ses quatre sous-comités.
Organisation de réunions mensuelles conformément au mandat et aux lignes directrices du Comité de suivi de l'Accord	10	Réunions du Comité de suivi de l'Accord ont été organisées conformément à son mandat et à ses lignes directrices.
Coprésidence et fourniture de compétences techniques et de services de secrétariat au Sous-Comité chargé des questions de défense et de sécurité	7	Sessions du sous-comité chargé des questions de défense et de sécurité se sont tenues sous les auspices de la MINUSMA et de l'Algérie. Les parties signataires (Gouvernement du Mali, Coordination des mouvements de l'Azawad et Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger) et l'équipe de médiation internationale étaient présentes.
Organisation de 12 réunions de la Commission technique de sécurité pour surveiller le cessez-le-feu et enquêter sur les violations, mettre à jour les dispositions de sécurité et surveiller et appuyer les	Oui	Une réunion de la Commission technique de sécurité s'est tenue chaque mois sous l'autorité du commandant de la force.

processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration

Réalisation escomptée 1.4 : Règlement de questions litigieuses par l'intermédiaire des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et de la médiation internationale et coordination de l'appui international pour l'application efficace de l'accord de paix par les parties

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

La commission et les institutions gouvernementales chargées de l'application de l'accord de paix sont responsables de la coordination de l'appui international (2015/16 : 12 réunions de coordination ; 2016/17 : 12 réunions de coordination)

La structure interne à la Mission qu'il avait été proposé de créer à l'image des structures gouvernementales et institutionnelles compétentes n'a pas vu le jour.

Résolution des points de désaccord au sujet de l'application de l'accord de paix par les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et la médiation internationale

Les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général ont permis de faire cesser les hostilités consécutives aux affrontements de juillet à Kidal, et le Gouvernement a publié un communiqué le 3 septembre 2016 annonçant que les tensions entre la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger avaient été désamorçées.

Ils ont également permis l'achèvement des listes des autorités intérimaires, ainsi que la sélection et la prise de fonctions de leurs présidents. Enfin, ils ont aussi ouvert la voie à la mise en œuvre du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, en février 2017.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre*

Observations

Organisation de réunions mensuelles de coordination avec la commission et les institutions gouvernementales chargées de l'application de l'accord de paix et établissement de rapports

Non La structure interne à la Mission qu'il avait été proposé de créer n'a pas vu le jour.

Organisation de réunions mensuelles de coordination avec la communauté internationale et établissement de rapports

Non La structure interne à la Mission qu'il avait été proposé de créer n'a pas vu le jour.

Mise en œuvre de 3 projets à effet rapide pour renforcer la confiance entre les parties à l'accord de paix

Non Les rapports de projets antérieurs n'ayant pas été achevés en temps voulu, la définition, la conception et l'exécution de nouveaux projets ont été entravées. D'autres possibilités ont été examinées. Deux ans après la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la Mission a organisé un atelier de sensibilisation à ce texte, auquel ont participé non seulement les représentants de rang intermédiaire des mouvements signataires, mais également ceux des groupes dissidents.

Coordination de la communauté internationale ainsi que des contacts aux niveaux national et local pour garantir l'application efficace de l'accord de

Oui La MINUSMA a appuyé le Comité de suivi de l'Accord, la Commission technique de sécurité, les équipes mixtes d'observation et de

paix, notamment en gérant le fonds d'affectation spéciale et les activités de collecte de fonds dans le domaine

vérification, le Mécanisme opérationnel de coordination et la mise en œuvre de mesures de confiance.

Grâce au Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, des vols spéciaux ont été affrétés pour les représentants de la Coordination des mouvements de l'Azawad, de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et de la société civile afin qu'ils puissent participer aux réunions.

Le Comité a bénéficié d'un appui sous plusieurs formes : paiement des billets d'avion ; hébergement en pension complète ; prise en charge, pour la durée des sessions, de l'assurance médicale des représentants de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger ; prestation de services de traiteur et location des locaux où les réunions ont eu lieu.

Le Fonds d'affectation spéciale a contribué à financer l'appui de la MINUSMA aux consultations entre l'équipe de médiation internationale, le Gouvernement malien et les groupes armés signataires de l'Accord concernant le choix puis la nomination des autorités intérimaires dans les cinq régions du nord. Il a également permis d'appuyer le renforcement des capacités de ces autorités.

De surcroît, un projet de consolidation de la paix, estimé à 1 million de dollars, et qui visait à appuyer les autorités intérimaires, a été financé par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en avril 2017.

Contacts réguliers avec la structure de coordination du Gouvernement malien chargée de superviser l'application de l'accord de paix

Oui Des réunions se sont tenues régulièrement avec le Haut-Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord afin d'évaluer la situation et d'examiner les mesures proposées.

Usage de bons offices ponctuels et de mesures de renforcement de la confiance et de facilitation aux niveaux national et local afin d'appuyer le dialogue avec et entre toutes les parties prenantes en vue de la réconciliation et de la cohésion sociale

Oui Une réunion a eu lieu à Bamako le 21 juillet 2016 afin de désamorcer les tensions entre la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger.

Des réunions ont été organisées entre le 8 août et le 3 septembre 2016 à Bamako, sous l'égide du Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord, dans le but de parvenir à un accord de cessez-le-feu.

Des réunions se sont tenues du 4 au 14 avril 2017 à Tombouctou et à Bamako en vue de conduire des pourparlers avec certains groupes dissidents pour qu'ils cessent le combat de manière à permettre l'installation des autorités intérimaires.

Composante 2 : stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision de l'application des arrangements relatifs au cessez-le-feu et protection des civils dans le nord du Mali

35. Comme indiqué dans les tableaux ci-après, les membres du personnel militaire et du personnel de police de la MINUSMA ont continué d'épauler les Forces de défense et de sécurité maliennes en ce qui concerne la stabilisation des principales agglomérations du nord du Mali. La Mission a étendu sa présence au-delà des principales agglomérations, y compris dans les régions de Mopti et de Ménaka, en appuyant l'action menée par les autorités maliennes pour écarter les menaces et en prenant activement des dispositions, au besoin, pour empêcher le retour d'éléments armés. Elle a continué de soutenir les autorités maliennes en adoptant des mesures destinées à protéger les civils immédiatement menacés de violences physiques, dans les limites de ses capacités et dans ses zones de déploiement. Elle a également continué de jouer un rôle essentiel en matière de surveillance et de supervision du cessez-le-feu.

36. Dans le cadre du soutien qu'elle a apporté à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la Mission a dû élargir encore sa présence dans le pays. Afin de pouvoir opérer dans des zones dangereuses, il est devenu d'autant plus nécessaire que tous les membres du personnel militaire et civil prennent conscience des risques liés aux explosifs et mettent en place des mesures d'atténuation de façon à ce que la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes soient en mesure de protéger les civils de ces menaces.

37. La MINUSMA n'a pas cessé de concourir à l'application des mesures de défense et de sécurité prévues par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment en favorisant le cantonnement et le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés. La Mission a construit huit cantonnements prioritaires dans les régions de Tombouctou, de Kidal, de Ménaka et de Gao, qui devaient permettre d'accueillir 6 000 combattants. Des dispositifs de sécurité passive supplémentaires devaient être mis en place sur ces sites ; dans un premier temps, ceux des sites de Likrakar et de Ber (région de Tombouctou) et de Tessalit ont été renforcés. La Mission a appuyé le lancement, en février 2017, du premier Mécanisme opérationnel de coordination, composé de patrouilles et d'unités mixtes à Gao, dans le cadre duquel 590 éléments des mouvements signataires ont été sélectionnés et, après vérification de leurs antécédents, enregistrés manuellement en vue de leur intégration à l'armée malienne. Elle a également continué de faciliter la mise en place du Mécanisme à Kidal et à Tombouctou.

38. La Mission a fourni des services spécialisés techniques et logistiques en vue de l'entrée en activité de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, y compris s'agissant du renforcement des capacités des membres de cette dernière et de la Commission d'intégration et de l'élaboration d'un descriptif de programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui a été adopté et présenté aux donateurs à Bamako en décembre 2016. La MINUSMA a poursuivi les efforts qu'elle faisait pour mettre en œuvre des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité dans les domaines de l'eau et de l'élevage et mené

à bien des projets de remise en état dans les régions de Gao, de Tombouctou, de Ménaka, de Mopti et de Kidal pendant la période considérée. Cette initiative et les projets associés ont profité à 132 571 personnes, dont 60 367 femmes.

39. La MINUSMA a continué d'aider les autorités maliennes à réformer et à renforcer la gouvernance des institutions en charge de la sécurité. Elle a contribué à mettre officiellement en place le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et à renforcer les capacités des membres qui le composent. Elle a également participé à l'élaboration de la loi portant programmation relative à la sécurité intérieure que l'Assemblée nationale a adoptée le 30 juin 2017, ainsi qu'à l'élaboration et à l'adoption d'un plan d'action concernant la politique nationale relative aux frontières. Elle a aidé le Ministère des affaires religieuses et du culte à arrêter une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Par ailleurs, elle a coprésidé le Sous-Comité chargé de la défense et de la sécurité, afin de renforcer et de rationaliser l'aide qu'elle fournit en ce qui concerne l'application des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ayant trait aux questions de sécurité et de défense.

40. La MINUSMA a continué de prêter main forte au Ministère de la justice (anciennement Ministère de la justice et des droits de l'homme) pour ce qui est de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice. Dans ce cadre, elle a notamment : coopéré avec les acteurs des systèmes judiciaire et pénitentiaire, dans les régions du nord du Mali, afin qu'ils accroissent leur présence et leur efficacité ; aidé le Gouvernement à créer et à rendre opérationnelle une équipe spécialement chargée d'enquêter sur le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et de poursuivre les responsables en justice ; contribué à améliorer la gestion et la sécurité des prisons ; promu le débat relatif au rôle des mécanismes de justice traditionnels conformément à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

41. Conformément à l'Accord et compte tenu de la menace que représentent le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la MINUSMA a aidé à rendre le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et sa brigade d'investigation opérationnels. Plus précisément, la remise en état du mur d'enceinte et d'un bâtiment annexe du Pôle et la fourniture de matériel par le Service de la lutte antimines ont permis au Procureur spécial, aux magistrats, aux juges d'instruction et au personnel judiciaire ayant été nommés, ainsi qu'aux 50 membres de la brigade d'investigation de partager les mêmes locaux, renforçant ainsi la coopération et la collaboration. À la suite de l'adoption d'un règlement national relatif à la gestion interne des prisons, la MINUSMA a poursuivi ses activités de formation et de parrainage du personnel des établissements pénitentiaires nationaux, afin d'améliorer les interventions en cas d'incidents, d'assurer la sécurité des prisons et d'améliorer les conditions de détention ainsi que le traitement des prisonniers, étant entendu qu'il est essentiel de garantir des conditions de détention humaines et de se concentrer sur la réadaptation et la réinsertion des prisonniers si l'on veut lutter contre la radicalisation dans les prisons. Enfin, la Mission a continué d'appuyer les efforts des autorités maliennes visant à appliquer les dispositions de l'Accord, notamment celles portant sur la réconciliation et la justice, afin que la justice traditionnelle, les pratiques de droit coutumier et les cadis aient une place dans l'administration de la justice.

Réalisation escomptée 2.1 : Progrès dans le rétablissement de conditions de sécurité stables dans le nord du Mali et le long des grands axes de communication

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Diminution du nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés extrémistes contre les forces et installations des Nations Unies et des Forces de défense et de sécurité maliennes dans les zones principales (2015/16 : 200 ; 2016/17 : 100)

Objectif atteint

51 attaques au total ont été perpétrées par des groupes armés extrémistes contre les forces et installations des Nations Unies et des Forces de défense et de sécurité maliennes dans les zones principales.

Cette réduction tient au renforcement des effectifs et à l'augmentation du nombre de patrouilles faites par la MINUSMA.

Augmentation du nombre de casernements des Forces de défense et de sécurité maliennes rouverts ou réactivés au nord du fleuve Niger (2015/16 : 1 ; 2016/17 : 3)

Secondé par la MINUSMA et les forces internationales, le Gouvernement malien a rouvert 2 casernements sur 3. Ce résultat inférieur aux attentes est dû aux changements apportés au plan de redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes.

Augmentation du nombre de localités situées au nord du fleuve Niger dans lesquelles les Forces de défense et de sécurité maliennes assurent la sécurité de la population sans appui extérieur (2015/16 : 0 ; 2016/17 : 3)

Objectif atteint

Le Gouvernement malien a créé 3 casernements dans les territoires du nord du Mali, afin d'assurer la sécurité dans les zones environnantes

Diminution du nombre d'attaques contre les convois de la MINUSMA ou des Forces de défense et de sécurité maliennes perpétrées par des groupes extrémistes armés sur les grands axes d'approvisionnement (2015/16 : 286 ; 2016/17 : 100)

Objectif atteint

49 attaques ont été organisées, principalement avec des engins explosifs improvisés, par des groupes extrémistes armés contre les convois de la MINUSMA ou des Forces de défense et de sécurité maliennes sur les grands axes d'approvisionnement.

La MINUSMA a eu recours à des escortes plus imposantes (chaque convoi comportait un plus grand nombre de véhicules blindés de transport de troupes) et à des moyens aériens pour surveiller les convois et procéder à une reconnaissance préalable du trajet afin de prévenir les convois si nécessaire.

Augmentation du nombre d'agents des services de répression dans les régions du nord (2015/16 : 2 500 ; 2016/17 : 2 700)

Au 30 juin 2017, 2 128 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes avaient été déployés, parmi lesquels 314 membres de la police nationale, 670 gendarmes, 995 gardes nationaux et 149 membres de la protection civile, dans les régions de Mopti, de Tombouctou, de Gao et de Ménaka. Aucun déploiement n'avait eu lieu dans la région de Kidal.

Le nombre d'agents des services de répression déployés a été inférieur aux prévisions en raison de la situation en matière de sécurité, des attaques terroristes incessantes dans le nord et le centre du Mali et du manque d'infrastructures nécessaires au déploiement du personnel de sécurité.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
180 patrouilles de longue distance et opérations de sécurité effectuées en vue de prévenir le retour de groupes extrémistes armés ou autres groupes insurgés dans les principales agglomérations (déploiement d'un effectif de la taille d'une compagnie pendant 10 jours à raison de 1,5 patrouille par mois et par bataillon)	75	Patrouilles de longue distance ont été effectuées Le nombre de patrouilles effectuées a été inférieur aux prévisions en raison de la sollicitation des véhicules blindés de transport de troupes de la MINUSMA, dont le nombre est limité.
60 opérations effectuées en concertation avec les Forces de défense et de sécurité maliennes ou l'Opération Barkhane en vue de prévenir le retour de groupes extrémistes armés (déploiement d'un effectif de la taille d'une compagnie pendant 10 jours pour mener une opération concertée par bataillon tous les deux mois en dehors des principales agglomérations, en coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, la police des Nations Unies et l'Opération Barkhane)	20	Opérations ont été effectuées en concertation avec les Forces de défense et de sécurité maliennes ou l'Opération Barkhane Le nombre d'opérations concertées a été inférieur aux prévisions en raison de la mobilité réduite de la MINUSMA, 99 des 345 véhicules blindés de transport de troupes et 2 hélicoptères d'attaque n'ayant pas été déployés, et 3 autres hélicoptères, qui avaient été déployés et utilisés pendant une courte période, ayant été rendus inutilisables à la suite des dégâts causés par une attaque.
240 sorties ou missions opérées chaque année par un système de drones à long rayon d'action, à raison de 20 sorties par mois	356	Sorties ou missions ont été menées. Le nombre de sorties ou missions menées a été supérieur aux prévisions car il a été nécessaire de patrouiller dans une zone plus grande que prévue, en particulier au centre du Mali, le nombre d'attaques ayant augmenté.
3 240 sorties ou missions (patrouilles ou sorties de combat) opérées par des hélicoptères armés, à raison de 30 sorties par mois pour 9 hélicoptères pendant 12 mois	1 237	Sorties ou missions ont été menées. Le nombre de sorties ou missions menées a été inférieur aux prévisions car deux hélicoptères d'attaque ont été déployés avec du retard.
3 600 sorties ou missions opérées par des hélicoptères de manœuvre pour des opérations de patrouille, d'approvisionnement, de transport et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire, à raison de 30 sorties par mois pour 10 hélicoptères pendant 12 mois	980	Sorties ou missions ont été menées. Le nombre de sorties ou missions a été inférieur aux prévisions car il y a eu moins d'évacuations sanitaires primaires que prévu et davantage de déplacements ont été faits par voie terrestre, en particulier à Kidal.
180 opérations d'inspection des routes effectuées dans le cadre des escortes de convois (15 escortes par mois en moyenne)	120	Opérations d'inspection ont été effectuées. Le nombre d'inspections a été inférieur aux prévisions en raison de l'augmentation des menaces et attaques contre les convois.
630 opérations d'inspection des routes effectuées en 12 mois dans le cadre des patrouilles de moyenne ou longue distance	867	Opérations d'inspection ont été effectuées. Le nombre d'opérations d'inspection a été supérieur aux prévisions en raison de l'augmentation des attaques, y compris dans des zones considérées comme étant relativement sûres, en particulier dans le centre du Mali.

78 patrouilles hebdomadaires d'inspection des routes et de déminage effectuées par les équipes de la MINUSMA chargées de ces opérations à la demande de la force (100 % des opérations secondées par le Service de la lutte antimines)

Suivi, par 2 compagnies chargées d'opérations basiques de neutralisation d'engins explosifs improvisés nouvellement déployées, du module de formation obligatoire en matière de neutralisation des explosifs et munitions

Mise en place, pour chacun des bataillons d'infanterie de la MINUSMA, de moyens élémentaires propres de recherche et de détection

Mise à la disposition de 10 000 membres du personnel civil et militaire et du personnel de police de la MINUSMA, dans les 8 semaines suivant leur arrivée, d'informations élémentaires destinées à les sensibiliser aux risques mortels que posent les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, sauf dérogation décidée par le chef de corps ou l'équipe de direction de la Mission ; prestation au personnel de la Mission, en fonction des risques qui se posent et de leur importance, d'une formation supplémentaire quant aux mesures à prendre concernant les engins explosifs improvisés et les moyens de les éviter

Mise à disposition de la MINUSMA de moyens lui permettant de recueillir des informations sur 100 % des attaques menées au moyen d'engins explosifs improvisés dans des zones accessibles

Prestation d'un appui et de conseils à l'équipe de direction de la Mission, à la force et aux services

83 Patrouilles d'inspection des routes et de déminage ont été effectuées.
(100 % des patrouilles d'inspection des routes et de déminage qu'a fait la MINUSMA ont été secondées par le Service de la lutte antimines).

Oui Une formation préalable au déploiement a été dispensée aux 2 nouvelles compagnies de neutralisation des explosifs en avril et en mai 2017. 1 compagnie a reçu une formation des formateurs axée sur les moyens de formation préalable au déploiement.

Oui 33 sections ont suivi une formation de 3 semaines en matière de recherche et de détection et 10 des cours de perfectionnement dans ce domaine d'une durée de 3 jours. Le Service de la lutte antimines a chaperonné chaque section concernant 4 opérations de recherche et de détection.

4 878 Membres du personnel de la MINUSMA ont reçu des informations et une formation médicale élémentaires sur les risques liés aux explosifs ou une formation spécialisée portant sur les engins explosifs improvisés, l'intégralité des demandes de formation ayant été satisfaites.

Le nombre de membres du personnel de la MINUSMA ayant reçu une formation a été inférieur aux prévisions en raison des bons résultats de la formation préalable au déploiement que le Service de la lutte antimines a dispensée par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (12 436 membres du personnel formés). À la demande de la direction de la MINUSMA, le Service de la lutte antimines a recentré son effort et ses moyens sur une formation à la recherche et la détection d'une durée de 3 semaines. Par ailleurs, les formations prévues étaient fréquemment annulées à cause des impératifs opérationnels de la force.

Oui Il a été donné suite aux demandes urgentes sous 48 heures et la MINUSMA a recueilli des informations concernant 100 % des attaques menées avec des engins explosifs improvisés dans des localités accessibles. En outre, 5 séances de formation de niveau 1 aux enquêtes post-explosion ont été dispensées à l'intention de 57 membres de la police des Nations Unies et de la MINUSMA.

Oui Suite donnée à 100 % des demandes d'appui et de conseils faites par la Mission. Le Service de

du Siège quant aux moyens perfectionnés d'atténuer les risques liés à l'explosion d'engins, y compris ceux improvisés, et suite donnée à 100 % des demandes faites par la Mission dans ce domaine

la lutte antimines a appuyé les activités du comité directeur chargé de la lutte contre les engins explosifs improvisés, des groupes de réflexion, du groupe de travail de la force et du groupe de planification des opérations, ainsi que les réunions des groupes de coordination dans les secteurs Est, Nord et Ouest. Il a également soutenu les activités du groupe de travail sur la réduction des risques posés par les engins explosifs improvisés pour la population civile et toutes les réunions des groupes de réflexion sur la prévention de l'extrémisme violent, le dialogue avec les groupes armés, l'utilisation des engrais dans la fabrication des engins explosifs improvisés et le renforcement des capacités. Il a également participé aux travaux de 7 commissions d'enquête ou équipes mixtes d'enquête depuis juillet 2016 et pris part à des visites d'évaluation des pays fournissant des contingents. Par ailleurs, il a mis à disposition des chiens détecteurs d'explosifs afin de contribuer à la protection des camps. Une équipe sous contrat chargée de la réduction des risques dans ce domaine a également été déployée à Tombouctou.

Prestation, dans le cadre de réunions trimestrielles de groupes de travail, de conseils au Gouvernement malien ainsi qu'aux institutions nationales compétentes concernant l'établissement des rapports exigés par les traités internationaux ainsi que l'évaluation des besoins en vue de l'application des mesures et dispositifs d'atténuation des risques liés aux engins explosifs ; mise à disposition, à l'intention de la totalité des directeurs, chefs de service et quartiers généraux opérationnels régionaux des Forces de défense et de sécurité maliennes, de matériel de sensibilisation

En partie Des conseils ont été donnés au centre national de coordination des opérations de neutralisation des explosifs et munitions, notamment en chaperonnant directement les opérations et en contribuant à élaborer des consignes générales. La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, dont le nouveau directeur a été nommé en mai, s'acquitte désormais des fonctions de secrétariat permanent du Ministère malien de la sécurité et de la protection civile. La réorganisation des autorités nationales et leur faible réactivité ont entravé les efforts déployés par le Service de la lutte antimines pour mener à bien les activités prévues.

Prestation, à l'intention de 20 membres au moins du quartier général des Forces de défense et de sécurité maliennes, d'une formation spécialisée en matière de gestion des armes et des munitions, de neutralisation des explosifs et munitions, et de lutte contre les engins explosifs improvisés de sorte à consolider les moyens dont ils disposent pour faire face aux risques d'explosion et les atténuer

17 Officiers d'état-major des Forces de défense et de sécurité maliennes ont reçu une formation de 5 semaines en matière de neutralisation des explosifs et munitions, en octobre 2016.

30 Membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont suivi une formation en matière de contrôle de l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés, organisée par les forces françaises au Sénégal, en août 2016. Le centre national de coordination des opérations de neutralisation des explosifs et munitions à Bamako a également reçu un appui quotidien.

Prestation, à l'intention de 5 équipes nationales de neutralisation des explosifs et munitions et de lutte contre les engins explosifs improvisés, d'une formation spécialisée destinée à consolider les moyens opérationnels y relatifs des Forces de défense et de sécurité maliennes

Remise en état de 6 sites de stockage de munitions (ou 10 dépôts d'armes) et prestation au personnel malien chargé de l'administration de ces sites d'une formation à la gestion des armes et des munitions, afin de consolider les moyens dont disposent les Forces de défense et de sécurité maliennes en la matière

Suite donnée à 100 % des demandes d'aide faites par les Forces de défense et de sécurité maliennes en vue de neutraliser les munitions hors d'usage ou présentant un risque

Un centre de formation en la matière est en court de construction.

5 Groupes tactiques mixtes de neutralisation des explosifs et munitions ont reçu une formation spécialisée pour être mieux préparés au déploiement sur le terrain. De plus, 1 équipe de la police nationale, composée de 7 personnes, et 114 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont suivi plusieurs cours spécialisés en matière d'atténuation des risques liés aux explosifs. 422 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été informés des principaux risques liés aux explosifs et, en juin 2017, 715 militaires maliens ont reçu une formation similaire dispensée par le centre national de coordination des opérations de neutralisation des explosifs et munitions.

9 Dépôts d'armes ont été construits ou remis en état : 3 à Gao (garde nationale, police et douanes), 3 à Ménaka (garde nationale, police et gendarmerie), 2 à Tombouctou (police et protection civile) et 1 à Bamako (centre national de coordination des opérations de neutralisation des explosifs et munitions). La remise en état de 4 dépôts d'armes supplémentaires était en cours à Gao et Tombouctou, l'achèvement des travaux ayant été retardé en raison des conditions de sécurité. De plus, 42 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont suivi une initiation pratique à la gestion des armes et des munitions. 23 autres ont suivi une formation de magasinier et de gestionnaire d'armurerie, d'une durée de 3 semaines, à Bamako.

Oui Il a été donné suite à 100 % des demandes reçues des autorités nationales et on a procédé à 16 destructions différées en juillet 2016. Depuis 2013, 490 tonnes de munitions hors d'usage ou présentant un risque ont été détruites, dont 12 tonnes pendant l'exercice 2016/17.

Réalisation escomptée 2.2 : Accomplissement de progrès dans la protection des civils au Mali

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre d'activités prévues par les plans d'action régionaux de protection des civils contribuant effectivement à cette protection (2015/16 : 30 % ; 2016/17 : 50 %)

Les résultats des évaluations menées dans le cadre des plans d'action de protection des civils bimensuels communiqués par les bureaux régionaux de Gao, de Kidal, de Mopti et de Tombouctou indiquent qu'environ 55 % des activités prévues ont été entièrement exécutées. Cependant, l'effet à long terme sur la protection des civils de certaines de ces activités restait difficile à évaluer dans le temps imparti, compte tenu notamment de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le centre et le nord du pays.

Augmentation du nombre de civils sensibilisés aux risques que posent les engins explosifs (2015/16 : 25 000 ; 2016/17 : 50 000)

Objectif atteint

Le Service de la lutte antimines a sensibilisé plus de 70 000 personnes aux risques que posent les engins explosifs dans les régions de Gao, de Kidal (y compris Tessalit) et de Tombouctou. Le nombre plus élevé que prévu de bénéficiaires est dû à la détérioration des conditions de sécurité, qui a poussé la Mission à multiplier les activités de sensibilisation.

Augmentation du nombre de réunions tenues avec les autorités communales, la population et la société civile locales et portant sur la cohésion sociale et la protection des civils (2015/2016 : 26 ; 2016/17 : 52)

La MINUSMA a facilité l'organisation de 57 réunions ou rassemblements avec les autorités communales, la population et la société civile. La plupart de ces réunions ont eu lieu à l'échelle locale dans les quatre régions du nord du Mali et portaient sur la cohésion sociale et la protection des civils.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Réunions hebdomadaires, activités de sensibilisation et contribution à des initiatives destinées à instaurer un climat de confiance au niveau local de sorte à consolider la liaison et les échanges avec la population et les autorités locales, y compris les femmes appelées à prendre des décisions, en ce qui concerne la protection des civils et la cohésion sociale au niveau des communes	Oui	La MINUSMA a facilité l'organisation de 57 réunions ou rassemblements avec les autorités communales, la population et la société civile locales portant sur diverses questions liées à la cohésion sociale et à la protection des civils qui se posaient dans les régions du nord. Elle a souligné que les assistants chargés de la liaison avec la population locale avaient pleinement participé à la tenue de ces réunions.
468 patrouilles de moyenne distance ou opérations de sécurité sur 3 jours effectuées en milieu rural (au moins une patrouille de section pour chacun des 9 bataillons pendant 52 semaines)	750	Patrouilles de moyenne distance ou opérations de sécurité ont été effectuées Le nombre de patrouilles et d'opérations de sécurité a été supérieur aux prévisions en raison de l'augmentation des attaques, y compris dans des zones considérées comme étant relativement sûres, en particulier dans le centre du Mali.
1 095 patrouilles de proximité effectuées dans les 8 agglomérations principales (3 patrouilles de proximité quotidiennes par agglomération – Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka, Tessalit, Anéfis et Douentza – pendant 365 jours)	3 320	Patrouilles de proximité ont été effectuées Le nombre de patrouilles et d'opérations de sécurité a été supérieur aux prévisions en raison de l'augmentation des attaques, y compris dans des zones considérées comme étant relativement sûres, en particulier dans le centre du Mali.
4 320 patrouilles effectuées conjointement par la police des Nations Unies et les forces de police maliennes (2 patrouilles pour chacune des 6 unités de police constituées, pendant 360 jours)	3 056	Patrouilles ont été effectuées conjointement par la police des Nations Unies et les forces de police maliennes. Le nombre de patrouilles effectuées conjointement a été inférieur aux prévisions car les Forces de défense et de sécurité maliennes ne disposaient pas de suffisamment de véhicules en état de marche et de moyens logistiques. La MINUSMA a aidé les Forces maliennes en leur fournissant du carburant à Mopti et à Gao, en réparant des véhicules, en dispensant des séances

6 000 heures-homme d'appui opérationnel au maintien de l'ordre fournies à la police malienne par les unités de police constituées, notamment au cours d'exercices d'entraînement communs	37 920 Heures-hommes d'appui opérationnel ont été fournies Le nombre d'heures-homme fournies a été supérieur aux prévisions car un appui supplémentaire a été prêté aux Forces de défense et de sécurité maliennes au vu de leurs capacités insuffisantes.
8 640 patrouilles effectuées par la police des Nations Unies dans les zones instables pour aider les institutions maliennes de maintien de l'ordre (2 patrouilles pour chacun des 12 sites pendant 360 jours)	13 396 Patrouilles ont été effectuées par la police des Nations Unies. Le nombre de patrouilles effectuées a été supérieur aux prévisions, les activités prévues ayant été modifiées du fait que les Forces de défense et de sécurité maliennes n'ont pas participé à toutes les patrouilles conjointes, et en raison du déploiement de personnel de police supplémentaire.
600 patrouilles de longue distance effectuées par les membres de la police des Nations Unies (2 patrouilles par semaine pour chacune des 6 unités de police constituées)	715 Patrouilles de longue distance ont été effectuées Le nombre de patrouilles effectuées a été supérieur aux prévisions car la Mission disposait de moyens accrus lui permettant de déployer du personnel de police supplémentaire.
100 % des activités de neutralisation d'engins explosifs improvisés ou non explosés et des opérations de destruction d'armes et de munitions effectuées par 2 compagnies de neutralisation des explosifs et munitions, chacune composée de 4 équipes ou de membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, avec le concours du Service de la lutte antimines	Oui 100 % des missions de neutralisation d'explosifs et munitions ont été conduites avant l'accréditation de toutes les équipes de la MINUSMA compétentes dans ce domaine. Une fois accréditées, les 2 compagnies de neutralisation des explosifs et munitions de la Mission ont continué de bénéficier du soutien, notamment sous la forme d'un mentorat et de conseils pendant la planification, d'une formation complémentaire et de l'entretien du matériel. Composées de 4 équipes chacune, elles ont tour à tour reçu le même appui et ont en plus bénéficié d'un mentorat obligatoire lors de leurs missions. De plus, 100 % des opérations d'atténuation des risques relevant du centre national de coordination des opérations de neutralisation des explosifs et munitions ont été facilitées.
200 opérations de neutralisation d'explosifs et munitions ainsi que de dépollution des champs de bataille et d'inspection des zones contaminées, et sensibilisation de 50 000 personnes vivant dans les régions touchées du nord et du centre du Mali aux risques posés par les explosifs	93 Opérations de neutralisation d'explosifs et munitions, de dépollution des champs de bataille et d'inspection ont été conduites dans toutes les zones accessibles. Des opérations de déminage ont également été menées. Le nombre d'opérations a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions en matière de mobilité causées par les conditions de sécurité

	dans certaines zones où les besoins étaient importants.
	70 000 Personnes ont été sensibilisées aux risques posés par les explosifs dans les régions de Gao, de Kidal (y compris Tessalit) et de Tombouctou.
Réalisation de 24 évaluations des menaces potentielles et élaboration de plans d'action aux fins de la protection des civils au niveau régional (4 tous les deux mois)	21 Évaluations des menaces potentielles ont été effectuées et des plans d'actions ont été mis au point, exécutés et évalués.

Réalisation escomptée 2.3 : Désarmement, démobilisation et réintégration des groupes armés

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre d'éléments de groupes armés choisissant la réinsertion socioéconomique (2015/16 : 3 000 ; 2016/17 : 5 000)

La Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion est entrée en activité. Toutefois, en raison de motifs politiques et sécuritaires, du non-respect des délais fixés, de l'absence de critères d'intégration et de la non-présentation de listes officielles de combattants, les activités de réinsertion socioéconomique n'ont pas commencé.

Exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration par la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (2015/16 : 1 ; 2016/17 : 1)

Le Gouvernement malien a adopté le descriptif du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en décembre 2016. Toutefois, le cantonnement et le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'ont pas commencé en raison du retard pris dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Augmentation du nombre d'identifications et d'enregistrements d'éléments de groupes armés, y compris les femmes et les enfants (2015/16 : 8 000 ; 2016/17 : 10 000)

Le cantonnement et le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'ont pas commencé en raison du retard pris dans la mise en œuvre de l'Accord et du non-respect des délais convenus par les parties signataires. L'identification et l'enregistrement débiteront une fois les éléments des groupes armés cantonnés. Cependant, la MINUSMA a facilité le contrôle, la vérification et l'enregistrement de 590 éléments du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, lesquels devaient intégrer les Forces de défense et de sécurité maliennes.

Augmentation du nombre d'éléments de groupes armés, y compris les femmes et les enfants, notamment ceux séparés de ces groupes, qui ont été désarmés et démobilisés (2015/16 : 8 000 ; 2016/17 : 10 000)

Les activités de désarmement, de démobilisation et de séparation n'ont pas commencé puisqu'il n'a pas été procédé au cantonnement. Néanmoins, au cours du contrôle, de la vérification et de l'enregistrement des éléments du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, 10 enfants soldats ont été recensés et ont pu retourner dans leur famille.

Augmentation du nombre d'anciens éléments de groupes armés et membres de leur famille ou de leur communauté, y compris les femmes, ciblés par des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de réinsertion (2015/16 : 8 000 ; 2016/17 : 18 000)

Des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité ont été menés dans des zones proches des sites de cantonnement et dans des agglomérations, profitant à 132 571 personnes, qualifiées ou non, parmi lesquelles 60 376 femmes et 72 195 hommes.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Prestation d'un soutien technique et logistique aux opérations de désarmement et de démobilisation dans les lieux prédéterminés de cantonnement, de désarmement, de démobilisation et de réintégration et autres lieux destinés à accueillir 10 000 personnes ayant des liens avec des éléments armés	Oui	<p>La MINUSMA a terminé de reconnaître l'ensemble des 24 sites proposés pour le cantonnement et de construire, en décembre 2016, 8 sites prioritaires désignés par la Commission technique de sécurité.</p> <p>Des tentes, des groupes électrogènes et des articles non alimentaires ont été prépositionnés et seront acheminés sur les sites avant que le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration commence officiellement. Une base de données d'immatriculation biométriques a été mise au point aux fins du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.</p> <p>À la suite de l'attaque du camp du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, en janvier, on a commencé à mettre en place des dispositifs de sécurité passive autour des sites de Likrakar, de Ber et de Tessalit en juin 2017.</p>
Conduite, dans les camps de désarmement comme dans les communes, d'activités d'identification, de vérification, de fichage et d'enregistrement d'éléments de groupes armés, ainsi que d'initiatives de sensibilisation, d'éducation psychosociale, de réconciliation civique et d'orientation	En partie	<p>Il a été procédé au contrôle, à la vérification des antécédents et à l'enregistrement manuel de 590 personnes (Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger : 200 ; Coordination des mouvements de l'Azawad : 200 ; groupuscules armés affiliés aux parties signataires : 190) en vue de l'entrée en activité du Mécanisme opérationnel de coordination, composé de patrouilles et de bataillons mixtes, à Gao.</p>
Contrôle des opérations de réinsertion socioéconomique de 5 000 ex-combattants dans les communes	Non	<p>Les activités de réinsertion n'ont pas commencé car le cantonnement et les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration étaient au point mort.</p>
Organisation de 5 ateliers à l'intention des institutions nationales et de la société civile, notamment les membres d'organisations de femmes et les notables, afin de sensibiliser l'opinion à la question des enfants soldats et de renforcer la capacité des partenaires nationaux à exécuter de manière efficace le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration	5	<p>Ateliers ont été organisés à Bamako à l'intention des institutions nationales (parmi lesquelles le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et la Commission vérité, justice et réconciliation) et de la société civile, notamment les membres d'organisations de femmes et les notables.</p>
Organisation, dans les diverses régions, de 8 ateliers destinés à la population locale, notamment aux femmes, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation continue sur le retour d'anciens éléments de groupes armés dans les communes	En partie	<p>Des campagnes de sensibilisation sur le cantonnement et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité ont été régulièrement menés dans les régions de Gao et de Ménaka.</p>

<p>Prestation de conseils et d'un appui technique à la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion portant sur les problèmes qui risquent de se poser au cours de l'exécution du programme</p>	<p>En outre, la MINUSMA a pris part aux ateliers organisés par le Conseil national de la jeunesse à Bamako, à Mopti, à Tombouctou et à Gao dans le but de faire ressortir le rôle des jeunes dans la réforme du secteur de la sécurité et dans le désarmement, la démobilisation et la réintégration.</p> <p>Oui La MINUSMA a organisé une conférence des donateurs à Bamako, le 8 décembre 2016, afin de lever des fonds en vue notamment de la réinsertion socioéconomique à long terme des combattants démobilisés. Elle a également mis à disposition, en décembre 2016, des bâtiments préfabriqués financés par un fonds d'affectation spéciale, afin que le siège de la Commission soit en service avant la date prévue.</p>
<p>Exécution de projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de réinsertion socioéconomique à l'intention de 18 000 anciens éléments de groupes armés et membres de leur famille ou de leur communauté, y compris les femmes, les jeunes à risque et les membres de groupes ayant des besoins particuliers, à titre de mesure d'urgence, et concertation avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies au Libéria en ce qui concerne les questions transfrontières liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration</p>	<p>La MINUSMA a dispensé une formation sur la base de données d'immatriculation biométriques à l'intention de 51 membres sélectionnés du Ministère de la défense et des anciens combattants. Elle a également concouru à l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités et d'exercices de simulation à l'intention des membres de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et de ceux de la Commission d'intégration.</p> <p>Oui Le Comité d'examen des projets a approuvé 34 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité en vue de leur exécution (Kidal : 7 ; Gao : 13 ; Mopti : 5 ; Tombouctou : 9). Ces projets cibleront directement 132 571 personnes, dont 60 376 femmes et autres personnes appartenant à des groupes vulnérables.</p>
<p>Organisation d'activités de sensibilisation et prestation de conseils d'ordre technique à l'intention des institutions nationales et des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), afin d'aider à identifier les enfants associés aux forces et groupes armés, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à celle-ci et les réinsérer</p>	<p>Oui Des activités de sensibilisation ont été menées et des conseils techniques dispensés, en collaboration avec l'UNICEF, dans le cadre de 4 réunions des mécanismes UNICEF-MINUSMA de surveillance et de communication de l'information relatives aux violations graves commises contre des enfants au Mali.</p> <p>30 réunions avec le Groupe mondial de la protection et ses sous-groupes chargés de la violence à l'égard des femmes, de l'accès à la justice et de la protection de l'enfance, ainsi qu'avec le module de l'Éducation ont permis de</p>

- promouvoir la prise en compte systématique de la question de la protection de l'enfance.
- 24 réunions ont été organisées pour faciliter le recensement et la libération des enfants soldats.
- En décembre 2016, le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille a approuvé le document fixant des orientations stratégiques en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration des enfants, que la MINUSMA avait élaboré avec ses partenaires.
- 14 réunions ont eu lieu à Gao et à Kidal avec l'UNICEF et différents partenaires tandis que 7 missions ont été menées à Gao. Des visites de sites de cantonnement ont été l'occasion de fournir des conseils techniques sur les principes relatifs à la gestion et au traitement des enfants séparés des groupes armés
- 11 Visites ont été conduites, notamment au centre de transit à Gao, lequel accueillera des enfants séparés des groupes armés. Au cours de ces visites, en collaboration avec l'UNICEF, la MINUSMA a vérifié l'âge des membres des groupes armés, les a sensibilisés à la protection et aux droits des enfants et a demandé aux chefs des groupes que ces derniers soient libérés.
- 3 autres visites ont été conduites dans la zone de cantonnement de Fafa. La MINUSMA a également participé à des exercices de simulation, notamment en matière d'enregistrement, organisés par la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion.
- Au départ, il n'a pas été possible de faire les visites prévues dans chacun des 8 lieux, étant donné que leur entrée en activité avait été retardée, tout comme le lancement des opérations de cantonnement et de désarmement, de démobilisation et de réintégration.
- Non Le cantonnement n'ayant pas commencé, aucune visite n'a été organisée.
- 40 Communications et entretiens radio portant sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont été spécialement enregistrés et diffusés à la place des émissions hebdomadaires prévues.
- Organisation de 16 visites dans les 8 lieux de cantonnement ou de désarmement, de démobilisation et de réintégration (2 visites dans chaque lieu), afin de promouvoir et contrôler la libération d'enfants associés aux groupes armés et de sensibiliser les membres de ces derniers à la protection et aux droits de l'enfant, en collaboration avec l'UNICEF
- Organisation de 8 visites dans les 8 lieux de cantonnement (1 visite dans chaque lieu) afin de sensibiliser les membres des groupes armés à la question des violences sexuelles liées au conflit dans le cadre des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Diffusion de 52 émissions de radio hebdomadaires sur les questions liées au cantonnement et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration

Prestation d'un appui à l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, au moyen de l'élargissement des opérations de cantonnement et de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'ensemble du territoire, ainsi que d'un appui à l'exécution des projets de lutte contre la violence dans la collectivité et de réintégration socioéconomique ayant un ancrage local	<p>Oui Un appui consultatif et technique a été prêté à la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion.</p> <p>La Mission a aidé à exécuter 34 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité ciblant les jeunes à risque, les femmes et les groupes ayant des besoins particuliers près des zones de cantonnement (Kidal : 7 ; Gao : 13 ; Mopti : 5 ; Tombouctou : 9). Ces projets ont bénéficié à 132 571 personnes, dont 60 376 femmes.</p>
Sensibilisation à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre du programme et des politiques de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Gouvernement malien (réunions trimestrielles avec la commission technique)	<p>Non Un projet de note a été élaboré dans un objectif de sensibilisation. Toutefois, le lancement tardif des activités la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et de la Commission d'intégration en mai 2017 a empêché la Mission de tenir des réunions régulières.</p>
Organisation de 5 ateliers de renforcement des capacités à l'intention d'ex-combattantes et de femmes liées aux groupes armés, dans le cadre de leur réadaptation à la société civile	<p>Non Il n'a pas été possible de recenser les ex-combattantes et les femmes liées aux groupes armés.</p>

Réalisation escomptée 2.4 : Améliorer la gouvernance des institutions chargées de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Adoption, par le Gouvernement malien, d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et de ses objectifs ultimes, et mise en place d'un dispositif de mobilisation de fonds à cet effet

La nouvelle structure du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité a été officiellement inaugurée le 11 mai 2017. Ce Conseil, la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et le dispositif de mobilisation de fonds n'ont pas été mis en œuvre.

Rédaction et adoption du mandat des instances nationales d'exécution de la stratégie (cellule de coordination, groupes thématiques et commissions sectorielles dans les ministères) et désignation de leurs membres

Le cadre institutionnel de la réforme du secteur de la sécurité au Mali et le rôle et la composition de chaque cellule ont été établis par le décret 2016-0401/P-RM du 9 juin 2016. Les membres du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité ont été désignés par le décret 2016-0954/P-RM du 20 décembre 2016 et ceux du Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité ont été désignés par la lettre de décision du Commissaire à la réforme du secteur de la sécurité.

Mise en place d'une stratégie nationale de défense et de sécurité ainsi que d'une stratégie nationale de sécurité aux frontières

La nouvelle stratégie nationale de sécurité aux frontières et son plan d'action ont été validés par les principaux ministères (défense, sécurité et protection civile, affaires étrangères, économie et finances, administration territoriale et décentralisation) dans le cadre d'une commission nationale sur les frontières. La stratégie devrait être validée par le Conseil des ministres avant la fin de 2017.

La stratégie nationale de défense et de sécurité n'a pas pu être mise en place car le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, qui supervise sa coordination, n'avait pas encore intégré ses locaux.

Adoption d'une stratégie de lutte contre le terrorisme	La loi portant programmation relative à la sécurité intérieure a toutefois été adoptée le 30 juin 2017.
Prise en compte de questions liées aux violences sexuelles tout au long du processus de réforme du secteur de la sécurité, conformément à la résolution 2106 (2013) du Conseil de sécurité (2014/15 : 1 réunion de sensibilisation ; 2015/16 : 3 ; 2016/17 : 4)	Un atelier consacré à la validation du projet de stratégie nationale de lutte contre le terrorisme s'est tenu du 6 au 11 février 2017, avec l'appui technique de la MINUSMA, et le projet a ensuite été remis au Ministère des affaires religieuses et du culte afin qu'il y mette la dernière main, qu'il définisse son plan d'action et qu'il coordonne sa mise en œuvre.
Augmentation de la proportion de femmes au sein des Forces de défense et de sécurité maliennes (forces de police : 2015/16 : 12 % ; 2016/17 : 15 % ; gendarmerie : 2015/16 : 3 % ; 2016/17 : 4 % ; garde nationale : 2015/16 : 5 % ; 2016/17 : 7 % ; forces armées : 2015/16 : 6 % ; 2016/17 : 8 %)	La sensibilisation à la question des violences sexuelles liées aux conflits a été renforcée grâce à la formation technique dispensée par le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et l'appui technique du Ministère de la justice et le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.
Prestation, par les Forces de défense et de sécurité maliennes, de services aux victimes de violences sexuelles, enregistrement des plaintes, enquête sur les cas signalés et suite donnée conformément aux procédures de fonctionnement et d'orientation normalisées	En juin 2017, la proportion de femmes au sein des Forces de défense et de sécurité maliennes était de 11,92 % dans la police, 14,13 % dans la protection civile, 5 % dans la gendarmerie, 6,5 % dans la garde nationale, 6 % dans les forces armées.
	Les capacités techniques des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été renforcées et une campagne pour l'élaboration de mesures de prévention et de protection contre les violences sexuelles liées aux conflits a été menée. Les Forces de défense ont traité les cas signalés de manière adéquate grâce à l'appui technique qu'elles ont reçu.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre Observations</i>
Prestation de conseils et exécution d'activités de renforcement des capacités à l'intention de hauts fonctionnaires maliens concernant la réforme du secteur de la sécurité (1 stage de formation à la planification stratégique et à la gestion du changement, 1 atelier sur le contrôle de l'exécution et l'évaluation, 1 atelier sur les ressources humaines et l'installation d'une unité temporaire de réforme du secteur de la sécurité au sein de la cellule de coordination nationale de cette réforme)	5 Réunions ont été organisées à Bamako avec le Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité en vue de définir le mandat du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et d'organiser son inauguration officielle, qui a eu lieu le 11 mai 2017. L'installation d'une unité temporaire de réforme du secteur de la sécurité au sein de la cellule de coordination nationale n'a pas été menée à bien car le Commissariat n'était pas opérationnel.
Prestation de conseils et exécution d'activités de renforcement des capacités à l'intention des députés de l'Assemblée nationale et des membres d'autres organes législatifs concernant la gouvernance démocratique du secteur de la	1 Atelier sur la rédaction législative s'est tenu. 1 Stage de formation sur la réforme du secteur de la sécurité et sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration a été organisé.

sécurité (dont 2 ateliers sur les dépenses publiques relatives au secteur de la sécurité)

Exécution d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des organisations de la société civile concernant la réforme du secteur de la sécurité (3 ateliers à l'intention d'organisations de la société civile sur la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, 2 ateliers sur la réforme du secteur de la sécurité dans l'optique de la problématique hommes-femmes et 3 enquêtes d'opinion auprès des populations locales concernant les organismes de sécurité)

Organisation, à Bamako, Gao, Tombouctou et Kidal, de 4 ateliers avec des organismes de la société civile, notamment des organisations de femmes, portant sur la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, les violences sexuelles liées au conflit, et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans cette réforme

Tenue de réunions mensuelles de coordination avec l'ensemble des protagonistes internationaux intéressés par la réforme du secteur de la sécurité, portant sur les priorités et les enjeux de l'exécution de la stratégie y relative

Organisation de 5 ateliers en vue de prêter appui à l'action que le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité mène en vue d'élaborer une stratégie nationale de sécurité et de défense

Organisation de 5 ateliers en vue de prêter appui à l'action que le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité mène en vue d'élaborer une stratégie nationale de sécurité aux frontières

D'autres ateliers n'ont pas pu avoir lieu en raison de l'indisponibilité des membres de l'Assemblée nationale et d'autres organes législatifs.

3 Ateliers ont été organisés avec les bureaux du Conseil national de la jeunesse à Mopti, Tombouctou et Gao en lien avec la campagne nationale sur le rôle des jeunes dans la réforme du secteur de la sécurité et dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (inauguré à Bamako le 15 décembre 2016).

2 Stages de formation sur la réforme du secteur de la sécurité dans l'optique de la problématique hommes-femmes ont été organisés à Bamako à l'intention des membres de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et de la Commission d'intégration.

Non La MINUSMA a organisé, à l'intention de 140 membres d'organisations de jeunes (dont des femmes), 6 stages de formation sur la réforme du secteur de la sécurité et sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en mettant l'accent sur des questions transversales comme la problématique hommes-femmes, les violences sexuelles liées aux conflits, la protection des enfants et le VIH/sida.

Oui Des réunions mensuelles ont été organisées avec des protagonistes nationaux et internationaux.

En partie Un atelier de renforcement des capacités a été organisé à l'intention des membres du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, et 5 réunions ont permis de faciliter l'élaboration de la loi portant programmation relative à la sécurité intérieure adoptée le 30 juin 2017, qui va appuyer l'élaboration de la stratégie nationale de sécurité et de défense.

Non Les 5 ateliers n'ont pas été organisés avec le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, car son Commissariat n'était pas totalement opérationnel.

Un appui technique a été prêté à la Direction nationale des frontières du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et au Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité, notamment

<p>Organisation de 6 ateliers à l'intention du groupe de travail interministériel chargé d'élaborer et d'exécuter la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme</p>	<p>en ce qui concerne la révision et la validation définitive de la stratégie nationale de sécurité aux frontières.</p> <p>Non 4 réunions de travail du comité directeur ont été organisées. Un appui technique a été apporté à l'atelier consacré à la validation du projet de stratégie.</p>
<p>Réunions mensuelles du groupe de travail en vue d'aider à l'élaboration de la stratégie nationale de défense et de sécurité sous la direction du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité</p>	<p>En partie Le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité n'était pas encore totalement opérationnel.</p> <p>5 réunions ont été tenues avec le Ministère de la sécurité et de la protection civile afin d'appuyer l'élaboration de la loi portant programmation relative à la sécurité intérieure. Une série de réunions de travail et d'ateliers a également été tenue afin d'aider à la mise au point d'une politique générale et d'un plan d'action pour la sécurité aux frontières.</p>
<p>Organisation de 2 ateliers en vue de prêter appui aux dispositifs de contrôle civils, et notamment la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale</p>	<p>1 Atelier sur l'élaboration d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité a été organisé à l'intention des organisations de la société civile.</p> <p>1 Atelier sur l'élaboration de projets de loi a été organisé à l'intention des membres de la commission parlementaire sur la défense et la sécurité.</p>
<p>Prestation, en coopération avec les organismes des Nations Unies, de conseils techniques concernant la procédure de contrôle préalable au recrutement des agents de la police territoriale malienne et la sélection des candidats</p>	<p>Non Le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation n'a pas encore pris les mesures nécessaires à la constitution d'une force de police territoriale.</p>
<p>Prestation de conseils et exécution quotidiennes d'activités de renforcement des capacités de la police malienne grâce au partage de locaux dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti ainsi qu'à Bamako, y compris dans 2 centres d'instruction</p>	<p>Oui Des conseils ont été dispensés de façon quotidienne dans les régions et les centres d'instruction ainsi qu'aux unités des forces de défense et de sécurité maliennes qui luttent contre la grande criminalité organisée et le terrorisme à Bamako. La police des Nations Unies a mené quelque 4 583 activités de partage de locaux et de mentorat dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Ménaka, et déployé des spécialistes dans 9 unités spécialisées maliennes participant à la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme.</p>
<p>Prestation, dans le cadre de réunions mensuelles avec les fonctionnaires du Ministère de la sécurité et de la protection civile, de conseils techniques concernant l'élaboration de plans relatifs à la stratégie de réforme du secteur de la sécurité tout comme de modules de formation destinés à renforcer les capacités des agents de la</p>	<p>10 Réunions ont été tenues avec le Ministère de la sécurité et de la protection civile au sujet de l'élaboration de plans relatifs à la stratégie de réforme et de modules de formation destinés aux Forces de défense et de sécurité maliennes, et également au sujet de la grande</p>

police et d'autres organismes de répression en matière d'application des principes de primauté du droit et du respect des droits de l'homme, ainsi que les questions relatives au respect de la loi dans le nord du pays, notamment pour ce qui est de la lutte contre la criminalité transnationale et du traçage des armes

Prestation de conseils techniques aux Forces de défense et de sécurité maliennes, et organisation à leur intention de stages de formation sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire, en marge des activités de la Mission d'entraînement de l'Union européenne au Mali

Formation de 4 500 agents des forces de sécurité maliennes au moyen de 32 modules divers portant sur les questions énoncées dans le programme de formation conjoint pour 2015-2016 (compétences policières, déontologie, droits de l'homme, problématique hommes-femmes, etc.)

Tenue de réunions trimestrielles avec les commissions techniques en vue de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et le programme de réforme du secteur de la sécurité

Organisation de 2 ateliers sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans le programme de formation de l'école de la police, accompagnés d'activités de sensibilisation à l'intention des autorités nationales compétentes

Tenue de réunions trimestrielles et organisation de 2 ateliers en vue de consolider le partenariat avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille en matière de stratégies de recrutement, déploiement, promotion et retraite des personnels féminins des Forces de défense et de sécurité maliennes

Prestation, dans le cadre de 5 réunions, de conseils et d'une assistance technique concernant l'élaboration de plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité et de programmes de formation tenant compte de la problématique hommes-femmes, par le biais de mesures

criminalité, du terrorisme et du traçage des armes.

Le nombre de réunions moins important que prévu s'explique par les changements intervenus à la tête du Ministère.

- 7 Stages de formation sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire ont été organisés en collaboration avec la mission de formation de l'Union européenne au Mali à l'intention de 293 membres des forces armées maliennes, à Koulikoro et Kati.

Au début de 2017, la MINUSMA a toutefois été informée du fait que ces sujets ne feraient plus partie de leur programme de formation.

- 5 453 Membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, dont 648 femmes (13,4 %), ont participé aux modules consacrés à ces questions.

- Oui
- Des stages de formation ont été organisés à Bamako à l'intention des membres de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, de la Commission d'intégration et du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, au sujet de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans leurs stratégies respectives.
 - 2 Réunions ont été organisées en partenariat avec la mission civile de l'Union européenne à l'appui des forces de sécurité maliennes (EUCAP Sahel Mali).
 - 3 Réunions ont été tenues avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille sur les stratégies de recrutement, déploiement, promotion et retraite des femmes membres des Forces de défense et de sécurité maliennes. Les ateliers n'ont pas été organisés car le Ministère avait d'autres priorités.
 - 3 Réunions ont été organisées aux fins de l'élaboration d'une loi sur les violences sexistes et l'indemnisation des victimes de violences sexuelles, y compris liées aux conflits, sous la houlette du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la

spéciales destinées à mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles, notamment la promotion d'une législation nationale en la matière et la reconnaissance du statut de victime des personnes ayant subi des violences de ce type

Prestation, dans le cadre de 10 réunions, de conseils et d'une assistance technique destinés à prévenir la commission, par les Forces de défense et de sécurité maliennes, de violences sexuelles liées au conflit, et d'amener les auteurs à répondre de leurs actes

Organisation de 3 stages de sensibilisation et de formation destinés à renforcer les capacités des organismes de la société civile, notamment les organisations de femmes, en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qu'elles soient ou non liées au conflit

Préconisation, dans le cadre de 3 réunions avec des officiers de haut rang de l'armée, de la police et de la gendarmerie maliennes, de la mise en place de dispositifs de prévention des violences sexuelles et de protection contre celles-ci

Organisation de 5 stages de formation de formateurs en matière de détection des violations des droits de l'enfant, à l'intention de 100 instructeurs maliens issus de l'école de la police et de l'école militaire

Diffusion quotidienne d'émissions radiophoniques afin d'inciter les auditeurs à réfléchir aux questions qui se posent en matière de sécurité, et de contribuer ainsi à sensibiliser davantage la population à l'insécurité et à l'action que mène la Mission pour y remédier

Préconisation de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes maliens de réforme du secteur de la sécurité (réunions trimestrielles avec les commissions techniques)

famille. Un appui technique a été fourni par la MINUSMA.

10 Réunions ont été organisées avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, y compris le chef d'état-major, la Direction de la justice militaire et le Directeur général de la police nationale.

2 Sessions de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été tenues.

3 Réunions ont été organisées, dont 1 avec le Bureau du chef d'état-major et 2 avec le Directeur général de la police nationale et le Directeur général adjoint de la gendarmerie.

2 Sessions de formation de formateurs ont été organisées à l'intention de 36 instructeurs issus des écoles de la police, de la gendarmerie et de l'armée et de 57 membres du mécanisme opérationnel de coordination à Gao.

La MINUSMA a en outre collaboré à 10 stages de formation sur les droits et la protection des enfants en période de conflit armé à l'intention de 285 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes.

351 Émissions radiophoniques quotidiennes ont été diffusées, dont 255 épisodes de *Matinale*, 255 épisodes de *Grand Format* et des interviews et reportages quotidiens traitant de ces questions.

Non Les membres de la Commission nationale sur la réforme du secteur de la sécurité n'ont pas été désignés et le Gouvernement n'a pas élaboré les politiques et programmes de réforme du secteur de la sécurité.

Réalisation escomptée 2.5 : Progrès dans l'application des dispositions de l'accord de paix relatives à la justice

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Exécution de mesures clefs énoncées dans le plan d'urgence visant à consolider la justice et

Objectif atteint

Les mesures clefs énoncées dans le plan d'urgence visant à consolider le système judiciaire et l'état de droit (mesures

l'application des dispositions de l'accord de paix (2015/16 : néant ; 2016/17 : 33 %)	relatives à la réhabilitation et à la reconstruction des infrastructures judiciaire et pénitentiaire et au renforcement des capacités des départements de l'administration pénitentiaire, de l'administration de la justice et de l'inspection des services judiciaires du Ministère de la justice) ont été exécutées.
Progrès dans la mise en œuvre d'une approche concertée de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, au moyen de la création de services nationaux expressément chargés des enquêtes et des questions judiciaires (2015/16 : néant ; 2016/17 : 1 service spécialisé chargé de la justice pénale)	Objectif atteint Le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et sa brigade d'investigation étaient en mesure de s'acquitter de l'ensemble de leurs tâches et avaient compétence exclusive pour enquêter sur les actes de terrorisme et en poursuivre les auteurs.
Déploiement de la totalité des effectifs et du matériel du Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, lequel est alors en mesure d'enquêter sur les affaires y relatives et les infractions pénales graves de nature internationale, et d'en poursuivre les auteurs (2015/16 : effectifs non recrutés ; 2016/17 : 50 personnes)	Objectif atteint Au 6 décembre 2016, 50 enquêteurs de police de la brigade d'investigation rattachée au Pôle judiciaire spécialisé avaient été désignés. L'ensemble du personnel du Pôle a été nommé : un procureur spécialisé, 12 magistrats et 11 autres membres du personnel judiciaire, en plus des 50 enquêteurs de la brigade d'investigation. Le personnel du Pôle et sa brigade d'enquête partagent à présent un bâtiment rénové et équipé.
Formation de 25 % des effectifs du Pôle judiciaire spécialisé, lesquels sont ainsi en mesure d'appliquer les instruments internationaux pertinents en matière de répression du terrorisme et de criminalité transnationale organisée (2015/16 : néant ; 2016/17 : 25 %)	Objectif atteint 25 % des effectifs du Pôle judiciaire spécialisé et de sa brigade d'investigation ont été formés à l'analyse criminelle des métadonnées téléphoniques et au respect des droits de l'homme et de l'état de droit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.
Publication, par les autorités maliennes, d'un rapport sur le rôle respectif de la justice traditionnelle (dispensée par les cadis) et la justice régalienne et sur leur interaction (2015/16 : néant ; 2016/17 : 1 rapport)	Aucun rapport n'a été publié. La hiérarchisation des priorités par le Gouvernement a entraîné des retards dans la mise en œuvre des activités relatives aux mécanismes de justice traditionnelle. Une étude sur un sujet similaire, intitulée « Under the microscope : customary justice systems in northern Mali » et menée avec l'appui de l'ambassade des Pays-Bas, a été publiée le 26 juillet 2017 par <i>Clingendael Spectator</i> .

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre Observations
Prestation d'un appui au Ministère de la justice et des droits de l'homme aux fins de l'application de la stratégie nationale de réforme de la justice et du plan d'urgence national pour le renforcement du système judiciaire, ainsi que de l'accord de paix : conseils techniques et participation au Sous-Comité sur la réconciliation, la justice et les questions humanitaires du Comité de suivi de l'accord	Oui Un appui a été fourni au Ministère de la justice, dans le cadre de projets à effet rapide, aux fins de la consolidation des aspects du plan d'urgence national touchant à l'état de droit, et un appui a été prêté au système judiciaire dans son ensemble grâce à une expertise technique et juridique.

Organisation de 30 réunions, y compris une manifestation de lancement et de sensibilisation, afin de prêter conseil aux magistrats du parquet et du siège et à d'autres personnels du système judiciaire quant aux priorités de la stratégie de réforme de la justice

Prestation d'un appui à la Direction nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée pour l'aider à mettre la dernière main aux plans de sécurité et aux règlements internes normalisés et à les adapter en vue de leur application dans les établissements pénitentiaires et les centres de détention

Organisation, à l'intention des personnels des établissements pénitentiaires, de 10 stages de formation sur la sécurité dans les prisons

31 Séances de consultation (mentorat) ont été organisées dans les régions de Mopti (14), Gao (9) et Tombouctou (8) à l'intention de juges, de procureurs et d'autres auxiliaires de justice. La MINUSMA a fourni une expertise juridique aux procureurs, aux juges, aux greffiers, aux huissiers d'audience et autres membres du personnel judiciaire afin d'améliorer l'accès à la justice.

Oui Un appui a été prêté à la Direction nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée pour l'aider à mettre la dernière main aux plans de sécurité. Le retard pris dans la signature de l'ordonnance interministérielle s'explique principalement par les changements intervenus à la tête du Ministère.

Un appui a également été apporté à la Direction nationale pour l'aider à mettre la dernière main aux règlements internes normalisés et à les adapter en vue de leur application dans les établissements pénitentiaires et les centres de détention. Après l'adoption, le 29 décembre 2016, de l'ordonnance ministérielle réglementant l'administration interne des prisons, la MINUSMA a aidé les directions régionales de l'administration pénitentiaires à Mopti, Gao et Tombouctou à définir des règles et procédures.

4 Stages de formation aux normes de sécurité dans les prisons conformément aux réglementations nationales et internationales, ont été tenus à l'intention de 143 surveillants pénitentiaires venus de Bamako et des régions de Gao, Tombouctou et Mopti.

1 Stage de formation sur l'approche intégrée de la sécurité dynamique a été organisé à Gao à l'intention de 12 membres des services pénitentiaires.

1 Stage de formation sur la sécurité carcérale et sur l'ordonnance ministérielle du 29 décembre qui régleme l'administration interne des prisons a été organisé à Gao à l'intention de 18 membres des services pénitentiaires.

Le nombre de stages moins important que prévu s'explique par le retard pris dans la signature de l'arrêté interministériel fixant les conditions d'application d'un plan-type de sécurité pour les établissements pénitentiaires.

La question de la sécurité carcérale a également été abordée dans un certain nombre

Formation de 20 administrateurs d'établissements pénitentiaires aux droits de l'homme applicables aux prisonniers et aux normes internationales en matière d'administration des prisons

Formation de 30 agents du système pénitentiaire à la gestion des incidents intervenant dans les installations carcérales

d'autres formations dédiées au personnel pénitentiaire, notamment celles qui se sont tenues en mai et juin 2017 à l'intention de 200 membres des services pénitentiaires, y compris les directeurs des prisons de Bamako et de Mopti.

- 59 Agents de l'administration pénitentiaire de Bamako, dont 9 femmes, ont été formés aux droits de l'homme applicables aux prisonniers et aux normes internationales en matière d'administration des prisons.

Dans le cadre d'un projet à effet rapide, la MINUSMA a appuyé une formation aux droits des détenus ayant des besoins particuliers à l'intention de 11 membres du personnel de la Maison centrale d'arrêt de Bamako.

La MINUSMA a organisé 3 stages de formation aux normes minimales en matière de détention à l'intention de 168 membres de groupes armés, dans la région de Kidal.

Par ailleurs, au cours de visites régulières dans les lieux de détention de l'ensemble du pays, des spécialistes des droits de l'homme ont mené des activités de sensibilisation aux droits fondamentaux des détenus auprès des membres des forces de l'ordre et de l'administration pénitentiaire.

La MINUSMA a organisé des stages de formation et de mentorat fondés sur l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus à l'intention de 24 administrateurs pénitentiaires et des agents du système pénitentiaire de classe intermédiaire.

- 12 Agents du système pénitentiaire de Mopti ont été formés aux 7 étapes universelles de la gestion des incidents graves ou moins graves en prison, une approche intégrée de la sécurité dynamique fondée sur les interactions et interdépendances entre les différents éléments.
- 4 Stages de formation aux normes de sécurité en prison ont été tenus à l'intention de 143 surveillants pénitentiaires venus de Bamako et des régions de Gao, Tombouctou et Mopti. Certains aspects de la gestion des incidents en prison ont été abordés lors des séances de formation.

<p>Organisation, en collaboration avec des partenaires de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, de 3 stages de formation spécialisée destinés aux magistrats du siège et du parquet ainsi qu'à des agents de la police judiciaire, portant sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée</p>	<p>Le nombre de stages moins élevé que prévu s'explique par le retard pris dans la signature de l'arrêté interministériel fixant les conditions d'application d'un plan-type de sécurité pour les établissements pénitentiaires.</p>
<p>Organisation, à Bamako, d'un atelier régional à l'intention des acteurs de la justice pénale, portant sur une approche régionale de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée</p>	<p>1 Stage de formation à la prévention des attentats terroristes a été organisé à Bamako à l'intention de 50 agents (14 policiers, 14 gendarmes, 14 membres de la garde nationale et 8 membres de la protection civile).</p> <p>2 Stages de formation au respect des droits de l'homme et de l'état de droit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ont été organisés par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la MINUSMA à l'intention des juges et des procureurs du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et des membres de la police judiciaire composant la Brigade d'investigation spécialisée.</p> <p>Non Compte tenu de l'entrée en service du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et de sa Brigade d'investigation spécialisée, ainsi que des discussions en cours entre la MINUSMA et le Groupe de cinq pays du Sahel, le cadre d'une approche régionale demeurait encore mal défini.</p> <p>Un atelier a été tenu pour permettre un échange de vues sur la convention de coopération judiciaire signée par le Mali, le Niger et le Tchad en mai 2017. Le 27 juin, la MINUSMA s'est réunie à Dakar avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour réfléchir à la manière d'aider les autorités maliennes à mettre en place des mécanismes de coopération aux fins de la lutte contre la criminalité transnationale organisée.</p>
<p>Publication d'une étude sur la place de la charia au Mali</p>	<p>Non Le débat rassemblant les parties prenantes à l'échelle nationale sur le rôle et l'application de la justice traditionnelle au Mali, y compris en concertation avec les partenaires de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, s'est tenu les 27 et 28 juillet 2017.</p>
<p>Publication d'une étude sur le rôle des cadis au Mali</p>	<p>Non L'ambassade des Pays-Bas a déjà mené, par l'intermédiaire de l'Institut néerlandais de relations internationales, une étude nationale sur le sujet, publiée le 26 juillet 2017 et</p>

<p>Organisation d'un forum national réunissant les parties intéressées, afin de discuter du rôle de la justice traditionnelle et de son administration, en concertation avec des partenaires de la Cellule mondiale de coordination</p>	<p>intitulée « Under the microscope : customary justice systems in northern Mali ».</p> <p>Non En avril 2016, la MINUSMA a présenté au Ministre de la justice un premier organigramme du système des cadis. Le débat national s'est tenu les 27 et 28 juillet 2017, en concertation avec des partenaires de la Cellule mondiale de coordination.</p>
---	--

Composante 3 : promotion et protection des droits de l'homme et justice

42. Comme indiqué dans les tableaux ci-après, les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées dans le centre et le nord du Mali en raison des affrontements entre groupes armés signataires ou dissidents, du nombre croissant d'attaques menées par des éléments armés extrémistes et terroristes et des opérations antiterroristes menées par les forces armées maliennes ou les forces internationales. Dans ce contexte, la MINUSMA a continué à surveiller, dans l'ensemble du pays, les violations et atteintes commises par des acteurs étatiques et non étatiques et des forces internationales en matière de droit des droits de l'homme et de droit international ainsi qu'à réunir des éléments de preuve et enquêter à cet égard. Elle a effectué 257 missions d'observation ainsi que 27 missions d'établissement des faits et d'enquête approfondie. Elle s'est également rendue dans 315 lieux de détention, gérés soit par les autorités nationales (286), soit par des groupes armés (29), afin de contrôler les conditions de détention et la légalité du statut des détenus. À cet égard, des spécialistes des droits de l'homme ont suivi la situation de près, tandis que la MINUSMA a continué de contrôler et observer la situation des personnes arrêtées et placées en détention dans le cadre d'opérations antiterroristes. Les spécialistes des droits de l'homme ont également visité des hôpitaux, des centres de santé et des dispensaires. Le nombre de missions a toutefois considérablement diminué au cours de la seconde moitié de l'exercice en raison de l'insécurité croissante, qui a contraint la MINUSMA à redéfinir ses priorités dans l'utilisation de ses ressources et capacités et a ainsi limité ses moyens de protéger les spécialistes des droits de l'homme en dehors des capitales régionales. Au vu de la situation, la Mission a étudié une nouvelle forme de communication et d'échange d'informations afin d'atteindre les communautés vivant dans des zones difficiles d'accès et de leur transmettre des messages relatifs aux droits de l'homme.

43. Conformément à son mandat, la MINUSMA s'est efforcée d'aider les autorités maliennes à lutter contre les violations des droits de l'homme et à enquêter sur de tels actes, ainsi qu'à combattre l'impunité. Dans le cadre du mécanisme d'examen périodique mis en place avec le Ministère de la justice, plus de 250 cas ont été portés à la connaissance de la MINUSMA au cours de l'année. Toutefois, les autorités judiciaires n'y ayant réagi que de façon limitée, la lutte contre l'impunité n'a progressé que lentement au cours de l'exercice. Parallèlement, la MINUSMA a largement contribué à faire avancer le processus de justice transitionnelle, notamment grâce à l'appui solide qu'elle a apporté à la Commission vérité, justice et réconciliation et à ses cinq antennes régionales. À cet effet, elle a notamment affecté un spécialiste des droits de l'homme à la Commission dans le cadre de l'assistance technique, recruté un consultant international chargé de mettre au point une base de données interne pour la Commission, dispensé une formation périodique à ses membres et lui a fourni du matériel informatique afin de la rendre opérationnelle. La MINUSMA a par ailleurs aidé de nouvelles associations de victimes, basées dans le nord du pays, à renforcer leurs capacités organisationnelles et à devenir des interlocuteurs de poids dans le processus de justice transitionnelle. Elle a appuyé le

renforcement des capacités des magistrats, en particulier ceux affectés au nord du pays, en leur fournissant un accès aisé à des ressources juridiques essentielles afin qu'ils puissent mieux s'acquitter de leurs tâches.

44. La MINUSMA a continué de renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes en matière de droits de l'homme. Elle a organisé des sessions de sensibilisation et de formation aux droits de l'homme à l'intention de plus de 4 500 éléments des Forces de défense et de sécurité maliennes, dont plus de 500 étaient des femmes. Des modules consacrés au respect des droits de l'homme dans le cadre des opérations antiterroristes ont été intégrés aux sessions de formation. Par l'intermédiaire de son équipe de vérification, créée au cours de l'exercice afin de suivre la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes et des groupes armés, la Mission a procédé à une estimation des risques liés à 33 projets d'appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes.

45. En juillet 2016, la MINUSMA a attribué à la Division des droits de l'homme les fonctions relatives à la surveillance et au signalement des violations commises contre des enfants en situation de conflit armé et des violences sexuelles liées aux conflits.

Réalisation escomptée 3.1 : Adoption et application de mécanismes et d'initiatives visant à renforcer la protection des droits de l'homme après un conflit

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre de cas de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire portés à l'attention du Gouvernement qui sont traités, y compris les affaires jugées par un tribunal compétent (2015/16 : 30 ; 2016/17 : 45)

Objectif atteint

Plus de 250 cas de violations du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été signalés au Ministère de la justice, dont 94 ont été conjointement examinés par le Ministère et la MINUSMA. Au total, 21 affaires ont fait l'objet d'un traitement judiciaire.

Augmentation du nombre de cas de violation des droits de l'homme portés à l'attention des groupes armés en vue d'améliorer le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire (2015/16 : 30 ; 2016/17 : 40)

Objectif atteint

Sur les 40 cas d'atteintes aux droits de l'homme qui ont été soulevés auprès des groupes armés, les recommandations de la Mission ont été suivies dans 15 cas.

Augmentation du nombre de demandes d'appui à des acteurs du secteur de la sécurité n'appartenant pas au système des Nations Unies sélectionnés par l'Équipe spéciale sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de la Mission (2015/16 : 40 ; 2016/17 : 80)

Trente-trois demandes ont fait l'objet d'une évaluation de la diligence voulue en matière de droits de l'homme (4 ont été considérées comme présentant un risque élevé, 8 un risque moyen et 21 un risque faible).

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre*

Observations

Mise à niveau de la base de données sur les violations des droits de l'homme par l'ajout d'informations collectées lors de la vérification des antécédents des bénéficiaires potentiels

Oui

Le module contenant les informations recueillies lors de la vérification des antécédents est intégré dans la base de données du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme depuis juillet 2016. Au cours de l'exercice considéré,

<p>Mise en place de missions hebdomadaires de suivi de la question des droits de l'homme, notamment de visites de contrôle régulières dans les lieux de détention et de missions d'enquête en dehors du quartier général régional, dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti et à Bamako, et constitution d'une cellule de suivi qui couvrira les régions du sud du Mali</p>	<p>11 profils indiquant les antécédents de bénéficiaires potentiels en matière de droits de l'homme ont été établis.</p>
<p>Conduite de 12 missions spéciales et approfondies d'enquête au Mali et dans les pays voisins pour recenser et vérifier les allégations de violation grave des droits de l'homme et du droit humanitaire</p>	<p>Oui Outre les tâches de suivi quotidiennes et hebdomadaires, la MINUSMA a effectué 257 missions d'enquête et de surveillance, ainsi que 286 visites de contrôle dans des lieux de détention gérés par l'État et 29 dans des lieux de détention gérés par des groupes armés.</p> <p>27 Missions d'enquête ont été effectuées [dans les régions de Gao (3), Mopti (5), Tombouctou (8), Ménaka (2) et Kidal (4), à Bamako et dans le sud du pays (4), et en Mauritanie (1)]. Le nombre d'enquêtes plus important que prévu s'explique par le nombre d'incidents ou de violations graves signalés.</p>
<p>Organisation de rencontres hebdomadaires avec des représentants des groupes armés dans les zones instables en vue de régler des questions liées aux droits de l'homme, notamment la violence sexuelle liée aux conflits et les violations graves des droits de l'enfant</p>	<p>Oui 282 débats ont été organisés avec des groupes armés sur des questions relatives aux droits de l'homme [dans les régions de Tombouctou (54), Ménaka (40), Gao (26) et Kidal (162)]. Grâce à ces activités de sensibilisation, des groupes armés ont libéré au moins 5 prisonniers dans les régions de Tombouctou et de Kidal et les droits des détenus ont été davantage respectés.</p> <p>En outre, lors du contrôle des antécédents des éléments du Mécanisme opérationnel de coordination, à Gao, en janvier 2017, des représentants des groupes armés ont été sensibilisés aux conséquences juridiques du recrutement et de l'utilisation d'enfants. Le 5 mars 2017, la MINUSMA a signé un plan d'action avec la Coordination des mouvements de l'Azawad pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par le groupe armé.</p>
<p>Amélioration de la communication et du partage d'informations avec les personnes et les communautés exposées à un risque, notamment par l'amélioration du centre d'appel pour les droits de l'homme, qui permet de recevoir les informations relatives aux allégations de violation des droits de l'homme, et par la fourniture de crédits de communication aux responsables locaux et aux personnalités de la société civile de 24 cercles isolés</p>	<p>Oui La MINUSMA a continué à recevoir, par l'intermédiaire des centres d'appel pour les droits de l'homme, des appels de dirigeants communautaires, d'associations de jeunes et de femmes, de membres de la société civile, de groupes armés, d'autorités locales et de particuliers. Elle a également lancé une plateforme libre conçue pour recevoir des données transmises depuis des téléphones portables basiques, gérer des données complexes et en automatiser l'analyse, et présenter des données en temps réel. Ce projet a remplacé la fourniture de crédits de communication.</p>

<p>Amélioration du comportement des forces maliennes et des groupes armés dans le domaine des droits de l'homme grâce à une mise en œuvre effective de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et à la vérification des antécédents des bénéficiaires potentiels de l'appui de l'Organisation</p>	<p>Non Dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, la MINUSMA a évalué 33 projets d'aide aux Forces de défense et de sécurité maliennes et aux groupes armés signataires (4 ont été considérés comme présentant un risque élevé, 8 un risque moyen et 21 un risque faible) et préconisé des mesures d'atténuation pour 12 projets jugés à haut risque ou à risque moyen. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures a eu un effet limité sur les bénéficiaires, dont certains auraient été impliqués dans de graves violations des droits de l'homme.</p>
<p>Organisation de 12 sessions de sensibilisation de la société civile, notamment des médias locaux, à la question des droits de l'homme et fourniture d'un appui leur permettant de surveiller la situation en matière de droits de l'homme, de communiquer des informations à ce sujet et de mener des activités de promotion dans ce domaine</p>	<p>81 Sessions de sensibilisation ou formation à l'intention d'organisations de la société civile, auxquelles ont notamment participé des journalistes et des communicateurs traditionnels, ont été organisées dans les régions de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti et Tombouctou, et 26 autres à Bamako.</p> <p>Le nombre de séances plus élevé que prévu s'explique par la nécessité de renforcer les capacités en matière de surveillance des droits de l'homme, de communication de l'information et de sensibilisation.</p>
<p>Publication de 2 rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Mali</p>	<p>Non La MINUSMA a achevé 2 projets de rapport sur la situation des droits de l'homme au Mali en 2016 et sur les violations des droits de l'homme commises lors de la manifestation d'août 2016 à Bamako. Les deux rapports n'ont pas encore été publiés.</p>
<p>Organisation de 4 campagnes d'information à l'occasion de la Journée des droits de l'homme (série radiophonique, spots radiophoniques, série de vidéos, spots vidéo, affiches, brochures, calendriers et t-shirts)</p>	<p>Oui La MINUSMA a célébré la Journée des droits de l'homme (10 décembre 2016) à Bamako et dans les différentes régions du pays à travers diverses initiatives de sensibilisation, notamment la distribution de 3 100 affiches, 2 460 brochures et 3 000 calendriers. Elle a également produit 1 documentaire vidéo sur l'albinisme, qui a été diffusé en ligne, sur UNifeed et sur la chaîne de télévision nationale malienne. Elle a en outre diffusé plus de 300 reportages radiophoniques consacrés aux droits de l'homme, ainsi que des messages d'intérêt public, au moins 50 débats et plus de 100 entretiens.</p>

Réalisation escomptée 3.2 : Le mécanisme malien de justice transitionnelle respecte les normes relatives aux droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

La Commission vérité, justice et réconciliation organise régulièrement des missions dans les régions du nord (2016/17 : 8 missions)

Des commissaires et du personnel de la Commission basés à Bamako ont effectué 6 missions dans les régions septentrionales du Mali. Depuis l'ouverture d'antennes régionales de la Commission vérité, justice et réconciliation dans les régions du nord au début de 2017, la nécessité d'effectuer des missions se fait moins sentir pour les commissaires.

La Commission nationale des droits de l'homme respecte les Principes de Paris (2016/17 : la Commission obtient le statut « A »)

La Commission nationale des droits de l'homme ne respectait pas encore les Principes de Paris. Les nouveaux commissaires ont seulement été nommés en mai 2017. La Commission devrait au moins donner un aperçu de sa structure organisationnelle, y compris un budget annuel et un rapport annuel.

Augmentation du nombre de femmes qui travaillent pour la Commission vérité, justice et réconciliation (2015/16 : 26 % ; 2016/17 : 30 % minimum)

20 % du personnel travaillant pour la Commission vérité, justice et réconciliation étaient des femmes.

Ce taux, moins élevé que prévu, s'explique par le fait que le nombre de femmes qui se sont présentées au concours de recrutement était lui-même inférieur aux prévisions.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Organisation d'1 séminaire, en collaboration avec les autorités judiciaires maliennes et l'Institut international des droits de l'homme, sur le droit pénal international à l'intention de 50 magistrats de haut rang, représentants du Gouvernement et responsables de la société civile et, à cette occasion, d'un partage d'expériences sur la protection des droits de l'homme

Oui En collaboration avec divers partenaires, la MINUSMA a organisé un séminaire sur le droit pénal international à Bamako, dont ont bénéficié plus de 100 magistrats maliens et internationaux, avocats spécialistes des droits de l'homme, représentants du Gouvernement et responsables de la société civile.

Fourniture de conseils et d'un appui techniques au Gouvernement, en vue de la mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix relatives aux droits de l'homme, et au sous-comité pour la justice, la réconciliation et les questions humanitaires du Comité de suivi de l'Accord grâce à l'organisation de sessions de sensibilisation d'une demi-journée avant les réunions du sous-comité, l'élaboration de documents techniques et la mise à disposition d'un expert malien

Oui La MINUSMA a affecté un consultant national au Sous-Comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires, pour la période allant d'août 2016 au 10 février 2017. Le 26 mars, avant une réunion du Comité de suivi de l'Accord, la MINUSMA a organisé à l'intention de 25 représentants de groupes armés une session de sensibilisation axée sur les droits de l'homme, le rapatriement des réfugiés et le processus de justice.

Fourniture de conseils et d'un appui technique aux fins de l'institutionnalisation d'un programme d'études sur les droits de l'homme dans les académies de gendarmerie et de police

En partie La MINUSMA a engagé le processus de recrutement d'un consultant national chargé d'intégrer un programme d'études sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes à la formation

- dispensée dans les académies de police et de gendarmerie.
- La MINUSMA a organisé une formation sur la conception, la gestion et l'organisation de la formation aux droits de l'homme. Une formation de formateurs a été dispensée à 1 personne.
- Fourniture de conseils techniques aux Forces de défense et de sécurité maliennes et aux organes de contrôle judiciaire à l'occasion de réunions trimestrielles et par la diffusion de notes relatives à l'application du principe de responsabilité
- Oui La MINUSMA et le Ministère de la justice ont mis en place un mécanisme d'examen périodique des allégations de violation des droits de l'homme. La MINUSMA a porté plus de 250 cas à l'attention du Ministère. Elle a organisé 6 réunions techniques avec les autorités judiciaires militaires pour examiner plus de 90 affaires en instance. En février 2017, la MINUSMA, en collaboration avec le Ministère de la justice, a examiné 94 affaires et établi que seules 21 d'entre elles avaient été traitées par les autorités judiciaires.
- Fourniture d'un appui et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme et du droit pénal, à l'occasion de 2 formations d'une semaine, pour permettre aux autorités judiciaires maliennes d'engager des poursuites contre les auteurs d'infractions constituant des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, conformément aux normes internationales
- Oui La MINUSMA a organisé des séances interactives de sensibilisation à l'intention des magistrats en juillet, octobre et novembre 2016. Elle a organisé une conférence rassemblant 30 magistrats de toutes les régions du Mali (à l'exception de Ménaka et de Taoudenni) et 2 sessions de formation aux droits de l'homme dans le cadre la lutte antiterroriste, qui ont réuni plus de 50 représentants maliens.
- Fourniture régulière de conseils techniques à la Commission nationale des droits de l'homme et organisation d'un atelier avec les principaux acteurs aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de droits de l'homme
- Oui La MINUSMA a contribué à l'adoption d'une loi sur la Commission nationale des droits de l'homme le 1^{er} juillet 2016. Le 3 mai 2017, 9 commissaires (2 femmes et 7 hommes) ont été nommés et la MINUSMA a organisé 1 réunion à leur intention afin de recenser les priorités en matière d'appui. Une stratégie nationale ayant déjà été adoptée, un atelier s'est tenu le 16 novembre 2016.
- Fourniture de conseils et d'un appui techniques à la Commission vérité, justice et réconciliation aux fins de l'établissement, par région, d'une chronologie des violations graves des droits de l'homme susceptibles d'avoir été commises pendant la période couverte par le mandat de la Commission et de la réalisation sur le terrain d'enquêtes sur ces violations, notamment par l'organisation de réunions mensuelles avec les membres de la Commission ainsi que d'un atelier et par la mise à disposition d'un expert de la MINUSMA
- Oui La MINUSMA a affecté à la Commission vérité, justice et réconciliation un spécialiste des droits de l'homme, qu'elle a chargé d'aider la Commission à élaborer sa documentation interne. Elle a également mené 5 activités de renforcement des capacités à l'intention de 50 membres du personnel de la Commission, dont 11 femmes. Elle a par ailleurs recruté un consultant international, qu'elle a chargé d'aider la Commission à créer une base de données pour recueillir les témoignages et les informations y afférentes. La MINUSMA a en outre fourni du matériel informatique et des articles de bureau à la Commission ainsi qu'une assistance technique pour l'aider à mettre en place une stratégie d'enquête.

Organisation de 3 ateliers de formation visant à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans les processus et procédures de la Commission vérité, justice et réconciliation

Oui La MINUSMA a fourni à la Commission vérité, justice et réconciliation un appui et des conseils techniques pour la création d'un sous-comité consacré à la problématique hommes-femmes. Elle a également fourni des conseils et mené des activités de sensibilisation pour que le personnel soit recruté de façon soucieuse de la problématique hommes-femmes afin de faciliter le recueil des témoignages de victimes et de témoins (30 % des employés recrutés par la Commission étaient des femmes). Elle a fourni un appui technique à l'élaboration d'une note d'orientation sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes à l'échelle mondiale et organisé 5 séances de formation au recueil de témoignages tenant compte des disparités entre les sexes.

Fourniture d'avis techniques en vue de l'établissement d'un système de protection et d'appui pour les victimes, les témoins et le personnel judiciaire lors de 4 ateliers organisés dans les 4 régions du nord au sujet des systèmes d'alerte rapide et de la protection des victimes, des témoins et des sources d'information

Non Le recrutement d'un consultant international était en cours. Le candidat retenu sera chargé d'élaborer un programme de protection des victimes et des témoins dans le cadre d'un projet de la Cellule mondiale de coordination.

Fourniture d'un appui aux associations de victimes et aux coalitions de la société civile en matière de justice transitionnelle et de droits des victimes à un recours et à réparation lors de 8 sessions de formation organisées dans les régions du nord

8 Séances de sensibilisation à la justice transitionnelle ont été organisées dans les régions de Gao, Ménaka et Tombouctou. En parallèle, la MINUSMA a appuyé le fonctionnement des cadres de coordination des acteurs de l'appareil de justice pénale et les réunions tenues à ce titre. En janvier 2017, elle a fourni différents types d'appui aux associations de victimes, notamment dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou. Plusieurs sessions de formation sur l'accès à la justice ont été organisées dans les régions de Mopti (50 participants) et de Tombouctou (34 participants).

Organisation de 5 sessions de travail avec les autorités nationales, notamment le Ministère de la justice et des droits de l'homme, pour examiner les attributions des mécanismes maliens de justice transitionnelle s'agissant des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire

Oui La MINUSMA a examiné les mécanismes de justice transitionnelle à l'occasion de 5 séances techniques du groupe de travail créé par le Ministère de la justice, lesquelles ont conduit à l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action connexe. Un décret a été publié en février 2017 sur la stratégie nationale de justice transitionnelle et le plan d'action connexe.

Organisation d'une conférence de donateurs régionaux et internationaux pour renforcer les capacités des mécanismes de justice transitionnelle s'agissant des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire

Non D'autres activités ont été considérées comme prioritaires, dont l'organisation d'une conférence multipartite sur la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

Réalisation escomptée 3.3 : Les acteurs du système de justice pénale font respecter l'état de droit et les droits de l'homme et appliquent les normes internationales y relatives

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre de membres du personnel du système judiciaire et pénal et de l'administration pénitentiaire formés qui mettent en œuvre les normes internationales et la législation nationale (2015/16 : aucun ; 2016/17 : 50)

Objectif atteint

Une formation aux normes de sécurité dans les prisons a été dispensée à 143 surveillants de Bamako et des régions de Gao, Tombouctou et Mopti. Une formation aux normes en matière de droits de l'homme et d'état de droit a été dispensée à 51 juges et procureurs du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, agents de police judiciaire de la Brigade d'investigation spécialisée et agents de gendarmerie.

Mise au point d'une stratégie visant à accroître l'accès à la justice et à la représentation juridictionnelle (2015/16 : aucune stratégie ; 2016/17 : 1 stratégie)

Objectif atteint

En collaboration avec le PNUD, une stratégie a été élaborée pour soutenir les personnes en détention provisoire prolongée, y compris pour leur représentation en justice, en vue de faire diminuer le nombre d'affaires en instance de jugement.

Amélioration de la compréhension de l'état de droit et de la connaissance par la population des droits fondamentaux et des obligations juridiques imposées par le système de justice formelle grâce à la mise à disposition de textes juridiques en différents lieux (2015/16 : aucun lieu ; 2016/17 : 18 lieux)

Objectif atteint

1 854 ouvrages ont été remis au Ministère de la justice pour qu'il les répartisse entre 18 bibliothèques de droit (103 livres chacune), dont 10 se trouvent à Bamako, 2 dans la région de Tombouctou, 2 dans celle de Mopti, 2 dans celle de Gao et 2 dans celle de Kidal.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Fourniture d'un appui à l'Institut national de formation judiciaire en vue de l'examen et de la mise à jour du programme de formation à l'intention des juges et de l'organisation d'un cours de formation des formateurs sur le nouveau programme

En partie

La MINUSMA a rencontré des représentants de l'Institut national de formation judiciaire pour étudier l'appui nécessaire à l'examen et la mise à jour du programme de formation à l'intention des juges et l'organisation d'une formation des formateurs sur le nouveau programme. Des personnes référentes ont été nommées, bien que le processus ait été ralenti en raison des changements intervenus à la tête de l'Institut et à la direction du Ministère de la Justice.

En coordination avec les partenaires de la Cellule mondiale, fourniture d'un appui à l'Institut national de formation judiciaire en vue de la création d'une section de formation du personnel pénitentiaire et de la mise au point d'un programme de formation à son intention qui couvre notamment l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus par l'élaboration, la publication et la

En partie

Le Directeur de l'Institut national de formation judiciaire a nommé des personnes référentes à l'Institut pour chaque programme de formation.

diffusion d'un programme de formation ciblé et de supports pédagogiques

En coordination avec les partenaires de la Cellule mondiale, organisation de 6 réunions consultatives avec l'association du barreau pour définir et mettre en œuvre une stratégie visant à fournir une assistance juridictionnelle gratuite

Organisation d'un atelier visant à sensibiliser les assistants juridiques maliens à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice

Suivi de 10 affaires pénales portant sur des infractions graves

Publication et diffusion d'une compilation de 80 textes juridiques à 400 membres du personnel judiciaire

Achat de 864 exemplaires de textes juridiques à destination de 18 bibliothèques juridiques

Organisation de 10 activités publiques de sensibilisation et mise en place de 10 émissions de radio sur la législation nationale et les normes internationales relatives à la justice

6 La MINUSMA a tenu des consultations avec l'ordre des avocats et Lawyers Without Borders pour discuter de la nouvelle répartition des avocats dans le nord du Mali. Le projet de mandat élaboré dans le cadre de cette stratégie a été finalisé. Il prévoit une aide à la représentation en justice des personnes en détention provisoire prolongée.

Non La stratégie a fait l'objet de discussions régulières mais l'organisation de l'atelier n'a pas été considérée comme une priorité. Au vu des attaques terroristes perpétrées contre des établissements pénitentiaires en novembre et décembre 2016, et de la demande d'aide du Gouvernement, la MINUSMA a contribué à renforcer la sécurité des prisons accueillant des extrémistes présumés, notamment par la remise en état de 2 quartiers de haute sécurité dans la prison centrale de Bamako. Une formation visant à améliorer la sécurité dans les prisons a été dispensée à 143 surveillants de tout le pays, dont 8 femmes, en mai et juin 2017.

14 Enquêtes ont fait l'objet d'un suivi. La MINUSMA a également suivi le début des procès avec jury à la cour d'appel de Bamako, où 12 affaires directement liées à des actes de terrorisme devaient être entendues, ainsi que les deuxièmes audiences annuelles des procès avec jury à la cour d'appel de Mopti, où 33 affaires devaient être entendues.

Non En raison d'autres priorités, la publication et la diffusion de textes juridiques n'ont pas été possibles. La MINUSMA a néanmoins répondu à la demande d'appui du Gouvernement pour le renforcement de la sécurité des prisons où sont détenus des extrémistes présumés.

Oui Le 23 janvier 2017, la MINUSMA a remis au Ministère de la justice 1 854 ouvrages à répartir entre 18 bibliothèques de droit (103 livres chacune).

Oui 12 campagnes de sensibilisation ont été organisées à Tombouctou, Kidal et Gao. Le Groupe de la radio de la MINUSMA a également diffusé 20 débats sur l'accès à la justice et la législation nationale dans son programme Débat Citoyen. Il a aussi diffusé 200 reportages sur la question, y compris dans le cadre de son émission Grand Format. En outre, les émissions Matinale et Grand Format ont ouvert leur

Organisation de 3 sessions de sensibilisation avec les députés et des fonctionnaires du Ministère de la justice et des droits de l'homme et du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille en vue de la révision du code pénal, s'agissant notamment de la violence sexuelle

standard téléphonique aux auditeurs. Le sujet a par ailleurs été abordé dans les programmes hebdomadaires.

- 3 Ateliers ont été organisés à l'intention des acteurs de la justice pénale et de représentants de la société civile sur les thèmes de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste liée au conflit et de l'amélioration de l'accès à la justice pour les victimes. Ces ateliers ont vu la participation de juges, d'avocats, de représentants d'organisations de la société civile, de parlementaires et de hauts responsables du Ministère de la justice et du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

La Mission a également appuyé l'élaboration et la présentation au Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille de documents visant à appuyer la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, ainsi que des projets d'amendement du Code pénal en matière de violence sexuelle.

Réalisation escomptée 3.4 : Élimination progressive des violations graves des droits de l'homme au Mali, notamment des violations graves des droits de l'enfant et de la violence sexuelle liée aux conflits

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les plans d'action visant à mettre un terme aux violations des droits de l'enfant sont signés et mis en œuvre par les parties au conflit (2015/16 : 2 plans d'action signés ; 2016/17 : 2 plans d'action en cours d'application)

1 plan d'action contre le recrutement et l'utilisation d'enfants et contre la violence sexuelle à l'encontre d'enfants a été signé par la Coordination des mouvements de l'Azawad le 5 mars 2017. Toutefois, l'utilisation d'enfants par la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme a été signalée, en particulier lors du processus d'enregistrement du Mécanisme opérationnel de coordination, à Gao, et lors d'affrontements entre les deux groupes.

Les institutions nationales, notamment les Forces de défense et de sécurité maliennes et le Ministère de la justice et des droits de l'homme, s'engagent à lutter contre la violence sexuelle

Des institutions nationales, dont le Ministère de la justice et le Bureau du chef d'état-major des armées, ont démontré leur engagement en participant à 2 forums trimestriels, au cours desquels des cas de violences sexuelles commises par les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été examinés. La Mission a en outre fourni à la police, à la gendarmerie et aux administrations judiciaire et pénitentiaire maliennes des supports techniques et logistiques pour lutter contre la violence sexiste.

Les groupes armés signent un engagement contraignant en vue de lutter contre la violence sexuelle

La Plateforme et la Coordination des mouvements de l'Azawad ont signé des communiqués de presse unilatéraux, élaboré des plans de mise en œuvre relatifs aux violences sexuelles liées aux conflits et organisé des activités sur la question.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Organisation de 6 réunions de suivi du plan d'action visant à mettre fin aux violations graves des droits de l'enfant, qui a été signé par les parties citées dans le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir A/69/926-S/2015/409) et par d'autres parties au conflit ayant commis des actes de violence contre des enfants	6	4 réunions ont eu lieu avec la Coordination des mouvements de l'Azawad, y compris le Mouvement national de libération de l'Azawad, cité dans le rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir A/69/926-S/2015/409 , par. 124), afin de discuter de leur plan d'action visant à mettre fin aux violations graves des droits de l'enfant. 1 réunion a été organisée avec la Plateforme, à Gao, et 1 autre avec le Ministère de la défense au sujet du mécanisme conjoint ONU-Gouvernement du Mali de vérification des forces armées, qui a été créé en 2013 mais n'est pas encore opérationnel.
Organisation de 10 réunions de suivi avec les parties au conflit au sujet de leur engagement de mettre fin aux violations graves des droits de l'enfant, notamment à l'enrôlement et à l'emploi d'enfants, en application des résolutions 1539 (2004) , 1612 (2005) , 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil de sécurité, et fourniture de conseils et d'appui en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'action	14	Réunions ont été organisées avec la Coordination des mouvements de l'Azawad (1 à Bamako et 2 à Gao), la Plateforme (6 à Gao), Barkhane (1 à Gao) et le Mécanisme opérationnel de coordination (4 à Gao) pour discuter des violations graves des droits de l'enfant, du suivi de leur engagement et de la mise au point de plans d'action à cet égard. Tous les groupes armés ont réaffirmé leur volonté de prendre des mesures concrètes visant à mettre fin à ce phénomène.
Organisation de 3 séances de formation des formateurs sur la protection de l'enfance pour renforcer les capacités des institutions de sécurité et de défense maliennes (l'armée, la police et la gendarmerie), des autorités gouvernementales et des partenaires nationaux, y compris les organisations de la société civile, en vue de promouvoir les droits de l'enfant et la protection des enfants touchés par le conflit	3	Sessions de formation de formateurs ont été organisées à l'intention des institutions de sécurité et de défense maliennes, des autorités gouvernementales et des partenaires nationaux, y compris les organisations de la société civile.
Organisation de 3 séances de formation sur le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur le sort des enfants en temps de conflit armé pour renforcer les capacités des autorités gouvernementales et des partenaires nationaux, y compris les organisations de la société civile, en vue d'assurer le suivi du sort des enfants touchés par le conflit, de communiquer des informations à ce sujet et de prendre les mesures voulues	3	Sessions de formation ont été organisées, en coordination avec l'UNICEF, sur le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, à Gao, Mopti et Tombouctou.
Élaboration de 4 rapports présentés au Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé sur la question du renforcement des capacités et de 4 rapports présentés au Groupe de travail du Conseil de	4	Rapports sur les violations graves commises contre des enfants au Mali ont été présentés. Les 4 rapports trimestriels sur le renforcement des capacités ont été fusionnés en 1 rapport annuel.

sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé au sujet des graves violations des droits de l'enfant

Surveillance et signalement des violations graves des droits de l'enfant et conduite de 4 missions sur le terrain (dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti) visant à détecter les cas de violations et à poursuivre le dialogue avec les chefs des groupes armés, les organisations d'autodéfense et les milices

Lancement d'une campagne d'information sur la promotion des droits de l'enfant et la protection de l'enfance, notamment concernant l'interdiction de l'enrôlement et de l'emploi d'enfants, avec 2 kakemonos, 1 dossier d'information à l'intention des médias, 4 spots radiophoniques, 1 spot vidéo, 1 000 affiches, 1 000 brochures, 2 000 t-shirts, des kits scolaires pour 2 000 enfants, des jeux de rentrée scolaire visant à promouvoir la paix destinés à 2 000 enfants, et 1 manifestation publique dans l'une des régions du nord du pays

Mise en place de 3 projets à effet rapide à l'appui de l'action menée par les institutions de l'État et les organisations de la société civile, notamment les associations de jeunes, pour prévenir les graves violations des droits de l'enfant et lutter contre celles-ci

Organisation de 3 sessions de formation sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information afin de renforcer les capacités des organismes des Nations Unies en matière de suivi de la violence sexuelle liée aux conflits et de communication de l'information à ce sujet

Le deuxième rapport de pays sur le Mali (janvier 2014-juin 2017) a également été soumis.

14 Missions ont été menées dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti, en plus des séances et exercices hebdomadaires de surveillance et de signalement en salle. Des réunions ont notamment été organisées avec les groupes armés, les directions régionales de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, le Comité international de la Croix-Rouge et l'UNICEF.

6 En novembre 2016, une campagne radiophonique a été organisée ainsi qu'un débat à l'université, et 50 lots de fournitures scolaires et 250 articles promotionnels ont été distribués à l'occasion de la Journée internationale de l'enfant. En décembre, la MINUSMA a participé à la deuxième édition du Salon de l'enfance de Bamako et fourni des supports promotionnels destinés aux enfants, dont des banderoles, un système audio, et 300 t-shirts et casquettes. En juin 2017, la MINUSMA a participé à la célébration de la Journée de l'enfant africain à Bamako.

En février 2017, la MINUSMA a lancé une campagne sur les médias sociaux avec des artistes maliens pour célébrer la Journée internationale contre l'utilisation d'enfants soldats. Au total, elle a fait don de quelque 150 articles promotionnels sur la protection de l'enfance. La campagne a été suivie, en mars, par une manifestation de sensibilisation.

En raison de problèmes de sécurité, aucun événement public n'a été organisé dans le nord du pays.

3 Projets à effet rapide ont été mis en place à Bamako : la construction de 10 latrines séparées par sexe ; un projet de rénovation de 10 salles de classe d'école primaire ; un projet d'équipement de la Direction nationale de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, à Bamako.

3 Sessions de formation sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information ont été organisées à l'intention de 80 participants issus des sous-groupes de la violence sexiste des régions de Mopti, Gao et Tombouctou (qui comprennent des organismes des Nations Unies, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales internationales et locales).

Tenue de 5 consultations avec des institutions nationales, notamment la gendarmerie, la police et l'armée, sur la violence sexuelle liée aux conflits	7 Consultations ont été menées auprès de hauts représentants de l'armée, de la gendarmerie et de la police maliennes.
Organisation de 5 réunions d'assistance technique sur la violence sexuelle liée aux conflits, notamment sur l'intégration de la question des réparations à accorder aux victimes dans le processus de réconciliation	5 Réunions ont été organisées avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, les représentants du programme national de lutte contre l'excision et le chef d'état-major.
Organisation de 5 réunions avec les coalitions de groupes armés (la Coordination et la Plateforme) et les forces armées maliennes pour les encourager à s'engager	Oui 5 réunions et 2 ateliers ont été organisés avec les groupes armés et des responsables de l'armée.
Organisation de 3 réunions techniques visant à aider les autorités nationales à mobiliser des ressources, notamment à destination des équipes d'experts des enquêtes sur la violence sexuelle liée aux conflits	3 Réunions techniques et une formation de 2 jours ont été organisées avec les autorités locales.
Maintien de la permanence téléphonique à l'intention des victimes et témoins de violences sexuelles et sexistes, et application des instructions permanentes afin de lutter efficacement contre la violence sexuelle, liée ou non aux conflits	Oui Les capacités des opérateurs de la permanence téléphonique ont été renforcées grâce à la fourniture d'ordinateurs et d'une assistance technique.
Organisation de 2 conférences visant à sensibiliser davantage la population à la violence sexuelle et sexiste, liée ou non aux conflits, à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste (25 novembre-10 décembre 2016) et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit (19 juin 2016)	Oui La population a été davantage sensibilisée à ce phénomène grâce à 2 conférences organisées à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, ainsi que 1 débat télévisé, 1 conférence radiophonique et la diffusion d'informations dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit.
Élaboration de 7 rapports sur la violence liée aux conflits, dont 4 rapports trimestriels, 2 rapports sur le renforcement des capacités et 1 contribution au rapport annuel du Secrétaire général	Oui La mission et les activités de la MINUSMA ont été mentionnées dans 7 rapports sur les violences sexuelles liées aux conflits, dont 4 rapports trimestriels, 2 rapports semestriels sur la formation et le renforcement des capacités et 1 rapport annuel du Secrétaire général.

Composante 4 : relèvement rapide dans le nord du Mali

46. Comme indiqué dans les tableaux suivants, la MINUSMA a judicieusement utilisé des projets à effet rapide, ainsi que les contributions volontaires au Fonds pour la consolidation de la paix et au Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, pour promouvoir une série d'initiatives en faveur du relèvement socioéconomique, du renforcement des moyens de subsistance, de l'instauration de services sociaux de base et de la consolidation de la paix dans le nord du Mali. Ces initiatives ont produit des dividendes de la paix concrets dans les zones reculées et dans les grandes agglomérations, créant ainsi les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, au retour des déplacés et à l'extension de l'autorité de l'État dans certaines des localités du nord les plus durement touchées par le conflit.

47. La MINUSMA a continué de collaborer étroitement avec les autorités nationales et régionales, les partenaires techniques et financiers ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies et de se coordonner avec eux en vue de consolider la paix, d'appuyer autant que possible les initiatives de relèvement conjointes et de mieux s'acquitter de son mandat multidimensionnel, sans perdre de vue le lien entre le développement, l'aide humanitaire et la paix au Mali.

48. La Mission a continué d'apporter son concours au redéploiement d'une administration publique opérationnelle, en portant une attention particulière aux collectivités territoriales à l'échelle des cercles et des communes. Elle a facilité les échanges avec la population locale, notamment en intensifiant la communication entre cette dernière et son personnel. Elle a renforcé les capacités des autorités locales et régionales, y compris celles des autorités intérimaires nouvellement déployées, et leur a fourni un appui technique, activités essentielles à la prestation de services publics aux niveaux local et régional.

49. La Mission a également continué d'œuvrer à l'amélioration du respect de l'état de droit et de la gouvernance démocratique des institutions chargées de la sécurité au Mali, en contribuant aux efforts déployés par les autorités pour rétablir et renforcer l'autorité légitime de l'État dans le nord du pays et en aidant les institutions judiciaires et pénitentiaires à mieux fonctionner dans les zones où elle est déployée. La tenue par la Mission de réunions mensuelles des dispositifs de coordination des professionnels de la justice pénale à Mopti, à Tombouctou et à Gao, elle a permis aux autorités judiciaires d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration de la justice. Ces dispositifs ont été un cadre privilégié ayant permis aux différents acteurs du système de justice pénal, notamment les représentants de la police, des secteurs judiciaire et pénitentiaire, mais aussi de la société civile, de se rencontrer pour recenser et résoudre les problèmes liés à l'accès à la justice. La Mission a aussi appuyé la conduite des premières inspections judiciaires dans le nord du Mali depuis le début du conflit. Ces dernières ont constitué un aspect crucial du renforcement durable de l'état de droit, en ce qu'elles ont été menées à l'initiative du Gouvernement pour déterminer les problèmes qui minaient le système judiciaire.

50. La Mission a aussi facilité la tâche des magistrats, des directeurs de prison, des administrateurs régionaux et du Ministère de la justice, en leur fournissant des conseils techniques, des services de mentorat, ainsi qu'un soutien ciblé en ce qui concerne le matériel et les infrastructures, et encouragé le déploiement de procureurs, de juges et d'agents de l'administration pénitentiaire dans le nord du pays afin de permettre à tous les groupes de population de bénéficier d'un meilleur accès à la justice. Elle a promu une série de mesures destinées à améliorer la justice dans les zones du Mali touchées par le conflit, notamment en appuyant des activités ayant pour but de mieux faire connaître le système judiciaire et des projets ciblés visant à favoriser la restauration des institutions judiciaires. Par des projets à effet rapide, la Mission a contribué au renforcement de la sécurité de la prison de Sévaré (région de Mopti) et à la remise en état du tribunal d'instance et de la prison de Ménaka ainsi que de la prison d'Ansongo.

51. Pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et protéger les civils, le Service de la lutte antimines a continué de mettre en œuvre, d'appuyer et de coordonner les activités de lutte antimines à visée humanitaire, y compris : l'inspection, le marquage et le déminage des zones contaminées jugées prioritaires ; la sensibilisation du public aux risques liés aux explosifs ; l'assistance aux victimes ainsi que les activités de lutte contre la violence armée. Il a adopté une approche locale et durable, qui a consisté à former et à conseiller des organisations locales s'agissant de l'exécution des activités de lutte antimines à visée humanitaire.

Réalisation escomptée 4.1 : Renforcement du pouvoir judiciaire dans le nord du Mali*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Les tribunaux des régions de Gao, Tombouctou et Kidal et des districts de Mopti touchés par le conflit demeurent pleinement opérationnels (les bâtiments sont ouverts au public, le personnel est présent et des affaires sont traitées) (2015/16 : 12 ; 2016/17 : 12)

En raison de problèmes de sécurité, 9 tribunaux sur 12 sont restés fonctionnels et partiellement opérationnels dans les régions de Tombouctou et Gao et les districts de Mopti touchés par la crise de 2012, mais il a été difficile d'assurer en continu la présence de magistrats. Les juges de paix de Bourem (région de Gao) et de Youwarou et Ténenkou (région de Mopti) étaient en service mais ont été transférés à Gao et à Sévaré pour des raisons de sécurité.

Les prisons des régions de Gao, Tombouctou et Kidal et celles des districts de Mopti touchés par le conflit demeurent pleinement opérationnelles (les bâtiments sont ouverts au public, et le personnel et les détenus sont présents) (2015/16 : 12 ; 2016/17 : 12)

7 prisons sur 12 sont demeurées fonctionnelles et partiellement opérationnelles dans les régions de Tombouctou et Gao et dans les districts de Mopti. L'insécurité qui régnait à Kidal, Ménaka et Ansongo a empêché la réouverture des prisons.

Augmentation du nombre d'affaires pénales traitées par les tribunaux dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal et dans les districts de celle de Mopti touchés par le conflit, en priorité les affaires concernant des personnes placées en détention provisoire (2015/16 : aucune ; 2016/17 : 25)

Objectif atteint

D'après les statistiques établies par la MINUSMA, 167 affaires pénales ont été traitées par les juridictions de Gao ; 110 par celles de Tombouctou ; 33 par la cour d'assise de Mopti durant ses audiences annuelles.

Augmentation du nombre d'affaires pénales traitées par les tribunaux dans la région de Bamako, en priorité les affaires concernant des personnes placées en détention provisoire (2015/16 : aucune ; 2016/17 : 25)

Objectif atteint

75 affaires pénales étaient inscrites au rôle de la session annuelle de la cour d'assise de Bamako.

Les 15 préfets et 75 sous-préfets des zones du nord touchées par le conflit réintègrent tous leurs cercles et arrondissements ou communes respectifs

En raison de l'insécurité persistante, seuls 15 préfets sur 32 et 43 sous-préfets sur 157 étaient présents dans leurs lieux d'affectation respectifs dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal, Mopti, Taoudenni et Ménaka. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement et l'équipe de médiation internationale, les fonctionnaires n'ont pas pu être redéployés à Kidal en raison des tensions qui y régnaient.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Fourniture d'un appui au Ministère de la justice et des droits de l'homme en vue de la mise en service complète de 12 tribunaux et de 12 établissements pénitentiaires, y compris en ce qui concerne la capacité de stocker et d'analyser les statistiques concernant les détenus, dont ceux en détention provisoire, en l'aidant à élaborer et à mettre en œuvre un dispositif normalisé de collecte et d'enregistrement des statistiques pénitentiaires sur l'ensemble du territoire malien

Oui Un appui a été fourni au Ministère de la justice aux fins de la mise en service complète de 12 tribunaux et de 12 établissements pénitentiaires. En décembre 2016, les juges du tribunal d'instance de Kidal et les juges de paix de Bourem et d'Ansongo ont été transférés à Gao pour des raisons de sécurité.

<p>Mise en œuvre de 6 projets à effet rapide visant à améliorer les conditions de vie dans les prisons/centres de détention situés dans la zone de déploiement de la MINUSMA et 2 projets à effet rapide visant à renforcer la sécurité des prisons/centres de détention</p>	<p>6 Projets à effet rapide ont été menés : 2 à la prison de Sévaré (région de Mopti) (séparation des quartiers des mineurs et de ceux des femmes et organisation d'activités de réinsertion sociale) ; 1 à Ténenkou (amélioration des conditions de détention) ; 1 à la prison de Gao (organisation de cours d'alphabétisation) ; 2 à Ménaka et à Ansongo (remise en état des prisons). 2 autres projets ont été mis en œuvre : un concernant le réaménagement et la rénovation des locaux de la Brigade d'investigation spécialisée et un le renforcement de la sécurité de la prison de Sévaré</p>
<p>Tenue de 12 réunions du dispositif de coordination des professionnels de la justice pénale, dans les régions de Mopti (4), Tombouctou (4) et Gao (4)</p>	<p>25 Réunions ont été organisées (9 à Mopti, 8 à Tombouctou et 8 à Gao). En outre, la MINUSMA a accueilli une réunion du Groupe thématique justice et lutte contre la corruption, qui a pour mission de coordonner l'appui fourni par les donateurs et les partenaires du Ministère de la justice.</p>
<p>Mise place d'un dispositif de coordination pour les professionnels de la justice pénale dans la région de Bamako et tenue de 2 réunions de ce dispositif</p>	<p>Non Il a été décidé que le soutien à cette tâche serait apporté par la mission civile de l'Union européenne chargée d'appuyer les forces de sécurité intérieure du Mali (Mission PSDC de l'Union européenne au Mali).</p>
<p>Organisation de 4 séances de travail destinées à renforcer les capacités des agents de l'État et des autorités locales de répondre aux besoins prioritaires de la population locale, notamment les femmes et les jeunes</p>	<p>Oui La MINUSMA a organisé 2 ateliers sur les principaux devoirs de l'administration publique à l'intention des autorités intérimaires, des gouverneurs et des conseillers spéciaux ; 2 ateliers ont également été organisés à Bamako et à Gao pour promouvoir la gouvernance inclusive.</p>
<p>Organisation d'un atelier par région (4) et d'un atelier national à l'intention du Ministère de l'administration territoriale et des autorités locales, destinés à contribuer à accroître le pourcentage de civils occupant des postes de représentants de l'État, et à renforcer les capacités de l'État et des autorités locales en matière d'administration publique et de gouvernance locale</p>	<p>2 Ateliers ont été organisés en vue de renforcer les capacités de l'État et des autorités territoriales en matière d'administration publique et de gouvernance locale, à Bamako et Ménaka.</p>
<p>Fourniture d'une assistance technique au Gouvernement, aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de 25 projets d'amélioration des installations de la police et des institutions chargées du maintien de l'ordre dans le nord du Mali</p>	<p>17 Projets ont bénéficié d'une assistance technique. Le nombre de projets a été moins élevé que prévu en raison du retard accusé par les prestataires locaux dans la mise en œuvre.</p>

Élargissement de l'appui technique, administratif et logistique fourni aux autorités territoriales, notamment aux préfets et aux sous-préfets.	Oui	La MINUSMA a fourni un appui technique et logistique aux principales institutions publiques nationales et régionales aux fins du redéploiement des représentants de l'État.
--	-----	---

Réalisation escomptée 4.2 : Accomplissement de progrès sur la voie d'un développement socioéconomique stable et équitable dans le nord du pays

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Le pourcentage de services sociaux de base rétablis et dispensés de manière fiable à la population locale (enseignement primaire et secondaire, soins de santé, eau, électricité et appui dans le secteur agricole) est maintenu (2015/16 : 92 % ; 2016/17 : 92 %)

La prestation des services dans le nord du pays a été entravée par l'insécurité, le très faible nombre de fonctionnaires déployés et la lenteur avec laquelle les autorités intérimaires et les organismes régionaux de développement sont devenus opérationnels. La MINUSMA a consacré 92 % des ressources prévues au titre de la stabilisation et du relèvement à la restauration des services sociaux de base, notamment en renforçant les capacités en matière d'administration et de sécurité dans le nord du pays, ce qui a profité à 695 000 personnes.

Des plans intégrés de stabilisation régionale sont mis en œuvre, notamment des cadres de résultats et d'allocation des ressources et un cadre commun de suivi et d'évaluation des programmes en faveur du relèvement et de la stabilisation dans les régions de Gao, Tombouctou, Mopti et Kidal, afin d'accroître les retombées de la paix (2015/16 : 1 ; 2016/17 : 3)

Objectif atteint

3 plans de stabilisation et de relèvement régionaux (1 pour chacune des régions de Gao, Mopti et Tombouctou) ont continué d'être mis en œuvre par des instances nationales. Des initiatives ont été menées en vue de mettre à jours les plans existants et d'en adopter de nouveaux dans les régions de Taoudenni, de Kidal et de Ménaka pour faire fond sur les progrès accomplis récemment et tenir compte des nouvelles priorités.

L'appui des donateurs du programme en faveur de la paix et de la sécurité s'accroît grâce aux bons offices de la troïka des donateurs et à ses soutiens stratégiques (2015/16 : aucun ; 2016/17 : +50 %)

Il y a eu une augmentation progressive de l'appui des donateurs grâce aux bons offices et aux conseils stratégiques fournis par la Mission dans le cadre de diverses instances. Le nombre de projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix au Mali a augmenté de plus de 60 % depuis juillet 2016, ce qui fait du Fonds la principale source de programmation conjointe.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Mise en œuvre de 4 plans de stabilisation à l'échelle régionale comprenant des cadres régionaux de suivi et d'évaluation, régulièrement revus et mis à jour et tenant compte du caractère délicat du conflit et de la problématique hommes-femmes, en coordination avec le Gouvernement malien, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires donateurs, pour accroître et canaliser les dividendes de la paix et appuyer les activités de stabilisation et de relèvement rapide

Oui Des plans stratégiques de stabilisation et de relèvement régionaux ont été mis en œuvre dans le cadre de politiques nationales.

Le Plan national d'urgence et de relèvement a atteint un taux d'exécution de 44,6 % au 30 juin 2017. De même, 89 % des travaux de construction prévus dans le cadre du Programme d'urgence pour la relance du développement des régions du nord étaient en phase d'achèvement. Le Ministère de la solidarité et de l'action humanitaire et un organisme chargé du développement du nord du Mali ont suivi et surveillé la mise en œuvre de ces plans.

- Les projets à effet rapide de la Mission, le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et le Fonds pour la consolidation de la paix ont également contribué à concrétiser les orientations stratégiques de la MINUSMA, qui ont été définies en tenant compte de la problématique hommes-femmes et du caractère délicat du conflit. La MINUSMA a renforcé les capacités des autorités intérimaires et des organismes régionaux de développement dans les domaines de la planification, du suivi et de l'évaluation.
- 100 projets à effet rapide financés par la Mission et visant à faire profiter la population locale des dividendes de la paix, coordonnés et encadrés dans le souci de l'assurance-qualité, dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités, du développement des moyens de subsistance et des sources de revenu, de l'infrastructure, de l'équipement et des services publics dans tous les secteurs les plus importants pour les victimes du conflit et les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes du nord du Mali
- Consultations régulières avec les pouvoirs publics nationaux et locaux en vue de recenser et de passer en revue les besoins en termes de relèvement et de développement dans chacune des 4 régions du nord, à l'appui de l'accord de paix
- Assistance technique à la mise en œuvre des éléments socioéconomiques de l'accord de paix, y compris l'actualisation de l'évaluation des besoins, effectuée en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Fonds pour la consolidation de la paix, et interventions ciblées pour que les dividendes de la paix profitent aux populations locales
- 110 Projets à effet rapide ont été financés : 23 à Mopti, 24 à Gao ou à Ménaka, 22 à Tombouctou ou à Taoudenni, 21 à Kidal et 20 à Bamako. 15 portaient sur la formation et le renforcement des capacités, 23 sur le développement des moyens de subsistance et des sources de revenus et 72 sur l'infrastructure, l'équipement et les services publics.
- Oui Des consultations régulières ont eu lieu avec les gouverneurs, les assemblées régionales, les préfets et les services décentralisés des ministères dans les 4 régions du nord, ainsi qu'à Ménaka et Taoudenni. Des consultations régulières ont également été organisées avec les pouvoirs publics dans le cadre des mécanismes de coordination avec les partenaires techniques et financiers, et, après le remaniement ministériel d'avril 2017, des consultations politiques ont eu lieu tous les deux mois. Les partenaires ont apporté leur concours à la création de la base de données Synergie nord, qui dresse la carte des interventions étrangères dans le nord pour la Commission de réhabilitation des zones post-conflit.
- 3 L'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSMA ont organisé 2 missions conjointes à Mopti et 1 à Bankass (région de Mopti), cette dernière ayant permis de recenser 37 projets prioritaires dans les domaines du développement local, de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures hydrauliques, de l'éducation, de la décentralisation et du désenclavement.
- Un projet transfrontières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger de 3 millions de dollars financé par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a été achevé en août 2017. En outre, 10 consultants nationaux collaborant avec les

	<p>organismes régionaux de développement ont contribué à la validation des plans d'urgence régionaux à Ménaka et Taoudenni ainsi qu'à l'adoption du Contrat plan État-région à Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti. La MINUSMA a également participé au sous-comité chargé des questions de développement socioculturel et économique du Comité de suivi de l'Accord. Plusieurs projets visant à appuyer les autorités intérimaires et à promouvoir la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes ont également été approuvés.</p>
<p>Lancement de la deuxième phase des interventions de consolidation de la paix dans les domaines répertoriés dans le cadre du plan des priorités de consolidation de la paix pour le Mali</p>	<p>Oui Outre les multiples consultations qui ont eu lieu, un atelier a été organisé afin d'examiner les recommandations concernant la deuxième phase du financement du Fonds pour la consolidation de la paix.</p>
<p>Mobilisation de fonds supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et du Fonds pour la consolidation de la paix afin de continuer d'apporter un appui aux institutions maliennes dans des domaines cruciaux tels que l'état de droit, les institutions chargées de la sécurité et la réforme du secteur de la sécurité, la lutte antimines, les droits de l'homme, la fourniture de matériel aux Forces de défense et de sécurité maliennes et la formation de leurs agents, et les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que de soutenir les nouvelles initiatives conjointes de consolidation de la paix et les projets innovants relatifs aux dividendes de la paix</p>	<p>Oui En décembre 2016, 3 contributions d'un montant total d'environ 8,9 millions de dollars ont été reçues d'un pays donateur afin d'appuyer le cantonnement et le Mécanisme opérationnel de coordination, et d'aider la MINUSMA à améliorer les conditions de sécurité dans le nord. Début 2017, une nouvelle contribution de 1,48 million de dollars a été versée au Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali spécialement pour promouvoir l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, le retour de l'autorité de l'État dans le nord, la sécurité ainsi que l'apaisement des tensions locales et la prévention des conflits inter et intracommunautaires. En juin 2017, le Fonds d'affectation spéciale a reçu 3 autres contributions de 3 millions de dollars, 1,64 million de dollars et 545 000 dollars destinées à diverses fins.</p> <p>Le Fonds pour la consolidation de la paix a reçu environ 14 millions de dollars durant l'exercice considéré, montant affecté notamment à l'extension de plusieurs projets. 8 millions de dollars ont été reçus au titre de la deuxième phase.</p>
<p>Missions de bons offices et conseils stratégiques dispensés dans le cadre de 4 réunions de coordination avec les donateurs consacrées à l'efficacité de l'aide et au renforcement du programme de consolidation de la paix au Mali</p>	<p>Oui Des réunions mensuelles ont été régulièrement organisées avec les donateurs dans le cadre de divers mécanismes regroupant les partenaires techniques et financiers. En outre, le comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix a été revitalisé et a établi quatre notes de cadrage concernant le Mali pour soumission dans le contexte d'une initiative pour la promotion des femmes et des jeunes. Il a</p>

Apport d'une assistance cohérente et coordonnée dans les domaines prioritaires moyennant la fourniture régulière aux donateurs, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de conseils sur les questions de relèvement et de consolidation de la paix, en consultation avec le Gouvernement

Organisation de missions conjointes, notamment avec les institutions gouvernementales, les organismes opérationnels des Nations Unies et les donateurs, en vue de soutenir, de suivre et d'évaluer les interventions conjointes menées dans le nord du pays, avec l'aide des autorités locales et nationales, de la population et des principaux partenaires

également souscrit aux recommandations faites lors d'un atelier organisé par le Fonds pour la consolidation de la paix les 11 et 12 mai 2017 et salué les progrès accomplis dans le cadre du programme du Fond dans son ensemble.

Oui La MINUSMA a contribué, par l'intermédiaire de la Commission de réhabilitation des zones post-conflit, aux efforts visant à établir une cartographie centralisée des interventions humanitaires ainsi que des activités de relèvement rapide et de développement dans le nord. Grâce à des réunions techniques organisées avec le concours de la MINUSMA, les parties prenantes ont pu adhérer à la solution de cartographie en ligne Synergie nord, à la suite de quoi un atelier initial a été tenu le 28 avril. Plus de 20 sessions spéciales ont également été organisées afin d'informer les partenaires au sujet des projets à effet rapide, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et de les guider.

Oui Le personnel de la MINUSMA a effectué des visites régulières à Ménaka, dont une du Représentant spécial du Secrétaire général le 31 octobre 2016. Le 8 septembre, une mission conjointe s'est rendue à Mopti pour dresser la liste des initiatives conjointes qui pourraient être mises en œuvre. Depuis lors, le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali a reçu une nouvelle contribution de 3 millions de dollars et une annonce de contribution d'un montant de 1,5 million de dollars.

De nombreuses missions conjointes ont été effectuées au cours du dernier trimestre 2016 à Ansongo, Ménaka et Gao, ainsi qu'au Niger et au Burkina Faso, afin d'aider à monter un projet transfrontières financé par le Fonds pour la consolidation de la paix. Ces missions ont permis d'établir des rapports d'évaluation des besoins, qui contenaient des recommandations concernant les interventions au niveau local.

Grâce à une mission conjointe menée à Kidal le 23 avril 2017, un pays donateur s'est déclaré désireux de financer d'autres projets d'éclairage publique à l'énergie solaire, notamment dans la région de Mopti. Une autre mission conjointe a également eu lieu dans le cercle de Bankass (voir les observations correspondant au quatrième produit prévu).

<p>Fourniture d'un appui opérationnel au Gouvernement et aux partenaires de l'action humanitaire pour les aider à satisfaire les besoins des populations du nord du pays, et sensibilisation des autres composantes de la Mission (force et police notamment) aux activités nécessitant leur appui</p>	<p>En février, une mission conjointe a été effectuée au lac Faguibine (région de Tombouctou) afin de mobiliser un appui en faveur d'un projet d'adduction d'eau dans la zone, et un total de 36 missions d'évaluation ont été menées dans la région de Gao en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ou d'autres acteurs.</p> <p>Oui La MINUSMA a facilité, de manière quotidienne, la fourniture d'un appui logistique au Gouvernement malien, au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et aux partenaires humanitaires, notamment en traitant les formulaires d'autorisation des mouvements de personnel. Elle a également participé aux réunions de coordination hebdomadaires et spéciales organisées avec les partenaires humanitaires, tout en mettant en place des mécanismes visant à renforcer la collaboration entre ses différentes composantes. En outre, sa force a appuyé la mission conjointe au lac Faguibine.</p>
<p>Fourniture d'une assistance et de conseils techniques au Gouvernement en vue de renforcer les moyens dont disposent les autorités locales pour la prestation efficace de services sociaux décentralisés dans les 4 régions du nord</p>	<p>Oui Une assistance a été fournie aux organismes régionaux de développement afin de faciliter la tâche des autorités intérimaires, notamment dans le cadre d'un projet d'une valeur de 38 000 dollars financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali. Un projet d'un montant de 1 million de dollars destiné à appuyer les autorités intérimaires de Touadenni et de Ménaka a été financé par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en avril.</p>
<p>Mise en place d'activités coordonnées de la lutte antimines à des fins humanitaires au Mali grâce à des réunions mensuelles des groupes de travail nationaux et régionaux et à des réunions de sensibilisation des acteurs humanitaires organisées sur demande</p>	<p>Oui Le Service de la lutte antimines a présidé les réunions mensuelles des groupes de travail à Bamako, Gao et Tombouctou, et organisé divers ateliers. Il a également créé un groupe de travail sur le renforcement des capacités dans le domaine de la lutte antimines, dont le but est d'améliorer la coopération et de mettre au point une stratégie commune d'appui aux autorités maliennes, et organisé des séances de sensibilisation aux risques à l'intention de 286 membres d'organismes ou d'organisations non gouvernementales.</p>
<p>Émissions radiophoniques quotidiennes sur les initiatives prises par des femmes ou des jeunes et sur l'entrepreneuriat, et diffusion quotidienne de messages d'intérêt public relatifs aux questions et au développement socioéconomiques</p>	<p>Oui La station radio de la Mission a diffusé 312 émissions consacrées aux femmes et enfants intitulées Cour Commune et Objectif santé (156 éditions de chaque). Elle a également diffusé, de manière quotidienne, des messages d'intérêt public sur des questions telles que le paludisme ou la violence domestique. Des productions spéciales relatives aux initiatives</p>

prises par des femmes et des jeunes et à l'entrepreneuriat ont également été réalisées, dont 8 reportages radiophoniques, 38 points de presse (également diffusés à la radio), 7 documentaires vidéo diffusés sur Internet et 7 reportages télévisés.

Composante 5 : appui

52. Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, la composante appui de la Mission a assuré des services logistiques, administratifs et techniques ainsi que des services de gestion et de sécurité efficaces et rationnels à l'appui de l'exécution de son mandat. La Mission a fourni des services administratifs à 10 848 militaires, 1 331 policiers et 1 490 civils en moyenne. Les services assurés comprenaient en outre : la construction et l'entretien de locaux à usage de logements et de bureaux [notamment l'agrandissement des installations existantes pour accueillir les effectifs supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2295 (2016)], les services de transport aérien et terrestre de personnes et de marchandises et l'entretien du matériel connexe, des services médicaux (dont un dispositif de prise en charge des victimes et d'évacuation sanitaire), le renforcement des capacités médicales et d'évacuation sanitaire avec le déploiement d'hélicoptères et d'équipes à cet effet, l'approvisionnement et le réapprovisionnement en produits de base (notamment rations alimentaires et carburant), ainsi que la gestion de l'infrastructure informatique et de communication (dont les systèmes technologiques permettant d'assurer la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies).

53. En outre, la MINUSMA a pris diverses mesures pour atténuer les effets de sa présence sur l'environnement, notamment la mise en place d'un contrat de gestion des déchets solides et biomédicaux. Par ailleurs, des services de sécurité ont été assurés dans l'ensemble des locaux des Nations Unies et des services de protection rapprochée ont été fournis pour assurer la sécurité des hauts responsables de la Mission et des personnalités de passage. D'autres services ont été fournis à l'ensemble du personnel, tels que des dépistages confidentiels du VIH, des programmes de sensibilisation au VIH/sida et des services de conseil ainsi que des séances de formation et de sensibilisation à la déontologie et à la discipline, afin de faire connaître notamment la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Par l'intermédiaire de ses bureaux d'information, la MINUSMA a diffusé des informations à l'intention de la population en vue d'atténuer les conflits, de promouvoir la protection des civils et d'encourager le dialogue national grâce à une plus grande sensibilisation et participation du public.

Réalisation escomptée 5.1 : Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de la gestion, de l'administration et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Installation d'un quartier général intégré et de locaux à usage de bureaux et de logements dans plusieurs camps principaux à Bamako, Gao, Tombouctou, Kidal, Tessalit et Mopti, et dans des camps secondaires des pays fournisseurs de contingents (quartier général de Bamako : 2014/15 : travaux achevés à 17 % ; 2015/16 : travaux achevés à 80 % ; 2016/17 : travaux

Indicateurs de succès effectifs

Au 30 juin 2017, la base opérationnelle principale de la Mission à Bamako était à 98 % achevée, et comprenait des bureaux pour le personnel civil et les officiers d'état-major, notamment un quartier général des forces, des bureaux pour la Police des Nations Unies (y compris pour le chef de la police), des cafétérias, une station essence, un dispensaire de niveau I appartenant à l'ONU, des entrepôts, un économat et des équipements sociaux. Les travaux de construction étaient

achevés à 100 % ; Gao, Tombouctou et Kidal : 2014/15 : travaux achevés à 55 % ; 2015/16 : travaux achevés à 100 % ; 2016/17 : travaux achevés à 100 % ; Tessalit : 2014/15 : travaux achevés à 70 % ; 2016/17 : travaux achevés à 100 % ; Mopti : 2014/15 : travaux achevés à 80 % ; 2015/16 : travaux achevés à 100 %)

achevés à 94 % à Gao, 88 % à Tombouctou, 91 % à Kidal, 60 % à Tessalit et 92 % à Mopti.

La construction des locaux à Bamako et Tessalit n'a pu être achevée en raison du manque d'efficacité de l'entrepreneur. À Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou, les travaux ont été retardés, car la Mission a accordé la priorité à des projets de renforcement de la sécurité en raison de l'augmentation des attaques et de la pénurie de matériaux de construction, en particulier de locaux préfabriqués. En outre, les objectifs fixés en matière de construction ont été revus à la suite de la modification du mandat de la Mission conformément à la résolution [2295 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, en vertu de laquelle la MINUSMA doit agrandir les installations existantes pour accueillir des agents en tenue supplémentaires.

Construction de 7 sites due à la reconfiguration de la force à Ansongo, Aguelhok, Ber, Goundam, Léré, Gossi et Douentza (Ansongo : 2014/15 : travaux achevés à 80 % ; 2015/16 : travaux achevés à 100 % ; Ber, Goundam, Léré, Gossi et Douentza : 2014/15 : travaux achevés à 15 % ; 2015/16 : travaux achevés à 75 % ; 2016/17 : travaux achevés à 100 % ; Aguelhok : 2014/15 : travaux achevés à 50 % ; 2015/16 : travaux achevés à 80 % ; 2016/17 : travaux achevés à 100 %)

Au 30 juin 2017, les taux d'avancement des travaux de construction dans les 7 camps étaient les suivants : Ansongo : 100 % ; Aguelhok : 90 % ; Ber : 100 % ; Goundam : 100 % ; Léré : 100 % ; Gossi : 100 % et Douentza : 100 %.

Les travaux de construction ont été retardés à Aguelhok, la Mission ayant accordé la priorité aux projets de renforcement de la sécurité en raison de l'augmentation des attaques.

Construction de 2 sites supplémentaires dans les camps secondaires de Diabali et agrandissement du camp de Ménaka (Diabali : 2014/15 : travaux achevés à 10 % ; 2015/16 : travaux achevés à 15 % ; 2016/17 : travaux achevés à 100 % ; Ménaka ; 2015/16 : travaux achevés à 50 % ; 2016/17 : travaux achevés à 100 %)

Au 30 juin 2017, les travaux de construction des sites de Diabali et Ménaka étaient entièrement achevés.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) :		Observations
	oui/non	ou nombre	

Amélioration des services

Application, dans tous les sites de la Mission, de la politique et des directives de protection de l'environnement du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions à l'intention des missions des Nations Unies

Oui La politique de protection de l'environnement du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions a été appliquée et transmise à toutes les parties concernées dans l'ensemble des sites de la Mission. En parallèle, la MINUSMA a élaboré sa propre politique d'environnement et publié chaque année une déclaration sur l'environnement et des directives générales relatives aux inspections environnementales.

Par ailleurs, la Mission a organisé des séances d'information à l'intention de 289 militaires et des cours d'initiation pour 126 membres du personnel (civils, officiers d'état-major,

- observateurs militaires et policiers des Nations Unies). Elle a également créé des comités environnementaux chargés de coordonner, au niveau régional, la gestion des problématiques environnementales. Il a été demandé à toutes les sections dont les activités avaient des effets sur l'environnement d'élaborer un plan d'action et de veiller à ce que le Groupe de l'environnement contrôle régulièrement l'exécution de ce dernier.
- Amélioration de la gestion des carburants au moyen d'un contrat clefs en main de sous-traitance des opérations de la chaîne d'approvisionnement visant à réduire les risques de fraude et les risques financiers et opérationnels, à accentuer les mesures d'incitation et de dissuasion destinées à améliorer les résultats et éventuellement à réduire le coût de la fourniture des services
- Oui Un contrat clefs en main a été conclu et a permis d'assurer la totalité de l'approvisionnement en carburant.
- Amélioration de la gestion des carburants et du contrôle et du suivi de leur utilisation dans l'ensemble de la zone de la Mission grâce à la poursuite de l'utilisation du système électronique de gestion des carburants qui permet d'analyser les tendances en matière de consommation. Il sera ainsi possible de détecter d'éventuelles anomalies dans la consommation de carburant et de mener des enquêtes ou de prendre d'autres mesures de suivi dans les meilleurs délais. Le système de gestion des carburants facilitera également le règlement des factures et les opérations de recouvrement des coûts afférents à l'approvisionnement d'organismes extérieurs en carburant
- Oui Le système électronique de gestion des carburants a été entièrement mis en place et utilisé pour faciliter la certification avant paiement des factures des sous-traitants, ainsi que pour déterminer les quantités de carburant nécessaires au recouvrement des coûts.
- Une équipe de détection des fraudes a été créée en vue de surveiller la consommation de carburant telle qu'indiquée dans la base de données du système de gestion et de signaler toute anomalie à cet égard pour enquête plus approfondie.
- Amélioration de la gestion des rations par l'application des normes et du barème des vivres des Nations Unies et par l'exécution d'un contrat de base clefs en main de sous-traitance des opérations d'approvisionnement, de stockage et de livraison, de gestion et de surveillance des entrepôts, ce qui permettra de limiter les risques financiers pour la Mission et, peut-être, de réduire le coût de la fourniture des services
- Oui Un contrat clefs en main définissant les niveaux de performance acceptables et les sanctions applicables en cas de non-respect des termes de celui-ci était déjà en vigueur.
- Poursuite de la mise en place du système électronique de gestion des carburants, qui réunit en temps réel des données sur la consommation et les stocks de carburant pour permettre une planification plus efficace des stocks et une analyse plus pointue de la consommation. Selon la Mission, l'installation de ce système devrait être achevée d'ici au 30 septembre 2016.
- Oui L'installation du système dans l'ensemble de la Mission a été achevée en août 2016.
- Poursuite de la mise en place du nouveau système électronique de gestion des rations, destiné à
- Oui La mise en place du système électronique de gestion des rations a été achevée en août 2016.

assurer un suivi efficace des commandes de rations (en fonction des menus et des recettes) ; de leur réception, stockage, distribution et consommation par les contingents et les unités de police constituées et de la gestion de l'effectif rationnaire ; de la facturation et de l'ordonnancement des paiements et de la gestion des résultats ; de l'analyse et de la communication des données sur les commandes d'aliments et les réserves détenues ; et de l'évaluation et de la gestion des prestations des sous-traitants. Selon les prévisions de la Mission, la mise en place de ce système devrait être achevée d'ici au 30 septembre 2016.

Poursuite de la mise en œuvre des programmes et procédures de l'ONU en matière de sécurité aérienne et de sécurité au travail, afin de réduire les frais d'assurance responsabilité et d'optimiser l'utilisation des moyens aériens

Oui Une procédure de gestion des risques en matière d'aviation a été appliquée à l'ensemble des opérations aériennes : un plan d'intervention aérienne d'urgence mis à jour a été transmis à l'ensemble du personnel de la Mission ; des enquêtes périodiques ont été effectuées auprès des aires de poser de la Mission et les informations pertinentes relatives à leur entretien et aux améliorations nécessaires ont été transmises ; toutes les nouvelles recrues ont été informées de l'importance de la santé au travail ; des inspections de routine ont été effectuées et des séances d'informations organisées, en particulier dans les entrepôts et les ateliers ; et des équipements de protection individuelle ont été fournis au personnel de toutes les régions.

Militaires, personnel de police et personnel civil

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 11 240 militaires (40 observateurs militaires, 305 officiers d'état-major et 10 895 membres des contingents), de 320 policiers des Nations Unies et de 1 120 membres d'unités de police constituées

10 848 Militaires en moyenne

299 Policiers des Nations Unies en moyenne

1 032 Membres des unités de police constituées en moyenne

Le niveau de déploiement a été moins élevé que prévu en raison de la durée de la procédure d'identification des membres du contingents et du personnel de police dotés des compétences nécessaires auprès des pays fournisseurs.

Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers

Oui La MINUSMA a vérifié, contrôlé et inspecté l'ensemble du matériel majeur appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome de 41 unités militaires et 10 unités de police constituées, et établi 328 rapports trimestriels sur les unités militaires et 62 sur les unités de police constituées.

8 197 Tonnes de produits frais stockées et distribuées

Stockage et distribution de 9 750 tonnes de rations, de 1 425 rations de combat et de 1,5 million de litres d'eau en bouteille pour les militaires des contingents et les membres des unités de police constituées, dans 58 sites	505	Tonnes de rations de combat stockées et distribuées	Le volume des rations est inférieur aux prévisions en raison d'un déploiement moins important que prévu de militaires et de personnel de police.
	1 581	Million de litres d'eau stockés et distribués	
	65	Sites	Le nombre de sites est supérieur aux prévisions du fait de l'ouverture de nouveaux sites par suite de la modification du plan de déploiement des forces.
Maintien, comme stocks de réserve stratégique d'urgence, d'une quantité de rations de combat (172 480 rations, soit 327 tonnes) et d'eau en bouteille (776 160 litres) suffisante pour 14 jours dans 40 sites, ainsi que de réserves d'aliments congelés ou secs (1 540 tonnes) en quantité suffisante pour 56 jours dans les entrepôts de Bamako et de Gao	162 495	Rations de combat (soit 308 tonnes) en quantité suffisante pour 13 jours	
	725 000	Litres d'eau en bouteille en quantité suffisante pour 13 jours	
	15	Sites	Le nombre de sites est inférieur aux prévisions du fait de la construction de nouveaux entrepôts centralisés et du transfèrement des réserves stockées dans les sites des contingents vers ces entrepôts. Outre les 2 principaux entrepôts situés à Bamako et à Gao, 3 entrepôts centralisés ont été construits à Kidal, Tessalit et Tombouctou.
	52	Jours couverts par les réserves d'aliments congelés ou secs (1 091 tonnes) dans les entrepôts de Bamako et de Gao	Le nombre de jours et de tonnes est inférieur aux prévisions, les niveaux des réserves ayant été révisés au regard de la consommation réelle.
Administration d'un effectif moyen de 1 741 civils, soit 729 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 814 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 182 Volontaires des Nations Unies et 16 membres du personnel fourni par les gouvernements	636	Fonctionnaires recrutés sur le plan international en moyenne	
	701	Fonctionnaires recrutés sur le plan national en moyenne	
	153	Volontaires des Nations Unies en moyenne	
	8	Membres du personnel fourni par les gouvernements en moyenne	Les niveaux de déploiement sont inférieurs aux prévisions du fait de la difficulté de remplacer certains membres du personnel dans le cadre de la rotation des effectifs, et du délai nécessaire au recrutement, en particulier sur le plan international. Il a également été difficile pour la MINUSMA de pourvoir les postes soumis à recrutement national, en particulier dans le Nord du pays, en l'absence de qualifications suffisantes dans cette région et du fait que le personnel national en poste à Bamako ne souhaitait pas être

		transféré dans le Nord pour des raisons de sécurité. Les membres du personnel fourni par les gouvernements ont assuré des fonctions dans les domaines correctionnel et judiciaire, mais la création de postes dans cette catégorie a été lente car elle implique la recherche de personnel qualifié auprès des États Membres.
Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, du personnel de police et du personnel civil, prévoyant une formation, des activités de prévention et de suivi et des mesures disciplinaires	14 000	Membres du personnel de la MINUSMA formés
	44	Séances d'information et de sensibilisation organisées avec la population locale
	20	Visites d'évaluation des risques effectuées
	102	Rapports sur des comportements répréhensibles reçus et examinés
		Les activités de formation, de prévention et de suivi et l'examen de premier niveau des affaires ont abouti à des mesures disciplinaires dans 9 cas.

Installations et infrastructures

Entretien et réparation de 6 camps principaux destinés au personnel civil et militaire et aux unités de police constituées sur 6 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal)	Oui	Des services d'entretien et de réparation ont été assurés pour 6 camps principaux sur 6 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal).
Construction de tous les sites d'appui à la Mission sur l'emplacement du centre intégré (Gao)	94 %	Taux d'achèvement des travaux de construction des bureaux régionaux à Gao Le taux d'achèvement des travaux est inférieur aux prévisions en raison de la pénurie de matériaux de construction, en particulier de locaux préfabriqués, ainsi que de l'insécurité.
Construction d'une base opérationnelle avancée à Diabali	36 %	Taux d'avancement des travaux de construction de la base opérationnelle avancée de Diabali Les travaux ont été retardés du fait de l'inondation du terrain mis à disposition par le Gouvernement malien.
Entretien et réparation de blocs sanitaires en dur dans tous les camps, au quartier général et à la base de soutien logistique (Gao, Tombouctou, Tessalit, Bamako)	Oui	Les blocs sanitaires en dur de Ménaka, Tessalit et Tombouctou ont été entretenus et réparés. D'autres sites, tels que Bamako et Gao, ont été équipés de blocs sanitaires préfabriqués en raison de la topographie.
Exécution de services de fumigation, de lutte phytosanitaire, de restauration, de nettoyage, de jardinage et d'entretien des périmètres pour les camps principaux destinés aux personnels civil et militaire et aux unités de police constituées de la MINUSMA dans 6 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal)	Oui	Des services de fumigation, de lutte phytosanitaire (lutte antivectorielle), de restauration (cafétérias pour le personnel), de nettoyage, de jardinage et d'entretien ont été assurés en ayant recours à des capacités internes et en faisant appel, dans la mesure du possible, à des sous-traitants.
Gestion et maintien d'un dispositif d'observation des nappes d'eau souterraines pour évaluer l'empreinte de 42 puits artésiens qui ont été forés et aménagés sur 13 sites (Gao, Tombouctou,	Oui	La Mission a assuré la gestion et la maintenance d'un dispositif d'observation des nappes d'eau

Kidal, Tessalit, Ménaka, Ansongo, Aguelhok, Léré, Ber, Goundam, Gossi, Douentza, et Bamako)	souterraines pour évaluer l’empreinte de 42 puits artésiens sur 13 sites.
Utilisation et entretien de 25 systèmes d’approvisionnement en eau et entretien du matériel appartenant à l’ONU dans 13 sites (Gao, Tombouctou, Kidal, Tessalit, Aguelhok, Ansongo, Ménaka, Léré, Ber, Goundam, Gossi, Douentza et Bamako)	Oui La Mission a utilisé et entretenu les systèmes d’approvisionnement en eau et entretenu les stations de traitement des eaux dans 13 sites (Gao, Tombouctou, Kidal, Tessalit, Aguelhok, Ansongo, Ménaka, Léré, Ber, Goundam, Gossi, Douentza et Bamako).
Utilisation et entretien de 48 stations d’épuration des eaux usées appartenant à l’ONU dans 5 sites de la Mission (Tombouctou, Gao, Kidal, Tessalit et Bamako)	26 Stations d’épuration des eaux usées ont été exploitées et entretenues dans 3 sites (Bamako, Gao et Tombouctou). Au 30 juin 2017, l’installation des 22 stations d’épuration restantes était en cours à Kidal (12 stations), Tessalit (8 stations) et dans le camp militaire de Bamako (2 stations).
Réparation et entretien de 290 groupes électrogènes, de 40 tours d’éclairage et de 10 générateurs de soudage dans 12 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti, Kidal, Ménaka, Ansongo, Aguelhok, Goundam, Douentza et Niamey)	248 Groupes électrogènes réparés et entretenus 40 Tours d’éclairage réparées et entretenues 11 Sites Dans le cadre du programme de redéfinition des priorités de dépenses de la Mission, aucun groupe électrogène supplémentaire n’a été acheté. Le bureau de Niamey n’a pas été ouvert, car le Gouvernement du Niger n’a pas approuvé la mise en place d’un bureau relevant de sa compétence pour soutenir la relève des contingents vers le Nord du Mali et acheminer les marchandises vers le centre logistique de Gao.
Réparation et entretien de 8 transformateurs dans 2 sites (Gao et Tombouctou)	Oui
Installation, réparation, utilisation et maintenance préventive de 12 000 climatiseurs à compresseur séparé dans 13 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti, Kidal, Ménaka, Anéfis, Aguelhok, Goundam, Ber, Léré et Niamey)	Oui 12 000 climatiseurs ont été installés, réparés, utilisés et maintenus dans 14 sites. Le nombre de sites est plus élevé que prévu, car les travaux des camps de Douentza, d’Ansongo et de Gossi, qui n’étaient pas comptabilisés dans les produits prévus, ont été achevés récemment. Les sites d’Anéfis et de Niamey n’étaient pas opérationnels en raison de la pénurie d’eau à Anéfis et de l’approbation tardive de la création d’un bureau à Niamey.
Entretien de 13 aires d’atterrissage pour les hélicoptères dans 3 postes de commandement de secteur, 3 bases opérationnelles avancées et 7 lieux auxiliaires (Gao, Tombouctou, Kidal, Diabali, Ber, Anéfis, Goundam, Douentza, Gossi, Ansongo, Léré, Tessalit, Aguelhok et Ménaka)	Oui La Mission a assuré l’entretien de 13 aires d’atterrissage pour les hélicoptères dans 3 postes de commandement de secteur, 3 bases opérationnelles avancées et 7 lieux auxiliaires.

Stockage et distribution de 18,3 millions de litres de carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes

20,8 Millions de litres de carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes ont été stockés et distribués. Le nombre de litres de carburants est supérieur aux prévisions en raison du déploiement plus important que prévu de groupes électrogènes par les pays fournisseurs de contingents.

Entretien et utilisation de 23 installations de stockage et points de distribution de carburant sur 19 sites de la Mission au titre du contrat clefs en main relatif aux carburants

21 Installations de stockage et points de distribution ont été utilisés et leur entretien assuré sur 19 sites de la Mission. Les 2 autres sites n'ont pas encore été mobilisés en raison de difficultés opérationnelles, telles que l'attribution tardive de terrains pour les installations.

Transports terrestres

Utilisation et entretien de 714 véhicules/pièces de matériel appartenant à l'ONU, dont 112 véhicules blindés, et de 3 040 véhicules/pièces de matériel appartenant aux contingents, au moyen de 5 ateliers répartis sur 5 sites, pour la MINUSMA, et de 8 ateliers répartis sur 2 sites, pour le matériel appartenant aux contingents

836 Véhicules/pièces de matériel appartenant à l'ONU utilisés et entretenus (dont 150 véhicules blindés)

3 319 Véhicules/pièces de matériel appartenant aux contingents utilisés et entretenus

5 La Mission dispose d'ateliers répartis sur 5 sites.

41 Ateliers militaires

10 Ateliers des unités de police constituées

Le nombre de véhicules appartenant aux Nations Unies utilisés et entretenus est supérieur aux prévisions, des véhicules supplémentaires ayant été reçus dans le cadre du système d'emprunt entre les missions.

Le nombre de véhicules/pièces de matériel appartenant aux contingents est supérieur aux prévisions en raison du nombre plus élevé que prévu de véhicules/pièces de matériel déployés par les pays fournisseurs de contingents.

Distribution de 6,1 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour les transports terrestres

8,7 Millions de litres de carburants et lubrifiants distribués

La consommation est supérieure aux prévisions, le nombre de véhicules déployés étant plus élevé que prévu.

Exploitation d'un service de navettes fonctionnant 7 jours sur 7 pour le transport quotidien de 150 membres du personnel des Nations Unies de leur résidence aux sites de la Mission

Oui Une navette quotidienne a été assurée 7 jours sur 7, pour le transport quotidien de 382 membres du personnel des Nations Unies en moyenne, de leur lieu de résidence à la zone de la Mission. Le nombre de membres du personnel transportés est supérieur aux prévisions en raison de la mutualisation des trajets et d'un nombre plus élevé que prévu d'agents en tenue transportés, en particulier des policiers des Nations Unies.

Cours de formation technique portant sur le maniement de véhicules particuliers utilisés par les différentes composantes de la Mission, sur la conduite préventive pour le personnel de celle-ci, sur la formation et la certification des moniteurs de conduite et sur les pratiques de santé et de sécurité recommandées en mécanique

Oui Des réunions d'information sur la conduite des véhicules blindés ont été organisées à l'intention de toutes les nouvelles recrues amenées à utiliser ce type de véhicules, tous les nouveaux membres du personnel ont été formés à la conduite préventive et les moniteurs de conduite ont suivi une formation d'une semaine sanctionnée par un certificat.

La MINUSMA a élaboré un programme de santé au travail destiné à tous les membres du personnel, en particulier ceux qui travaillent dans des ateliers.

Conduite d'une campagne de sécurité routière

Oui Une émission de sensibilisation à la sécurité routière a été diffusée à la radio et une campagne de sécurité routière a été organisée pendant 2 semaines dans tous les sites de la Mission.

Transports aériens

Exploitation et entretien, dans 6 sites, de 33 appareils (10 avions et 23 hélicoptères), dont 25 appareils militaires

7 Avions exploités et entretenus

Le nombre d'avions est inférieur aux prévisions en raison du rapatriement et de la relève des avions.

25 Hélicoptères exploités et entretenus

Le nombre d'hélicoptères est supérieur aux prévisions du fait que la Mission a reçu 2 hélicoptères supplémentaires pour faciliter l'évacuation des malades et des blessés.

Distribution de 18,9 millions de litres de carburants et de lubrifiants pour les transports aériens

15,6 Millions de litres de carburant d'aviation stockés et distribués

La consommation de carburant est inférieure aux prévisions en raison d'un nombre d'heures de vol effectuées moins élevé que prévu (15 027 heures effectuées contre 16 571 heures prévues).

Utilisation de drones aériens pour les opérations civiles et militaires

21 Drones (19 militaires et 2 civils) utilisés

Transports fluviaux

Distribution de 0,3 million de litres de carburants et de lubrifiants ainsi que d'octane pour 11 bateaux de transport fluvial, dont ceux de l'unité fluviale de la MINUSMA déployée sur 2 sites avec 3 bateaux sur chaque site sur le fleuve Niger

Non L'unité fluviale a été rapatriée avant le début de l'exercice budgétaire.

Organisation des mouvements et transports

Livraison de 480 conteneurs de matériel appartenant à l'ONU ou aux contingents sur des sites régionaux. Mouvement de 700 conteneurs de matériel appartenant à l'ONU ou aux contingents transitant par les plateformes de Bamako et de Gao

494 Conteneurs de matériel appartenant à l'ONU ou aux contingents ont été livrés sur des sites régionaux.

1 272 Conteneurs de matériel appartenant à l'ONU ou aux contingents ont transité par Bamako et Gao.

Transport de 33 217 passagers (militaires, policiers et civils) à l'intérieur de la zone de la Mission	81 860	<p>Le nombre de conteneurs est supérieur aux prévisions du fait de la demande accrue de transport de matériel pour l'installation de locaux devant accueillir des agents en tenue supplémentaires et pour des projets de renforcement de la sécurité.</p> <p>Passagers (militaires, policiers et civils) transportés à l'intérieur de la zone de la Mission</p>
Réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 1 445 971 kilogrammes de fret acheminé par avion sur les sites de Bamako et vers ceux ou à partir de ceux de différentes régions	1 349 596	<p>Le nombre de passagers transportés est supérieur aux prévisions en raison du nombre plus élevé que prévu de civils ayant eu recours à des transports mutualisés.</p> <p>Kilogrammes de fret acheminé par avion sur les sites de Bamako et vers ceux ou à partir de ceux de différentes régions</p> <p>Les volumes sont inférieurs aux prévisions en raison de l'attaque de l'aéroport de Kidal qui a eu des conséquences négatives sur les opérations aériennes.</p>
Réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 8 672 668 kilogrammes de fret acheminé par des entreprises de transport routier privées sur les sites de Bamako et vers ceux ou à partir de ceux de différentes régions	20 372 753	<p>Kilogrammes de fret acheminé par des entreprises privées de transport routier lourd sur les sites de Bamako et vers ceux ou à partir de ceux de différentes régions</p> <p>Les volumes transportés sont supérieurs aux prévisions en raison d'une demande accrue de transport de matériel pour l'installation de locaux devant accueillir des agents en tenue supplémentaires et pour des projets de renforcement de la sécurité.</p>
Réception, gestion et distribution ultérieure sur les sites régionaux d'un nombre maximal de 235 conteneurs appartenant à l'ONU ou aux contingents ; mouvement de 350 conteneurs appartenant à l'ONU ou aux contingents transitant par les plateformes de Bamako et de Gao	494	<p>Conteneurs de matériel appartenant à l'ONU ou aux contingents ont été livrés sur des sites régionaux.</p>
	1 272	<p>Conteneurs de matériel appartenant à l'ONU ou aux contingents ont transité par Bamako et Gao.</p> <p>Le nombre de conteneurs déplacés est supérieur aux prévisions en raison d'une demande accrue de transport de matériel pour l'installation de locaux devant accueillir des agents en tenue supplémentaires et pour des projets de renforcement de la sécurité.</p>
Communications		
Services d'appui et d'entretien pour un réseau de communications par satellite composé de 21 microterminaux VSAT installés au quartier général de la Mission, dans 3 postes de commandement de secteur et 16 bases d'opérations aux fins de la fourniture de services de téléphonie, télécopie, visioconférence et transmission de données	13	<p>Microterminaux VSAT, installés au quartier général de la Mission, dans 3 postes de commandement de secteur et 6 bases d'opérations, et fournissant des services de téléphonie, télécopie, visioconférence et transmission de données, ont reçu des services d'appui et d'entretien.</p>

Services d'appui et d'entretien pour 31 terminaux de vidéoconférence dans 9 sites, y compris le quartier général et la base de soutien logistique de la Mission et 4 quartiers généraux de région	Le nombre de microterminaux et de bases d'opérations est inférieur aux prévisions en raison de la modification de la structure de déploiement de la Mission, certaines bases d'opérations n'ayant pas obtenu l'approbation pour mettre en place les services informatiques et de communications nécessaires à l'installation de microterminaux VSAT (Bourem, Léré, Gossi, Almoustarat, Tin-Essako, Abeïbara et Ber).
Services d'appui et d'entretien pour 27 centraux téléphoniques desservant 28 sites principaux	52 Terminaux de vidéoconférence ont reçu ces services dans 9 sites, y compris le quartier général, la base de soutien logistique et la base opérationnelle de la Mission et 5 quartiers généraux de région. Le nombre de terminaux est supérieur aux prévisions du fait que Ménaka soit devenu un centre régional.
90 liaisons hertziennes permettant d'assurer des services de téléphonie et de transmission de données pour les contingents, la Police des Nations Unies, les unités de police constituées et les observateurs militaires dans 17 sites, ainsi que pour plus de 2 500 agents civils et prestataires de services	Oui Oui 90 liaisons hertziennes ont permis d'assurer des services de téléphonie et de transmission de données à 10 811 membres des contingents, 299 policiers des Nations Unies, 1 032 membres d'unités de police constituées et 37 observateurs militaires dans 17 sites. Des services ont également été fournis à 1 499 membres du personnel civil et 670 vacataires.
Services d'appui et d'entretien pour 40 répéteurs à très haute fréquence, 312 postes mobiles à haute fréquence et 308 stations fixes à haute fréquence	14 Répéteurs à très haute fréquence couverts par ces services Le nombre de répéteurs inférieur aux prévisions est dû au retrait du système VHF qui a été remplacé par le système TETRA. 312 Postes mobiles à haute fréquence couverts par ces services 87 Stations fixes à haute fréquence couvertes par ces services Par ailleurs, 16 systèmes air-sol ont bénéficié de services d'appui (opérations aériennes).
Système TETRA installé dans 16 sites importants, 2 802 radios portatives TETRA et 800 radios mobiles TETRA	27 Stations fixes installées 1 168 Radios mobiles installées Le nombre de radios est supérieur aux prévisions, car la Mission a dû fournir des radios fixes à divers contingents et installer des systèmes mobiles de communication TETRA sur tous les véhicules devant être équipés d'une radio pour des raisons de sécurité. 3 932 Radios portatives installées

	<p>Le nombre de radios est supérieur aux prévisions en raison d'un déploiement plus important que prévu de personnel civil et d'agents en tenue.</p> <p>La MINUSMA avait prévu de déployer du personnel en tenue supplémentaire au cours de l'exercice budgétaire et de veiller à ce que tous les équipements nécessaires soient disponibles : 500 radios ont été transférées de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) qui était en liquidation. Les radios supplémentaires appartenant à la Mission sont actuellement comptabilisées en pertes.</p>
	<p>21 Sites</p> <p>Le nombre de sites est supérieur aux prévisions en raison de la mise en place de sites de reprise après sinistre et de résilience opérationnelle dans les principaux quartiers généraux de région.</p>
Services d'appui pour des lignes internes louées reliant Bamako à Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal	<p>Oui Les lignes internes louées reliant Bamako à Mopti, Tombouctou et Gao ont continué d'être maintenues.</p> <p>L'insécurité dans la région ayant entravé les activités du prestataire, ces services n'ont pas pu être assurés pour la ligne interne reliée à Kidal.</p>
Services d'appui pour la connexion à Internet par satellite à Gao, Kidal et Tombouctou	<p>Oui La Mission a apporté des services d'appui pour la connexion à Internet par satellite à Gao, Kidal et Tombouctou.</p> <p>Ces services ont aussi été fournis à Bamako, Mopti, Tessalit et Ménaka.</p>
Services d'appui pour 8 stations de radiodiffusion FM (Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal et Tessalit), 1 studio de radiodiffusion et 2 installations de production radiophonique	<p>6 Les stations de radiodiffusion FM de Mopti, Gao, Kidal, Tombouctou, Tessalit et Bamako ont bénéficié de services d'appui.</p> <p>Les stations de radiodiffusion de Kayes, Ségou et Sikasso n'ont pas été déployées, la Mission ayant redéfini ses priorités. Ces sites, situés dans le Sud du pays, ne disposent d'aucun émetteur, et la Mission a accordé la priorité à la reconfiguration des camps situés dans le Nord du pays en vue du déploiement de personnel en uniforme supplémentaire.</p> <p>1 Station de radiodiffusion et 2 installations de production ont bénéficié de services d'appui.</p>
Services d'appui pour 12 réunions d'information avec les médias, 2 séries radiophoniques et 50 annonces radiophoniques (dans 5 langues)	<p>Oui La Mission a organisé et produit 12 réunions d'information avec les médias, 2 séries radiophoniques et 50 annonces radiophoniques dans 6 langues (français et 5 langues locales : bambara, songhaï, tamacheq, arabe et peul).</p> <p>Le nombre de langues couvertes est supérieur aux prévisions en raison de l'adoption par la Mission d'une stratégie visant à atteindre l'ensemble de la</p>

Services d'appui pour 1 série de vidéos et 11 annonces vidéo

population. Ainsi, dans les zones équipées d'émetteurs, toutes les langues majoritairement parlées par un segment suffisamment important de la population ont été employées.

- 63 Produits vidéo, dont des documentaires, des messages vidéo, des visioconférences, des reportages de courte ou longue durée, des messages publicitaires et des annonces vidéo, ont bénéficié de ces services.

Production de 4 vidéos pour la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, ainsi que de 4 autres vidéos intitulées « Paroles de Casques bleus », outre 2 vidéos intitulées « La voix de la paix »

En outre, 53 séries de vidéos ont été diffusées sur les médias sociaux (YouTube et UNifeed) ainsi que sur les chaînes de télévision nationales.

Le nombre de vidéos produites est supérieur aux prévisions en raison de la demande importante des responsables de la Mission.

Informatique

Services d'appui et d'entretien pour 11 systèmes de sauvegarde et de duplication de données, 15 réseaux de sauvegarde et stockage, 8 commutateurs de réseau de sauvegarde et stockage, 13 serveurs physiques, 187 serveurs virtuels, 3 024 ordinateurs personnels (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables), 750 imprimantes et 153 expéditeurs numériques desservant 3 517 usagers (toutes catégories de personnel : civils, policiers et militaires concernés) à Bamako et dans les régions

- 11 Systèmes de sauvegarde et de duplication de données couverts par ces services
- 15 Réseaux de sauvegarde et stockage couverts par ces services
- 8 Commutateurs de réseau de sauvegarde et stockage couverts par ces services
- 11 Serveurs physiques couverts par ces services

Le nombre de serveurs physiques est inférieur aux prévisions en raison du démantèlement d'un certain nombre d'entre eux à la suite de la délocalisation de la base de soutien logistique.

- 192 Serveurs virtuels ont bénéficié de ces services.

Le nombre de serveurs est supérieur aux prévisions en raison de l'agrandissement des sites de Ménaka et Tessalit et de la nécessité de prévoir une solution de secours pour les serveurs ou services essentiels.

- 3 924 Ordinateurs personnels (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables) ont bénéficié de ces services.

Le nombre d'ordinateurs personnels est plus élevé que prévu en raison du déploiement anticipé d'officiers d'état-major, de policiers des Nations Unies et de personnel civil supplémentaires.

- 738 Imprimantes couvertes par ces services

		Le nombre d'imprimantes est inférieur aux prévisions en raison de la comptabilisation en pertes et du non-remplacement des imprimantes défectueuses.
	138	Expéditeurs numériques couverts par ces services Le nombre d'expéditeurs numériques est inférieur aux prévisions, certains d'entre eux ayant été comptabilisés en pertes.
Services d'appui pour les dispositifs essentiels de sauvegarde et de reprise après sinistre du personnel de la Mission à Bamako (quartier général) et dans 4 quartiers généraux de région (Gao, Kidal, Tombouctou et Mopti) et leurs bases d'opérations	Oui	Un centre de sauvegarde et de reprise après sinistre a été créé à Bamako. La création des centres de sauvegarde et de reprise après sinistre de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti n'a pas été achevée en raison d'une redéfinition des priorités de la Mission, notamment le regroupement des services informatiques, technologiques et de communications à Bamako en vue de la réinstallation des bureaux de l'ancien quartier général vers le nouveau et du déplacement de la base de soutien logistique.
Services d'appui et d'entretien du réseau local sans fil	Oui	La MINUSMA a assuré des services d'appui et d'entretien du réseau local sans fil.
Assistance pour des services de sauvegarde et de récupération de données à distance et des services privés d'informatique en nuage assurés par la Base d'appui des Nations Unies à Valence (Espagne) ou la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) aux fins de la reprise du traitement après un sinistre	Oui	Des services de sauvegarde et de récupération de données à distance et des services privés d'informatique en nuage ont été assurés pour les données essentielles de la Mission et transférés à la Base d'appui des Nations Unies à Valence et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi aux fins de la reprise après sinistre.
Assistance pour des services de contrôle de systèmes informatiques essentiels et d'établissement de rapports connexes à Bamako et dans les 4 régions	Oui	La Mission a assuré des services quotidiens de contrôle des systèmes informatiques essentiels et d'établissement de rapports connexes en ayant recours à divers outils de suivi, tels que SolarWinds, Cisco Prime et System Center Operations Manager à Bamako, Gao, Mopti, Kidal, Tombouctou et Ménaka.
Services d'appui pour un dispositif de filtrage et de contrôle des sites Internet qui permet de sécuriser les systèmes informatiques de la Mission à Bamako et dans les 3 principales régions	Oui	Fourniture de services d'appui pour un dispositif de filtrage et de contrôle des sites Internet permettant de sécuriser les systèmes informatiques de la Mission à Bamako et dans 10 autres sites, notamment dans les 3 principales régions
Services d'appui pour 3 250 comptes de messagerie électronique	4 263	Comptes de messagerie électronique du personnel civil, militaire et de la police et comptes génériques des sections, unités, équipes et comités ont bénéficié de services d'appui. Le nombre de comptes est supérieur aux prévisions en raison de la nécessité pour les

		sections, unités, équipes et comités de disposer de comptes génériques.
Exploitation et maintenance de 110 réseaux locaux installés dans la zone de la Mission	110	Réseaux sans fil exploités et maintenus
Exploitation et maintenance de 18 réseaux locaux sans fil installés à Bamako et dans les régions	Oui	
Exploitation et entretien de 4 lignes internes louées entre Bamako et 4 quartiers généraux de région (Tombouctou, Mopti, Gao et Kidal)	3	Lignes internes louées reliant Bamako à Mopti, Tombouctou et Gao ont été exploitées et entretenues. Du fait de l'insécurité dans la région, le prestataire n'a pas été en mesure d'assurer ces services pour la ligne louée reliée à Kidal.
Appui à 2 fournisseurs d'accès pour une liaison Internet locale	Oui	
Appui au réseau du Groupe de centralisation du renseignement	Oui	La Mission a fourni un appui technique, opérationnel et administratif au projet du Groupe de centralisation du renseignement.
Exploitation et maintenance de services d'information géographique pour la fourniture des services de cartographie nécessaires à la Mission	Oui	La Mission a assuré des services d'information géographique aux unités et sections militaires, civiles et de police (5 871 cartes papier, 117 cartes en format électronique, 174 cartes plastifiées et 6 cartes en ligne). De plus, elle a élaboré, produit et réalisé des contrôles de la qualité et des modifications de plans pour l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar, à Bamako. La Mission a également fourni un appui à la prise de vue aérienne par drones et à l'analyse géospatiale à la Police des Nations Unies et à la Brigade d'investigation spécialisée ; ainsi que des services de cartographie pour les élections (planification et fonctionnement) dans le cadre du référendum au Mali ; et enfin des services de cartographie pour l'infrastructure du grand camp de Gao et un appui à la production d'images, avec l'aide du Groupe de centralisation du renseignement.
Santé		
Exploitation et entretien de 5 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU, de 28 dispensaires de niveau I appartenant aux pays fournisseurs de contingents, de 3 installations sanitaires de niveau II appartenant aux pays fournisseurs de contingents et de 4 postes de soins d'urgence et de premiers secours dans 11 sites, pour la fourniture de services médicaux à l'ensemble du personnel de la Mission, aux fonctionnaires d'autres organismes des Nations Unies et à la population	3	Dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus. Le nombre de dispensaires est inférieur aux prévisions en raison de l'ouverture tardive de dispensaires à Tombouctou et Kidal pour des raisons de sécurité.
	35	Dispensaires de niveau I appartenant aux pays fournisseurs de contingents ont été exploités et entretenus.

civile locale en cas d'urgence, compte tenu de la configuration prévue pour la force

Le produit est supérieur aux prévisions en raison de la création d'un plus grand nombre de dispensaires que prévu.

- 3 Installations sanitaires de niveau II appartenant aux pays fournisseurs de contingents ont été mises en place.

15 Sites

Le nombre de sites est supérieur aux prévisions du fait de la création de camps supplémentaires et de la nécessité de disposer d'installations sanitaires pour tous les contingents, compte tenu de l'isolement des camps et de l'absence d'autres installations sanitaires dans les zones de déploiement.

Maintien et supervision d'arrangements contractuels avec 1 hôpital privé de niveau II dans 1 site (Bamako) pour la fourniture de services médicaux au personnel en tenue

- 1 Hôpital privé de niveau II à Bamako pour la fourniture de services médicaux au personnel en tenue

Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies à l'intérieur du pays, ainsi que vers des hôpitaux de niveaux III et IV dans 4 sites en dehors du pays

- Oui Des services d'évacuation par voies terrestre et aérienne ont été assurés dans toute la zone de la Mission à l'intérieur du pays, ainsi que des services d'évacuation par voie aérienne vers des hôpitaux de niveaux III et IV dans 3 sites.

Maintien d'arrangements contractuels avec une équipe commerciale d'évacuation sanitaire aérienne afin de combler les lacunes existantes en matière d'évacuation sanitaire et de fournir des services de stabilisation d'urgence et des soins en vol aux patients gravement malades et blessés

- Oui La Mission a recruté une équipe d'évacuation sanitaire aérienne, et 2 hélicoptères avec système de vision nocturne ont été déployés.

En collaboration avec le Groupe du VIH/sida de la MINUSMA, appui à l'exploitation et à l'entretien de centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH pour tout le personnel de la Mission

- Oui L'entretien des centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH pour tout le personnel de la Mission a été assuré.

En collaboration avec le Groupe du VIH/sida, appui à l'exécution d'un programme de sensibilisation au VIH/sida, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, pour tout le personnel de la Mission

- Oui Des activités de sensibilisation ont été organisées à l'intention de 7 219 membres du personnel de la Mission, dont : 82 séances d'initiation, 37 séances de sensibilisation à grande échelle, 5 séances de remise à niveau, 6 séances d'orientation obligatoires, 1 séance d'éducation par les pairs, 2 ateliers thématiques, 5 réunions techniques à l'intention des coordonnateurs de la prophylaxie post-exposition au VIH et 1 atelier à l'intention des conseillers VIH/sida.

Sécurité

Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission

- Oui

Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la Mission et des hautes personnalités en visite	Oui La protection rapprochée des 3 responsables de la Mission et des hautes personnalités en visite a été assurée 24 heures sur 24.
Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, notamment en ce qui concerne 138 logements	23 Évaluations des bureaux du personnel 15 Évaluations des hôtels 230 Évaluations des logements Le nombre d'évaluations est supérieur aux prévisions en raison des demandes du personnel.
Conduite de 240 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'intervention d'urgence pour l'ensemble du personnel de la Mission, avec la participation de 1 200 fonctionnaires	214 Exposés et séances d'information organisés Le nombre de séances tenues a été fonction de la capacité d'accueil des locaux de formation et du nombre d'inscription de membres du personnel intéressés. La MINUSMA ayant déplacé la plupart de ses services, notamment les formations et les exposés, vers sa base opérationnelle, plus de membres du personnel peuvent dorénavant être formés en une seule session.
	1 904 Participants Le nombre de participants est supérieur aux prévisions en raison du nombre élevé de personnes intéressées par les réunions d'information sur la sécurité, en particulier parmi les membres déployés dans les zones connaissant des niveaux élevés d'insécurité.
Formation à la sécurité et exercices élémentaires de lutte contre les incendies pour tous les nouveaux membres du personnel de la Mission	43 Séances de formation, notamment à la sécurité, organisées à l'intention de 577 nouveaux membres du personnel de la Mission 8 Séances d'initiation à la sécurité incendie organisées à l'intention de 122 participants 4 Formations organisées à l'intention de 48 responsables de la sécurité incendie 47 Séances de formation à la sécurité et à la sûreté en mission, notamment des formations à la sécurité incendie, organisées à l'intention de 923 participants
Organisation de 12 séances de formation aux premiers secours pour 240 participants	13 Séances de formation aux premiers secours organisées à l'intention de 115 participants Le nombre de participants est inférieur aux prévisions en raison de contraintes logistiques et opérationnelles. 47 Séances de formation à la sécurité et à la sûreté en mission, notamment des formations aux premiers secours, organisées à l'intention de 923 participants

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) / (1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	2 041,7	1 632,6	409,1	20,0
Contingents	326 877,0	301 351,2	25 525,8	7,8
Police des Nations Unies	11 692,5	15 334,9	(3 642,4)	(31,2)
Unités de police constituées	28 537,4	28 455,0	82,4	0,3
Total partiel	369 148,6	346 773,7	22 374,9	6,1
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	119 670,5	128 711,9	(9 041,4)	(7,6)
Personnel recruté sur le plan national	14 819,2	17 597,5	(2 778,3)	(18,7)
Volontaires des Nations Unies	7 013,1	7 723,4	(710,3)	(10,1)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	242,1	1 145,0	(902,9)	(372,9)
Personnel fourni par les gouvernements	543,7	384,9	158,8	29,2
Total partiel	142 288,6	155 562,7	(13 274,1)	(9,3)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	650,4	647,8	2,6	0,4
Voyages	4 746,5	5 959,4	(1 212,9)	(25,6)
Installations et infrastructures	95 339,0	116 307,9	(20 968,9)	(22,0)
Transports terrestres	12 115,5	11 755,4	360,1	3,0
Opérations aériennes	165 442,9	140 868,5	24 574,4	14,9
Transports maritimes ou fluviaux	325,9	7 237,3	(6 911,4)	(2 120,7)
Communications	38 294,8	13 097,8	25 197,0	65,8
Informatique	13 342,0	35 370,5	(22 028,5)	(165,1)
Santé	5 073,7	3 710,0	1 363,7	26,9
Matériel spécial	–	19,9	(19,9)	–
Fournitures, services et matériel divers	82 643,1	92 098,4	(9 455,3)	(11,4)
Projets à effet rapide	4 000,0	3 990,3	9,7	0,2
Total partiel	421 973,8	431 063,2	(9 089,4)	(2,2)
Total brut	933 411,0	933 399,6	11,4	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	12 336,0	13 098,4	(762,4)	(6,2)
Montant net	921 075,0	920 301,2	773,8	0,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	933 411,0	933 399,6	11,4	0,0

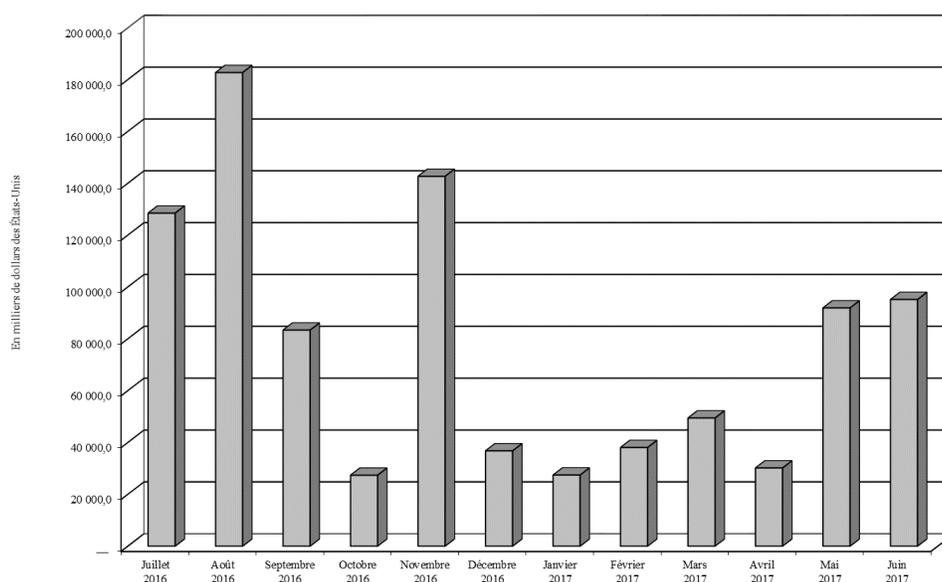
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Répartition initiale du montant approuvé	Montants réaffectés	Répartition révisée
I. Militaires et personnel de police	369 148,6	(22 375,0)	346 773,6
II. Personnel civil	142 288,6	13 285,0	155 573,6
III. Dépenses opérationnelles	421 973,8	9 090,0	431 063,8
Total	933 411,0	–	933 411,0
Pourcentage de réaffectations			2,4

54. Au cours de l'exercice considéré, des fonds prévus à l'origine pour la catégorie I (Militaires et personnel de police) ont été réaffectés aux catégories II (Personnel civil) et III (Dépenses opérationnelles). Les montants réaffectés à la catégorie II ont servi à couvrir les dépenses supplémentaires au titre du personnel recruté sur le plan international, en raison d'un taux de vacance effectif de 12,7 %, inférieur au taux budgétisé de 15 %, et au titre du personnel recruté sur le plan national, en raison de la révision à la hausse du barème des traitements des agents locaux de 24,1 % et 21,7 % pour les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national, respectivement, à compter du 1^{er} novembre 2016. Les montants réaffectés à la catégorie III compte tenu des nouvelles priorités du programme de dépenses ont servi à couvrir les coûts les plus immédiats liés à l'augmentation des effectifs militaires et du personnel de police, autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2295 \(2016\)](#), y compris l'achat des installations préfabriquées nécessaires à l'agrandissement des camps, pour accueillir le personnel en tenue supplémentaire, et l'acquisition de fournitures pour la défense des périmètres visant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations de la Mission.

C. Évolution des dépenses mensuelles



55. Le niveau plus élevé que prévu des dépenses en juillet 2016 s'explique par la comptabilisation des montants engagés au titre de la location et de l'exploitation des avions et hélicoptères de la flotte de la Mission, ainsi que du carburant aviation, des fournitures pour la défense des périmètres et du carburant pour les groupes électrogènes. Le niveau plus élevé que prévu des dépenses en août et novembre 2016 est lié aux engagements souscrits s'agissant, d'une part, du remboursement aux taux standard des montants dus au titre des contingents et du personnel de police et, de l'autre, du matériel appartenant aux contingents et aux unités de police constituées pour l'exercice 2016/17.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	4 912,6
Produits divers ou accessoires	43,1
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	14 242,9
Total	19 198,6

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	54 214,5
Unités de police constituées	6 327,1
Total partiel	60 541,6
Soutien logistique autonome	
Contingents	41 165,9
Unités de police constituées	3 193,1
Total partiel	44 359,0
Total	104 900,6

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,4	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} juillet 2013
Usage opérationnel intensif	3,3	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} juillet 2013
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,4	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} juillet 2013

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-5,0		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	23 056,5
Contributions volontaires en nature	–
Total	23 056,5

^a Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments mis à disposition par le Gouvernement, les redevances aéroportuaires et les droits sur l'utilisation des fréquences radio.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	409,1	20,0 %

56. L'écart s'explique principalement par le fait que le niveau de déploiement effectif des observateurs militaires (11 798 jours-homme) a été inférieur au déploiement prévu dans le budget (13 870 jours-homme). La sous-utilisation globale des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires au titre des voyages requis pour la relève en raison de la hausse du prix des billets d'avion aller-retour (coût moyen effectif de 3 478 dollars contre 1 100 dollars prévus au budget).

	<i>Écart</i>	
Contingents	25 525,8	7,8 %

57. L'écart s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu enregistrées au titre : des remboursements du coût des contingents ; des rations, le coût maximum par personne effectif ayant été en moyenne de 4,51 dollars contre 5,05 dollars prévus au budget ; des indemnités de permission, car le nombre de membres des contingents ayant au moins six mois de service (critère requis pour cette prestation) a été moins important que prévu.

58. La sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre : du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome, certains pays ayant déployé plus de matériel qu'anticipé, et la disponibilité opérationnelle de ce matériel ainsi que sa performance ayant été meilleures que prévu ; des indemnités de subsistance (missions), le taux de vacance de postes effectif des officiers d'état-major du quartier général des forces, de 1,6 %, ayant été inférieur à la moyenne de 7 % prévue au budget.

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(3 642,4)	(31,2 %)

59. L'écart s'explique principalement par un taux de vacance effectif inférieur au taux moyen appliqué dans le budget (6,6 % contre 30 %).

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(9 041,4)	(7,6 %)

60. L'écart s'explique principalement par un taux de vacance effectif inférieur au taux de vacance moyen prévu au budget (12,7 % contre 15 %), associé au fait que les dépenses communes de personnel ont été plus élevées que prévu, notamment au titre des indemnités pour frais d'études, tout comme les montants engagés au titre des primes d'affectation et de réinstallation ainsi que des voyages pour se rendre au lieu d'affectation, étant donné le taux élevé de rotation du personnel.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(2 778,3)	(18,7 %)

61. L'écart s'explique principalement par une augmentation des traitements des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 24,1 % et 21,7 % respectivement, en raison de l'adoption de nouveaux barèmes des traitements pour ces postes au Mali, ayant pris effet au 1^{er} novembre 2016.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(710,3)	(10,1 %)

62. L'écart s'explique par un taux de vacance effectif inférieur au taux moyen appliqué dans le budget (15,9 % contre 25 %).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(902,9)	(372,9 %)

63. L'écart tient principalement aux dépenses imputées à la MINUSMA au titre du recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins, principalement, des activités d'appui à la mise en service d'Umoja auprès du groupe 5 et au déploiement d'Umoja-Extension 2, y compris la mise hors service de Galileo, et par le déploiement, en moyenne, de trois fonctionnaires recrutés sur le plan international pendant deux mois à l'appui de l'élargissement de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par les gouvernements	(158,8)	29,2 %

64. L'écart s'explique principalement par un taux de vacance effectif supérieur au taux moyen appliqué dans le budget (50 % contre 30 %).

	<i>Écart</i>	
Voyages	(1 212,9)	(25,6 %)

65. L'écart s'explique principalement par des dépenses supplémentaires au titre des voyages non liés à la formation au sein de la Mission, effectués : a) aux fins de l'élargissement des locaux, ce qui nécessitait des compétences partagées dans toute la zone d'opérations de la Mission ; b) à la suite des dommages causés à la piste d'atterrissage de Kidal, qui ont entraîné le transport d'un grand volume de marchandises par voie terrestre plutôt qu'aérienne, faisant ainsi augmenter le nombre de personnes passant la nuit dans des lieux autres que leur lieu d'affectation et entraînant une augmentation des versements de l'indemnité journalière de subsistance dans le cadre des frais de voyage remboursables.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(20 968,8)	(22,0 %)

66. L'écart s'explique principalement par un surcroît de dépenses au titre : a) des installations préfabriquées à usage de bureaux ou de logements dans le cadre du développement des camps lié au déploiement de personnel en uniforme supplémentaire, tel qu'autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2295 \(2016\)](#) ; b) du matériel pour la défense des périmètres, en vue de l'amélioration de la sécurité dans toute la zone d'opérations de la Mission, comme la fortification des barrières de sécurité et l'installation de plusieurs murs pare-souffle Hesco Bastion en raison des attaques fréquentes visant les installations et le personnel de la MINUSMA ; c) du mobilier de bureau, en raison de la création d'un nouveau centre régional à Ménaka, de la réinstallation des bureaux au nouveau quartier général de la Mission et de l'expansion des structures d'hébergement du personnel civil à Gao et Kidal ; d) de la location de locaux, en raison des frais liés à la remise en état de l'ancien quartier général de la Mission conformément aux obligations contractuelles de clôture.

67. Le dépassement a été compensé en partie par des dépenses inférieures aux prévisions au titre : a) des services collectifs de distribution et des services d'élimination des déchets, les coûts contractuels d'élimination des déchets ayant été moins importants que prévu ; b) des services de sécurité, y compris le recours à un nombre moins élevé de gardes sur différents sites en raison d'une réorganisation des bâtiments, un seul portail étant utilisé au lieu de deux, du non-déploiement de gardes à Kidal et à Tessalit, où ces derniers ont été remplacés par des contingents militaires, et de la réduction des besoins en matière de sécurité au domicile, les policiers des Nations Unies, les observateurs militaires et les officiers d'état-major basés dans le Nord vivant dans des camps des Nations Unies gardés par des contingents ; c) des pièces de rechange et des fournitures, en raison de l'utilisation de stocks existants ; d) du matériel de génie, à la suite de réorganisation des priorités de dépenses de la Mission, l'accent étant mis sur le renforcement de la sécurité dans toutes les installations de l'Organisation et sur l'expansion des camps.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	360,1	3,0 %

68. L'écart s'explique principalement par : a) des dépenses moins importantes que prévu au titre des réparations et de l'entretien, qui étaient initialement inscrites à la rubrique Transports terrestres, les tâches concernées ayant été confiées à des vacataires et les dépenses comptabilisées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers ; b) une interruption des services externalisés, ce qui a conduit à l'utilisation des capacités internes lorsque cela était possible ; c) la baisse des prix de l'assurance responsabilité, sur la base d'un nouveau contrat ; et d) des dépenses

inférieures aux prévisions au titre des pièces de rechange grâce à l'utilisation de stocks existants.

69. La sous-utilisation globale des crédits a été en partie contrebalancée par un surcroît de dépenses au titre : de l'achat de deux véhicules blindés, d'un chargeur et d'un chariot élévateur visant à satisfaire aux besoins opérationnels liés au déploiement non prévu de personnel en tenue supplémentaire ; de la location de véhicules, dans le cadre de l'appui électoral fourni au Gouvernement malien ; de la consommation de carburant, supérieure aux prévisions du fait du déploiement d'un nombre plus élevé que prévu de véhicules appartenant aux contingents (consommation effective de 8,6 millions de litres contre 6,1 millions de litres prévus au budget).

	<i>Écart</i>	
Opérations aériennes	24 574,4	14,9 %

70. L'écart s'explique principalement par : des dépenses inférieures aux prévisions pour la location et l'exploitation de la flotte d'avions, le nombre d'heures de vol effectives ayant été moins important que prévu en raison du non-déploiement de moyens aériens (6 127 heures de vol effectives contre 7 746 heures prévues au budget) ; de coûts moindres liés aux systèmes de drones, en raison de l'indisponibilité périodique des services du système commercial ; des dépenses moins élevées que prévu au titre du carburant aviation, car les frais de mise en route ont été inférieurs aux prévisions, un certain nombre de sites n'ayant pas été mis en place en raison du manque de terrains disponibles, tout comme la consommation de carburant aviation (consommation effective de 15,6 millions de litres contre 18,9 millions de litres prévus au budget).

71. La sous-utilisation globale des crédits a été en partie contrebalancée par un surcroît de dépenses au titre de la location et de l'exploitation de la flotte d'hélicoptères, en raison du déploiement de quatre hélicoptères supplémentaires (deux pour les services médicaux de jour et de nuit, et deux utilitaires pour l'appui logistique).

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(6 911,4)	(2 120,7 %)

72. L'écart s'explique principalement par l'achat de conteneurs maritimes utilisés pour le transport des installations préfabriquées, y compris les installations supplémentaires nécessaires pour le développement des camps lié au déploiement d'un nombre accru d'agents en uniforme, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2295 (2016).

	<i>Écart</i>	
Communications	25 197,0	65,8 %

73. L'écart concerne principalement certains services faisant l'objet d'une lettre d'attribution, à savoir : a) des services de protection des camps sous la forme de systèmes électro-optiques et radar visant à améliorer l'appréciation des menaces et de la situation sur les sites de Kidal et de Gao (pour lesquels un crédit de 15,8 millions de dollars était inscrit au budget) ; b) des services d'appui à l'évaluation de la menace par la collecte d'informations à partir de communications électroniques, visant à renforcer les opérations dirigées par les services de renseignement militaire (budgétisés à 6 millions de dollars).

74. En ce qui concerne les services de protection des camps, le solde inutilisé s'explique par : le non-déploiement des services à Gao (budgétisés à 6,5 millions de dollars) ; le fait que les services à Kidal (pour lesquels un crédit de 9,3 millions de dollars était prévu) ont été fournis dans le cadre d'un contrat avec un organisme public (sous la direction de l'État Membre) et que, par conséquent, les dépenses effectives (8,7 millions de dollars) ont été enregistrées à la rubrique Informatique.

75. En ce qui concerne les services d'appui à l'évaluation de la menace, le solde inutilisé s'explique par la cessation de la lettre d'attribution au bout de six mois, à la suite du rapatriement de l'un des contingents du Groupe de centralisation du renseignement et par le fait que les dépenses effectives pour les six premiers mois de l'exercice (3,2 millions de dollars) ont été comptabilisées à la rubrique Informatique. Après le départ du contingent du Groupe de centralisation du renseignement, la collecte des informations a été prise en charge par les services de renseignement militaire de la Mission, ce qui a toutefois donné lieu à la nécessité d'un système de réseau sécurisé et entraîné une augmentation des dépenses à la rubrique Informatique (voir par. 77 ci-dessous).

76. L'écart s'explique également par la baisse des dépenses relatives aux services d'information et au matériel, qui ont été obtenus à un prix du marché plus faible que prévu, et par le transfert de matériel provenant d'autres missions de maintien de la paix.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(22 028,5)	(165,1 %)

77. L'écart s'explique principalement par le coût de la fourniture de services de protection des camps à Kidal (8,7 millions de dollars) et de services d'appui à l'évaluation de la menace lors la première moitié de l'exercice (3,2 millions de dollars) et, lors de la seconde moitié, par les coûts imprévus engendrés par l'installation du système de réseau sécurisé auquel les informations recueillies seraient transmises (8,6 millions de dollars). Des renseignements supplémentaires sont donnés dans le paragraphe 75 ci-dessus.

78. L'écart s'explique également par l'achat de matériel informatique et de licences de logiciels supplémentaires pour des activités visant à atténuer les menaces de sécurité sur les locaux de la MINUSMA.

	<i>Écart</i>	
Santé	1 363,7	26,9 %

79. L'écart s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des services médicaux, du fait que moins d'agents en tenue ont eu recours à des hôpitaux privés, et au titre des fournitures médicales, en raison de la création de trois dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU au lieu des cinq prévus, à la suite des problèmes de sécurité.

80. La sous-utilisation globale des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires au titre de l'achat de matériel médical non budgétisé comme des défibrillateurs, des compresses hémostatiques et des trousse de premiers secours, les attaques ayant fait des victimes parmi le personnel de la MINUSMA.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(9 455,3)	(11,4 %)

81. L'écart s'explique principalement par des dépenses supplémentaires liées au recrutement de vacataires pour les services d'entretien, les services d'opérations aériennes et la réparation et l'entretien des véhicules ; aux services de détection des mines et de déminage supplémentaires fournis par le Service de la lutte antimines, en raison des retards pris dans le déploiement d'une équipe de déminage des Nations Unies ; au fret et aux dépenses connexes, en raison des frais de transport liés à l'achat d'un plus grand nombre de bâtiments préfabriqués et de fournitures pour la défense des périmètres dans le cadre de projets d'amélioration de la sécurité et de l'expansion des camps ; aux pertes de change, en raison des frais liés aux fluctuations monétaires.

82. Ce dépassement a été compensé en partie par des dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne les uniformes, insignes et paquetages, en raison de l'utilisation des stocks existants.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

83. En ce qui concerne le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, soit 11 400 dollars.

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes de l'exercice terminé le 30 juin 2017, qui s'élèvent à 19 198 600 dollars et correspondent au produit des placements (4 912 600 dollars), aux produits divers et accessoires (43 100 dollars), et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (14 242 900 dollars).